



**PAPI D'INTENTION**  
**SUR LES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON (34)**  
**POUR LES ANNEES 2021-2022**



**Note de présentation**

Projet établi par  
l'EPTB Orb Libron - Mars 2021

# SOMMAIRE

## Préambule

<b>I. Périmètre du projet.....</b>	<b>2</b>
I.1 Le territoire Orb Libron.....	2
I.2 Principales démarches préexistantes sur le territoire Orb Libron.....	4
I.2.1 SAGE Orb-Libron.....	4
I.2.2 Stratégie Locale de Gestion des Risques d’Inondation.....	5
I.2.3 Le Contrat de Rivière Orb-Libron .....	6
<b>II. Diagnostic approfondi du territoire .....</b>	<b>7</b>
II.1 Caractéristiques et historique des crues .....	7
II.2 Enjeux en zones inondables.....	9
II.3 Les risques littoraux.....	18
II.4 Gestion du risque d’inondation .....	21
II.4.1 Plan de Prévention des risques d’inondation (PPRI) .....	21
II.4.2 Prévision des Crues .....	21
II.4.3 Plans d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) .....	21
II.4.4 Autres démarches de gestion des inondations .....	26
<b>III. Stratégie DU PAPI D’INTENTION.....</b>	<b>28</b>
III.1 Bilan et enseignements des démarches précédentes.....	28
III.2 Motivations du PAPI d’Intention 2021-2022 .....	29
III.3 Stratégie retenue pour le PAPI d’Intention 2021-2022 .....	29
<b>IV. Programme du PAPI D’Intention .....</b>	<b>33</b>
IV.1 Contenu du programme.....	33
IV.2 Conduite du programme .....	36
IV.3 Programmation financière et planning prévisionnel.....	36
IV.4 Lien avec les PAPI limitrophes et conformité au PGRI et à la SLGRI .....	37
<b>V. Gouvernance du programme et concertation .....</b>	<b>40</b>

V.1	Organisation des compétences dans le domaine de l'Eau .....	40
V.2	Structure porteuse et partenaires du projet .....	42
V.2.1	Structure porteuse .....	42
V.2.2	Maîtres d'ouvrages .....	42
V.2.3	Partenaires .....	42
V.3	Modalités de concertation.....	43
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>1</b>

**Liste des annexes :**

Annexe 1 : Bibliographie sur la vulnérabilité en zone inondable du territoire Orb Libron

Annexe 2 : Bilan du PAPI 2011-2016

Annexe 3 : Fiches d'actions

Annexe 4 : Programmation financière prévisionnelle

Annexe 5 : Statuts EPTB Orb-Libron

Annexe 6 : Lettres d'intention

Annexe 7 : Projet de convention

## *Préambule*

Depuis plus de 20 ans, la gestion des inondations portée par l'EPTB Orb Libron s'est fortement appuyée sur les outils de programmation financière que sont les plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ainsi, d'importants moyens ont pu être mobilisés au bénéfice du territoire grâce à deux PAPI successifs, le dernier en date s'étant terminé le 31 décembre 2016.

Avant de s'engager dans de nouvelles contractualisations, le comité syndical de l'EPTB a souhaité réaliser un bilan du dernier contrat de rivière, dont le PAPI constituait le volet inondation. Cette démarche de bilan terminée fin 2018 a conduit la CLE du SAGE Orb Libron et l'EPTB à valider l'engagement du territoire dans une démarche de Contrat de Rivière (validé fin décembre 2019 par l'ensemble des partenaires) ainsi que dans un nouveau PAPI.

Le cadre d'élaboration des PAPI ayant évolué avec la parution d'un cahier des charges PAPI 3, le territoire doit désormais s'engager dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet.

Ce PAPI d'intention d'une durée prévisionnelle de trois ans (incluant son élaboration et sa mise en œuvre) permettra de réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3
- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.
- de s'assurer de l'appropriation du programme d'actions par les acteurs du territoire.



Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, voie fluviale historique et emblématique, remarquable pour ses valeurs techniques et paysagères et les usages qu'il soutient.

Le littoral, sablonneux, était autrefois constitué de marais et d'étangs, progressivement asséchés ; les aménagements touristiques ont accentué la disparition de ces milieux ; quelques étangs persistent, dont le principal, celui de la Grande Maire, situé entre Sérignan et Portiragnes.

Le haut-bassin est essentiellement naturel, montagneux et boisé, avec un patrimoine environnemental de grande qualité, inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc : forêts de la Montagne Noire, de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, gorges de l'Orb, etc. Au sud de la ligne St Chinian - Faugères, l'occupation des sols est



prioritairement agricole, avec encore une prédominance de la vigne, ancrée dans le terroir biterrois depuis la Révolution. La basse vallée et le littoral très touristique concentrent les plus importantes zones urbaines, dont Béziers, qui compte 40 % de la population permanente du territoire.

Le bassin versant concerne 104 communes, dont certaines très partiellement, qui sont regroupées au sein de 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (2 communautés d'agglomérations et 8 communautés de communes).

Les  $\frac{3}{4}$  des habitants sont installés dans les plaines alluviales. Cette population a augmenté de 4% entre 1990 et 1999, après une phase de régression dans les années 80 ; la croissance s'est accélérée depuis 1999, surtout dans le Biterrois, qui enregistre un développement légèrement plus rapide que celui du département de l'Hérault (au second rang des départements français les plus dynamiques) avec un taux de l'ordre de 1,6 % par an.

La croissance démographique concerne essentiellement les communes littorales et celles de la périphérie de Béziers : certaines ont vu leur population multipliée par 2, voire 3 sur les 30 dernières années.

Le taux d'accroissement des surfaces urbanisées est nettement supérieur au taux de croissance démographique : dans le Biterrois, la consommation du territoire a été de près de 30% entre 2000 et 2007 ; l'étalement des tâches urbaines est particulièrement mal maîtrisé dans les communes au nord de Béziers, du fait d'un fort développement des lotissements de maisons individuelles.

La population estivale totale peut atteindre le double de la population permanente, la capacité d'accueil du territoire s'élevant à 180 000 lits, dont les  $\frac{3}{4}$  sont dans les stations balnéaires du littoral : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Le taux d'activité est de l'ordre de 40%, inférieur de 2 points à la moyenne départementale. Le taux de chômage a nettement diminué depuis la fin des années 90 mais reste élevé par rapport à la moyenne nationale : il est de 12%, identique à celui du département. L'agriculture et l'industrie emploient chacun 7% de la population active, la construction 9% et les commerces et services 77% ; la part des services et de la construction a augmenté ces dernières années alors que les emplois dans l'agriculture et l'industrie ont régressé. Le territoire demeure néanmoins rural, avec une proportion d'emplois agricoles égale au double de celle du département.

La viticulture, redynamisée par la production de vins de qualité (Faugères, Saint-Chinian, Minervois), occupe une place encore dominante dans l'économie du territoire. Le domaine viticole du biterrois demeure un des premiers pôles de production de vin en Europe, bien que la politique d'arrachage définitif ait déjà conduit à réduire d'un tiers le vignoble, et pourrait se solder par une diminution de 50% du vignoble actuel d'ici 2020, posant la question du devenir des surfaces libérées.

Sur la moyenne vallée de l'Orb, la vigne occupe plus de 80% de la Surface Agricole Utile. Sur les basses plaines, les productions agricoles sont plus diversifiées : cultures céréalières et industrielles, légumes et fruits ; les grandes cultures tendent à s'accroître par l'arrachage de vignes. La déprise agricole est assez sensible dans la partie amont du bassin, mais le secteur de Bédarieux conserve une vocation agricole : vignes, céréales, vergers. Quelques exploitations d'élevage - ovins et volailles - sont concentrées sur le haut-bassin.

L'activité minière a profondément marqué l'histoire de la région : mines de charbon de Graissessac, plomb argentifère et zinc dans la Montagne Noire, aluminium à Bédarieux. Si le secteur industriel a régressé sur l'ensemble du territoire, Béziers et sa périphérie constitue un pôle industriel important au niveau régional grâce au secteur du travail des métaux, qui regroupe 26 entreprises et 850 emplois.

Durant plusieurs décennies, la moyenne vallée de l'Orb ainsi que les secteurs aval de certains affluents ont été le siège d'une activité massive d'extractions de matériaux alluvionnaires en lits mineur et majeur. Les extractions en lit mineur ont cessé depuis longtemps, mais les répercussions sur la dynamique physique des cours d'eau persistent ; 3 exploitations en lit majeur sont encore en activité sur les bords de l'Orb à Thézan-les-Béziers, Maraussan et Cazouls les Béziers.

Les activités touristiques ont connu un essor important depuis les années 70 ; elles intéressent les hauts cantons, mais surtout la frange littorale et sont essentiellement tournées vers les loisirs liés à l'eau. Le tourisme balnéaire provoque des afflux massifs de populations dans des stations balnéaires de seconde génération, construites ex-nihilo au détriment des espaces naturels littoraux ; ainsi, les populations de Valras et de Vias sont multipliées par 7 en saison estivale. Le littoral dispose de 2 ports de plaisance : Sérignan (320 anneaux) et Valras (280 anneaux). A Vias, Europark, le plus grand parc forain fixe de France, accueille plus de 400 000 visiteurs/an.

A Lamalou-les-Bains, le thermalisme a généré le développement d'un important secteur santé et de structures d'hébergement et de services, qui font de cette ville le troisième bassin d'emploi de la zone, derrière Béziers et Bédarieux. Au nord du territoire, l'exploitation des eaux de source d'Avène a donné naissance à un centre thermal et touristique et à une usine de fabrication de cosmétiques.

## ***1.2 Principales démarches préexistantes sur le territoire Orb Libron***

### **1.2.1 SAGE Orb-Libron**

Engagée en 2009 et élaborée par la Commission Locale de l'Eau, la démarche SAGE a abouti en 2018 à l'approbation de son Plan d'Aménagement de Gestion Durable et de son règlement associé. Le SAGE Orb Libron est donc désormais en phase opérationnelle.

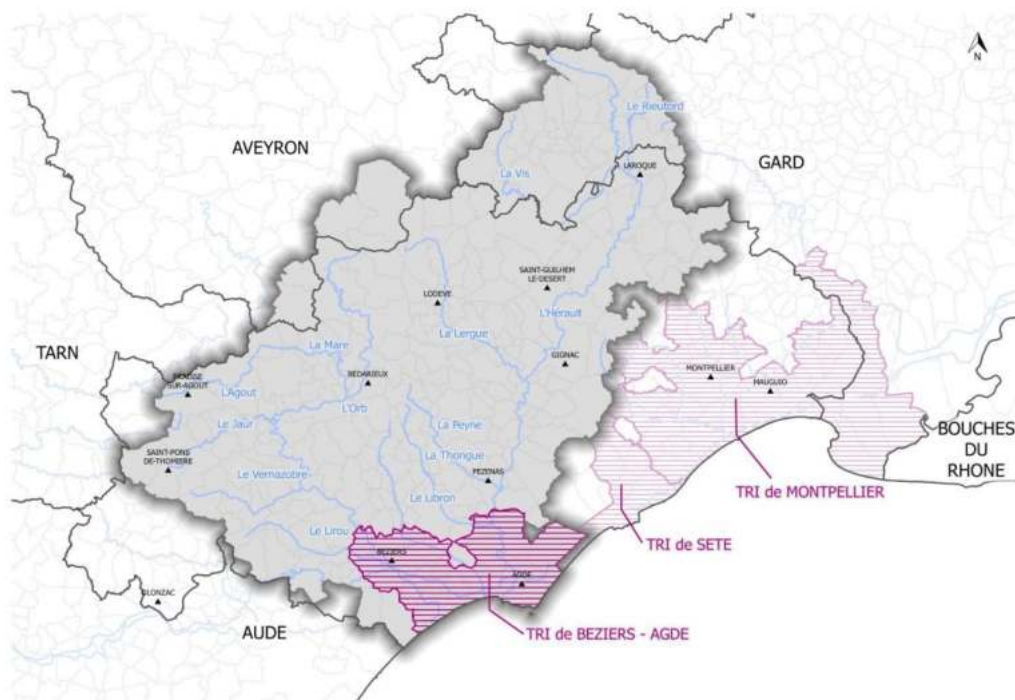
Le SAGE constitue un document de planification à portée réglementaire qui fixe pour le territoire Orb-Libron des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, compatibles avec le SDAGE. Il a été définitivement validé par arrêté inter-préfectoral n°2018-07-09628 en date du 5 juillet 2018.

Le SAGE a retenu les 7 enjeux suivants pour le territoire :

- A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- C : Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- D : Gestion du risque inondation ;
- E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique.

### I.2.2 Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation est associée au Territoire à Risques Importants Béziers-Agde, son périmètre correspond aux bassins versants de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.



Construite à partir de 2015 par un ensemble de « parties prenantes » et validée début 2017, la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation s'est nourrie des démarches préexistantes sur le territoire Orb Libron, PAPI et SAGE. La plus-value de cette stratégie locale est de permettre à la fois de conforter la dynamique en cours portée principalement par le PAPI, de compléter le volet inondation du SAGE centré sur l'aléa, par la gestion du risque et enfin de construire collectivement une démarche opérationnelle de prévention sur le littoral.



Pour ce faire, 5 grands objectifs ont été définis :

- 1- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- 2- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- 3- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- 4- Organiser les acteurs et les compétences ;
- 5- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

La déclinaison de ces différents objectifs doit être réalisée à l'échelle opérationnelle adaptée et ce par tous les acteurs pertinents : Etat, Région, Département, porteurs de PAPI, SAGE, SCoT, EPCI, Chambres consulaires, acteurs de gestion de crise, communes, société civile.

### **I.2.3 Le Contrat de Rivière Orb-Libron**

Le Contrat de Rivière Orb Libron permet la déclinaison opérationnelle du SAGE. Son programme d'actions couvre la période 2020-2022 et compte 53 opérations pour un montant de plus de 14 millions d'euros. En 2022 un bilan sera proposé pour élaborer une seconde programmation de travaux pour la période de 2024-2025.

Si les actions relevant strictement de la gestion du risque d'inondation n'apparaissent pas dans le Contrat de Rivière et sont intégralement reprises dans le futur PAPI, les deux démarches sont néanmoins complémentaires car les nombreuses actions de gestion du milieu physique (transit sédimentaire, morphologie des cours d'eau, espace de bon fonctionnement, rétablissement des fonctionnements naturels) et de gestion de la ripisylve, inscrites au Contrat de Rivière, contribuent significativement à la gestion du risque d'inondation. Le portage simultané de ces démarches par l'EPTB Orb-Libron permet d'en assurer une parfaite cohérence.

Ces opérations contribuant à la gestion des inondations ainsi qu'à l'amélioration des fonctionnements naturels des cours d'eau et zones humides sont donc menées en parallèle du PAPI d'Intention, néanmoins certains travaux définis par des études en cours, pourront s'intégrer dans la programmation du PAPI complet 2023-2027. Ces opérations sont rappelées pour mémoire dans les tableaux pages 31-32, qui positionnent le projet de PAPI d'Intention dans la dynamique passée et future du territoire.

## II. DIAGNOSTIC APPROFONDI DU TERRITOIRE

### II.1 Caractéristiques et historique des crues

Le territoire Orb Libron est sensible au risque inondation. Si les secteurs concernés à l'amont sont globalement moins sensibles car moins urbanisés, ceux du bassin aval, caractérisés par de nombreuses zones urbanisées, sont exposés à un risque élevé du fait de la fréquence des débordements, de l'importance des hauteurs de submersion et de leur vulnérabilité intrinsèque.

Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité :

- le bassin est situé dans la zone des 150 à 200 mm en 24h, les ruissellements peuvent y être à la fois importants et extrêmement rapides ;
- les débits de pointe de l'Orb sont élevés et les temps de propagation sont courts : le temps de réaction du bassin est de 8 à 12 heures ; par ailleurs, le fleuve n'est régulé que par le barrage des Monts d'Orb qui ne contrôle que 7,5 % du bassin total et n'a pas de fonction formelle d'écrêtement des crues ;
- les inondations deviennent très fréquentes à partir de Béziers et concernent une vaste plaine inondable (5 000 ha) et plusieurs agglomérations, dans la zone du delta.

D'autres facteurs, de nature anthropique, aggravent les effets des crues :

- important développement de l'urbanisation, provoquant une forte augmentation du ruissellement ; constructions en zone inondable ;
- abandon des cultures en terrasses avec un effet négatif sur la rétention des crues ;
- enfin, les extractions de matériaux dans le lit vif des cours d'eau ont favorisé l'accélération des transferts et rendu les crues plus brutales en aval.

#### L'Orb

Le risque inondation est relativement bien connu sur l'Orb grâce aux études réalisées. En 2000, le SMVO portait une *étude de gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Orb* dont les objectifs étaient de définir l'aléa inondation pour les crues courantes à rares et de tester toutes les interventions permettant de réduire l'exposition au risque des populations. Cette étude a ainsi permis de tester les leviers relatifs à la gestion de la ripisylve, à la restauration des zones d'expansion des crues sur la moyenne vallée, à l'éventuelle création de barrages écrêteurs de crue. Elle a notamment montré que le niveau de protection souhaité pour le secteur le plus touché par les crues, le delta de l'Orb, ne pouvait pas être atteint par des interventions, même cumulées, réalisées sur l'amont du bassin versant. Une seconde étude (*Schéma de protection contre les inondations de la basse vallée de l'Orb*, Syndicat Béziers la Mer), spécifique à la zone du delta, a permis d'identifier des scénarios locaux de protection pour les cœurs de village. A l'issue d'un débat entre les usagers, les partenaires techniques et financiers ainsi que les services de l'Etat, un scénario composite a été retenu, acté par le Préfet et le Ministère, puis décliné dans le cadre du PAPI1.

D'une manière générale, sur l'Orb, le risque est avéré au-delà d'une crue biennale. Les modélisations démontrent en effet que l'Orb permet de transiter sans dommage une crue de retour deux ans sur l'ensemble de son cours, mais provoque des débordements pour les crues décennales et centennales avec des caractéristiques variables dans les champs d'inondations selon les tronçons.

⇒ Entre Avène et Hérépian, la crue biennale transite dans le lit mineur. La crue décennale déborde avec des hauteurs d'eau proches de 1 mètre dans les zones urbaines sensibles ; la crue centennale

de débit 550 à plus de 700 m<sup>3</sup>/s, déborde avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 2 mètres dans les zones urbanisées.

⇒ Entre Hérépian et le Poujol, la crue biennale ne déborde pratiquement pas. La crue décennale déborde avec des hauteurs d'eau inférieures à 0,5 mètre dans les secteurs sensibles d'Hérépian et 1 mètre au Poujol; la crue centennale de débit compris entre 700 et 860 m<sup>3</sup>/s, déborde avec des hauteurs d'eau de 1 à 1,5 mètres.

⇒ Entre Vieussan et Cessenon, secteur des gorges, la crue biennale ne déborde pas. L'étroit champ d'expansion des crues décennales et centennales (1 400 m<sup>3</sup>/s) ne touche a priori pas les zones urbaines de Vieussan et Roquebrun. En revanche, pour la crue centennale, certains quartiers de Cessenon sont touchés.

⇒ Entre Réals et Tabarka, la crue biennale ne déborde pratiquement pas. Dans le large champ d'expansion des crues débordantes, les hauteurs d'eau en crue décennale (environ 1 300 m<sup>3</sup>/s) atteignent 1 mètre sans toucher d'habitations. Pour un événement centennal (2 100 m<sup>3</sup>/s environ) les débordements, dont les hauteurs sont de 2 mètres, touchent plusieurs secteurs urbanisés.

⇒ Entre Béziers et la mer, secteur le plus exposé, les débordements en rive droite interviennent dès la crue courante (650 m<sup>3</sup>/s au Bosquet) où la configuration en « toit » de la plaine induit un étalement des eaux dans la dépression comprise entre l'Orb et les coteaux. Dans le delta, secteur le plus sensible de la vallée, l'habitat groupé (Villeneuve les Béziers, Sauvian, Sérignan Plage) est soumis aux crues d'occurrence quinquennale à décennale. Pour des crues majeures, l'intégralité de la plaine est submergée sous des lames d'eau pouvant atteindre 2m localement.

### **Le Libron**

Le Libron est également caractérisé par des crues violentes et rapides lors des épisodes pluvieux printaniers et automnaux. Les dernières pertes humaines du territoire sont d'ailleurs à déplorer sur ce cours d'eau.

Deux études principales renseignent sur les crues du Libron : *l'étude d'aménagement de zones d'expansion de crue sur le Libron aval* (SIGAL 2001) et *l'Etude hydraulique préalable au PPRI du bassin versant du Libron* (DDTM 2010).

Les secteurs les plus impactés par les phénomènes d'inondation se situent principalement pour l'amont sur la commune de Laurens, puis pour l'aval sur les communes de Lieuran-les-Béziers à Vias. Le champ d'expansion des crues prend alors des dimensions particulièrement importantes atteignant 1 à 2 km de large (voire 3 km au niveau de Saint-Privat à Vias). Le canal du midi influe significativement sur les possibilités d'écoulement, rendant difficile l'évacuation des eaux vers la mer.

Les scénarios d'inondation connus sur l'Orb et le Libron sont donc les suivants :

- première crue débordante (période de retour entre 2 et 5 ans)
- crue centennale (type PPRI)
- crue exceptionnelle (type enveloppe hydrogéomorphologique)

### **Remarques :**

- 1- Au-delà des études et modélisations hydrauliques, depuis 2005 la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde sur 57 communes a permis de définir à l'échelle communale les premiers niveaux de crue impactant, dont la fréquence diffère d'une commune à l'autre.

Ce travail basé sur le retour d'expérience sur les crues historiques permet une connaissance fine des premières crues dommageables.

- 2- Sur le secteur du delta de l'Orb, dont le fonctionnement hydraulique est celui d'une plaine en toit caractérisée par des seuils de mise en service de casiers hydrauliques, des modélisations spécifiques ont été réalisées dans le cadre de l'étude d'analyse coût-bénéfice Inunda réalisé pour le CG34 et permettent de décrire ces différents scénarios (événements courants à exceptionnel), dont l'impact est surtout sensible en terme de hauteur d'eau dans les casiers.

### **Historique des crues**

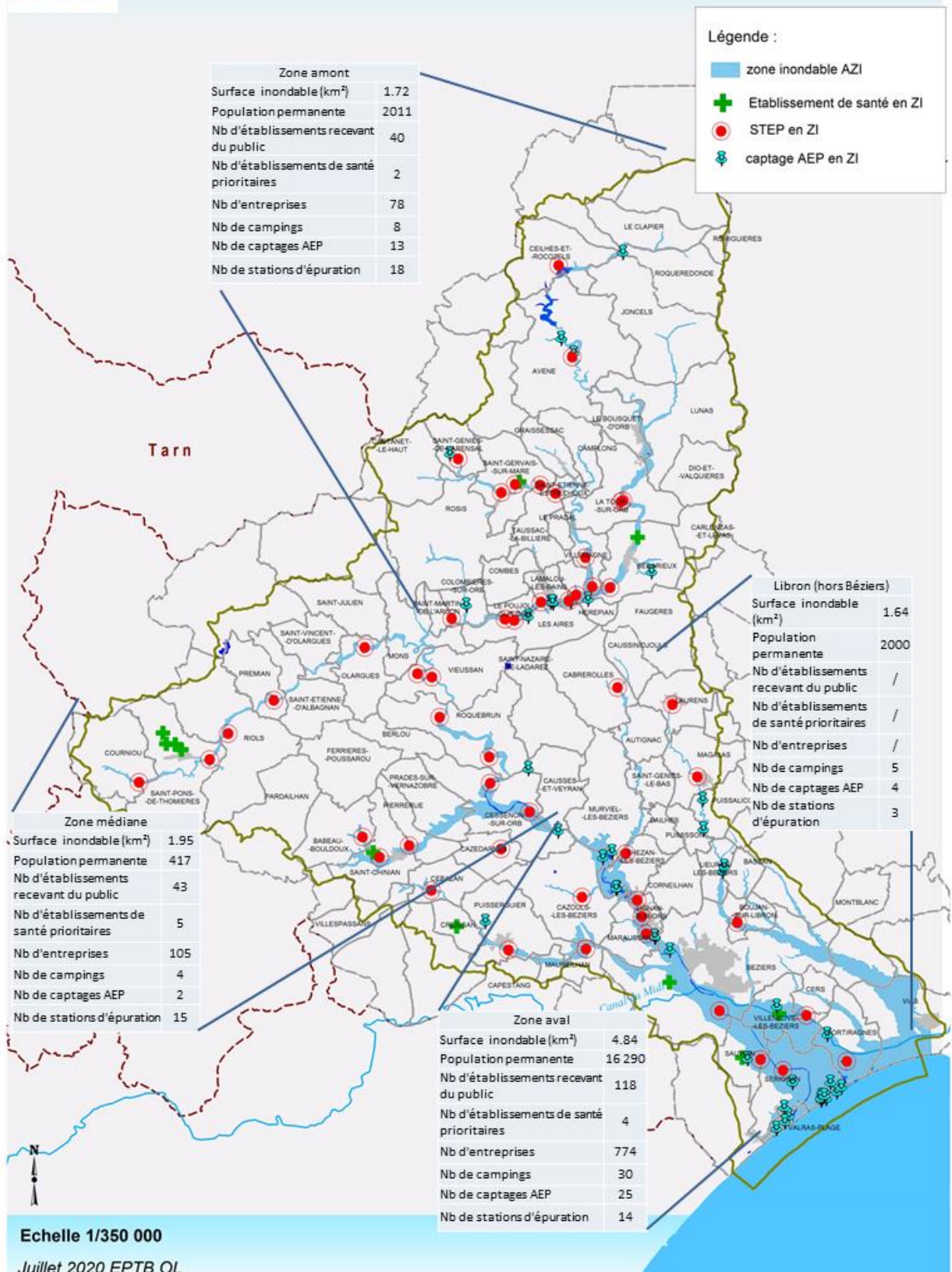
L'histoire du territoire Orb-Libron est jalonnée de crues mémorables, aux dégâts catastrophiques. Pour n'en citer que quelques-unes :

- Octobre 1745 - 100 maisons détruites à Bédarieux ; changement de lit de la Mare et destruction de 5 habitations à Villemagne, changement de lit du torrent d'Arles ; Pont Vieux à Béziers partiellement détruit. D'après les registres paroissiaux, « beaucoup de personnes furent noyées ».
- 12 septembre 1875 - Une extraordinaire crue du Vernazobre provoque à Saint-Chinian 128 morts et la destruction de dizaines de maisons. La crue est également violente sur le Jaur, les embâcles détruisent plusieurs ponts de pierre ;
- Novembre 1907 - Forte crue du Libron. Le quartier du Faubourg, en plein essor grâce au développement des infrastructures (Canal du Midi, voie ferrée), est touché.
- Mars 1930 - Forte crue de la haute vallée de l'Orb, le pont du Poujol sur Orb est emporté
- 8 décembre 1953 - Crue historique à Béziers avec un débit estimé à 2 300 m<sup>3</sup>/s, évacuation du quartier du Faubourg avec plus de 2 000 sinistrés. Crue la plus proche de la crue centennale statistique estimée à 2 500 m<sup>3</sup>/s.
- 5 et 30 septembre 1964 - Deux crues majeures du Libron
- 16 décembre 1995 - Inondations catastrophiques sur tout le bassin de l'Orb
- 28 janvier 1996 - Inondations de Puisserguier ayant entraîné la mort de deux enfants. Tout le delta de l'Orb est sérieusement inondé avec des niveaux atteints proches de ceux de la crue de 1953.
- 17-18 septembre 2014 - épisode cévenol conduisant à des cumuls de plus de 400 mm en 48h et des intensités de l'ordre de 100 mm/h en fin d'épisode. Inondation centennale sur la Mare (de Saint-Gervais à Villemagne-l'Argentière) et catastrophe de Lamalou-les-Bains (4 décès).
- 28 novembre 2014 - crue généralisée de l'Orb, centennale à l'amont et décennale dans le delta de l'Orb - Très forte crue du Libron amont.

## **II.2 Enjeux en zones inondables**

Près de 20 700 personnes vivent dans les zones inondables de l'Orb et du Libron, soit plus de 10% de la population permanente. Le recensement des établissements recevant du public (ERP), entreprises ou bâtiments publics en zone inondable réglementaire, réalisé à l'échelle du bassin de l'Orb dans le cadre du PAPI 1 a permis de préciser les enjeux en zone inondable.

# Enjeux en zone inondable du territoire Orb Libron



Concernant le Libron, si le bassin est relativement rural, les cœurs de village (Laurens, Lieuran) sont touchés tout comme le secteur de Vias où les enjeux sont multiples.

De nombreuses démarches ont été initiées pour mieux connaître ces enjeux (cf bibliographie donnée en annexe 1), néanmoins, ces enjeux seront à actualiser au cours du PAPI d'Intention dans le diagnostic en vue du PAPI complet et de la réflexion sur la stratégie de réduction de la vulnérabilité.

La carte donnée page suivante indique les communes pour lesquelles les PPRi prévoient des mesures de mitigation. Si la couverture du territoire s'est améliorée, de nombreuses zones restent aujourd'hui privées du levier financier que constitue le fonds Barnier pour mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité.



### Caractérisation des enjeux

<p><b>Estimation des enjeux humains</b> : nombre d'habitants en zone inondable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bassin de l'Orb : 18 700 habitants permanents et 100 000 saisonniers</li> <li>– Bassin du Libron : 2 000 habitants permanents et 21 600 saisonniers (Vias)</li> </ul>
<p><b>Surface de la zone inondable connue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bassin de l'Orb : 13 500 hectares, dont 7 900 Ha sur la partie amont et 5 600 Ha sur le delta aval</li> <li>– Bassin du Libron : 3 000 ha</li> </ul>
<p><b>Bâti et activités économiques sensibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 4 000 hectares urbanisés en zone inondable dont les faubourgs de Béziers, les zones d'activités économiques du delta et les activités de tourisme du bord de mer</li> <li>– 200 établissements publics ou Reçevant du Public dont 60% d'établissements sensibles (écoles, pompiers, hôpitaux...)</li> <li>– 1 000 entreprises</li> </ul>

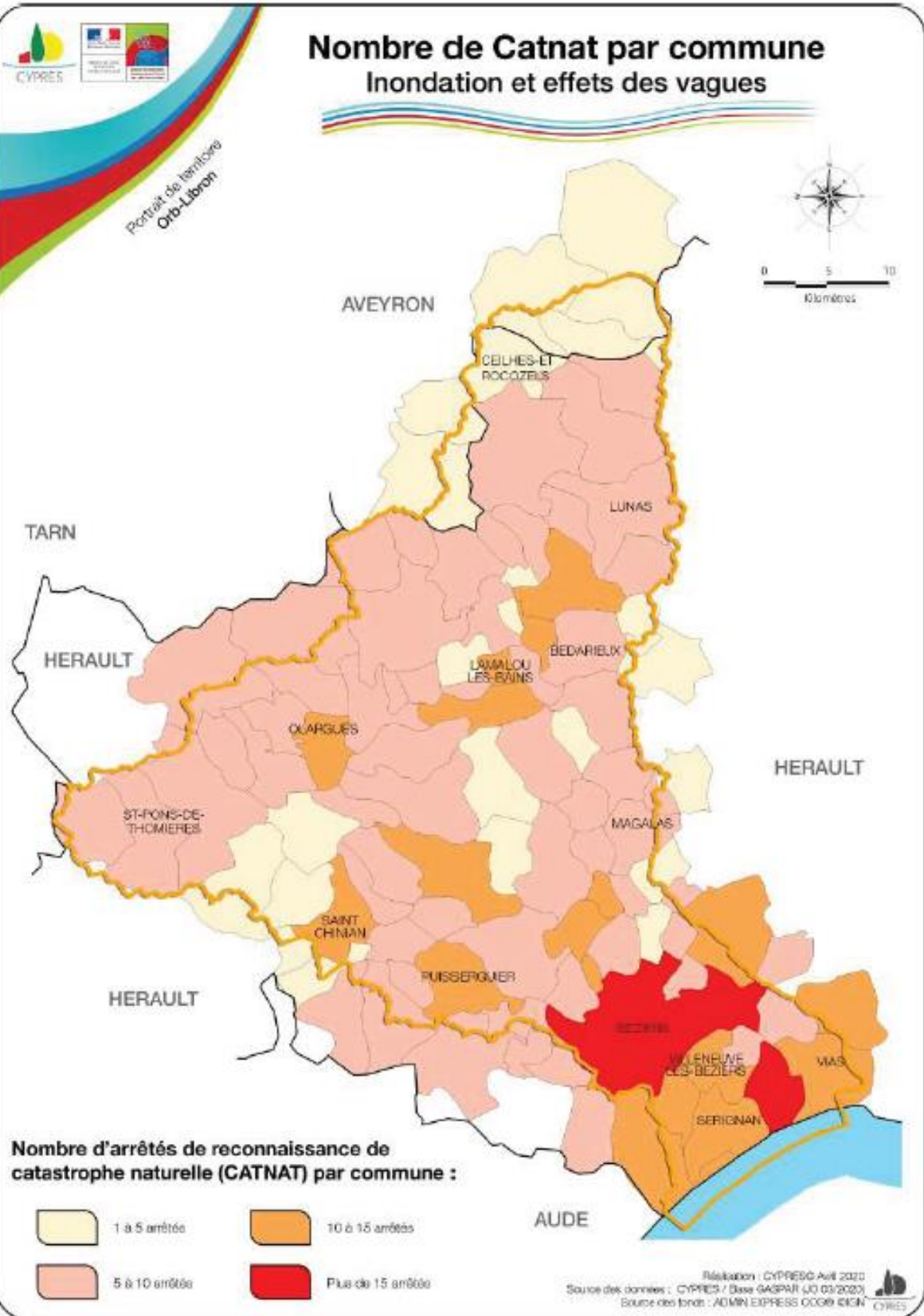
Dans le Portrait de Territoire réalisé pour la Mission Interrégionale Inondations Arc Méditerranéen en 2020, la vulnérabilité aux inondations du territoire Orb Libron est illustrée au regard du nombre d'arrêtés catastrophe naturelle par commune (depuis 1982).

La cartographie établie (donnée ci-après) témoigne de la forte vulnérabilité globale du bassin versant, en effet 54% des communes du bassin versant comptabilisent entre 5 et 10 arrêtés cat-nat et 19% plus de 10 arrêtés cat-nat.

Sans surprise les communes les plus touchées suivent le réseau hydrographique du territoire et son globalement réparties sur l'ensemble du territoire, même si la zone située entre Béziers et la Mer Méditerranée et correspondant à l'emprise du TRI reste la plus touchée.

Sur ce secteur se trouvent en effet les deux communes les plus touchées (Béziers avec 17 arrêtés et Portiragnes avec 18 arrêtés) qui sur la période 1982-2019 ont connu en moyenne un arrêté cat-nat tous les 2 ans.





Les enjeux économiques des inondations sont également importants. Les données disponibles pour les quantifier restent très partielles (estimation des dégâts à l'échelle communale par la reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles).

Ces éléments concernent de plus des crues anciennes, la vulnérabilité est probablement bien supérieure aujourd'hui, comme le montre le montant des dégâts des épisodes de l'automne 2014 (qui n'ont pas touché l'ensemble du bassin versant).

Evénement	Montant total des dégâts (actualisation € 2019)
Crue de Mars 1930	29 300 000 €
Crues de décembre 1995 - janvier 1996	59 200 000 €
Crues de l'automne 2014	30 000 000 €

L'estimation des dommages pour les crues de 1995-1996 n'intègre pas les dommages subis par les campings, notamment du delta de l'Orb. Une étude prospective menée en 2007 par le Conseil Général de l'Hérault dans le cadre du programme de recherche européen INUNDA donne des ordres de grandeur de l'impact économique des inondations uniquement sur les six communes du delta de l'Orb.

Les valeurs obtenues sont indiquées dans le tableau suivant pour un événement se produisant en septembre (période d'ouverture des campings).

Crue en septembre	Q10	Q30	Q50	Q100
Coût des dommages millions d'euros (valeur 2019)	39,9	58.2	81.4	94.1
Dont part des dommages campings	44.4%	42.7%	33.1%	30.6%

Parmi les enjeux en zone inondable du territoire Orb-Libron, il est important de signaler les secteurs protégés ou partiellement protégés par des digues. Le tableau suivant indique les principaux ouvrages de protection contre les crues présents sur l'Orb et ses affluents, la population qui en bénéficie\* ainsi que leur situation réglementaire.

Ouvrage	Commune	Cours d'eau	Population bénéficiaire (estimation / population permanente)	Epoque de construction	Date classement / catégorie	Situation au regard des obligations réglementaires	Démarches en cours
Digues de la Perspective et digue de la Poste	Bédarieux	Orb	3 000	Suite crue 1745	2011/ C	VTA à renouveler Absence de consignes écrites	Etudes nécessaires à la régularisation en Système d'Endiguement programmées en 2021
Remparts	Villemagne l'Argentière	Mare	380	Suite crue 1745	2011/ C	VTA à renouveler Consignes écrites à actualiser	Etudes nécessaires à la régularisation en Système d'Endiguement programmées en 2021
Digue de l'Allée	Poujol sur Orb	Orb	45	1930	Non classé	Sans objet	
Digue du Martinet	Saint Chinian	Vernazobre	450	Suite crue 1875	Non classé	Sans objet	
Digue de l'Usine à Soufre	Puisserguier	Lirou	16	2015	Non classé	Sans objet	
Digue de la Plaine Saint Pierre	Béziers	Orb	500	XIXième siècle	2013/ C	VTA à renouveler	Etudes nécessaires à la régularisation en Système d'Endiguement programmées
Digue de Sauclières	Béziers	Orb	>30	?	2013/ C	VTA à renouveler	Etudes nécessaires à la régularisation en Système d'Endiguement programmées en 2021
Digue de la ZAC de Portiragnes Plage	Portiragnes	Orb	300	XXième siècle	Non classé	Sans objet	Dossier de modification du Système d'Endiguement en cours : travaux et classement cf PAPI 3
Système d'endiguement de Valras	Valras	Orb	> 3 000	2011-2018	Non classé	A jour	Dossier de régularisation en cours de dépôt

Ouvrage	Commune	Cours d'eau	Population bénéficiaire (estimation / population permanente)	Epoque de construction	Date classement / catégorie	Situation au regard des obligations réglementaires	Démarches en cours
Tranches 1 et 2 de la digue du Bourg	Sérignan	Orb	> 3 000	2015-2020	2014/ B	A jour	Dossier de régularisation en cours de dépôt

*\* la population bénéficiant d'un ouvrage n'est pas forcément protégée au sens du décret digue, le rôle de l'ouvrage pouvant être de modifier les conditions d'inondabilité locales sans pour autant mettre hors d'eau (réduction des vitesses et hauteurs liées à une inondation en retour et non pas directe).*

Sur le bassin versant de l'Orb, **plus de 10 000 personnes** bénéficient d'une protection contre les inondations assurée par des ouvrages **hydrauliques**, majoritairement situées dans le delta de l'Orb.

Sur le Libron, si les digues agricoles sont nombreuses dans la basse vallée, aucune ne joue de rôle de protection de lieux densément bâtis.

## II.3 Les risques littoraux

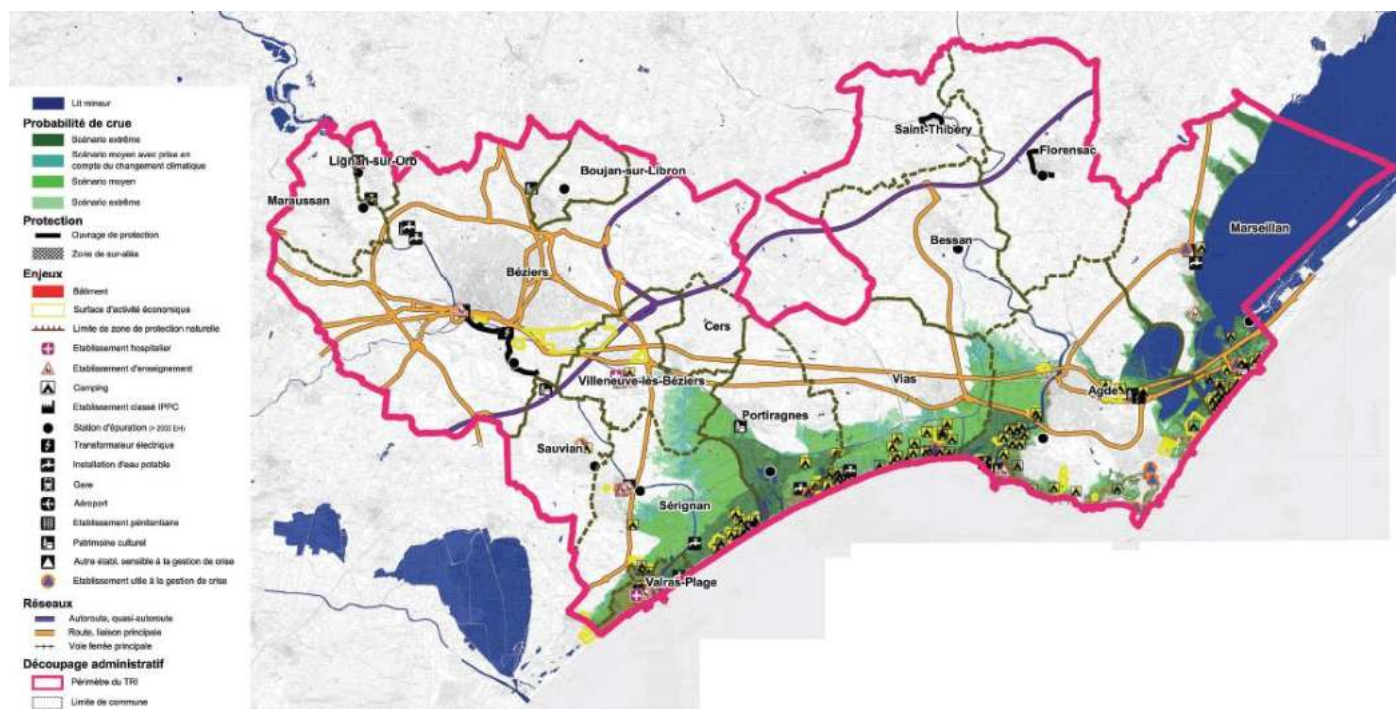
Une partie du territoire Orb Libron, les communes de Valras-Plage, Sérignan, Portiragnes et Vias, est également soumise à un risque « littoral » intégrant différents aléas :

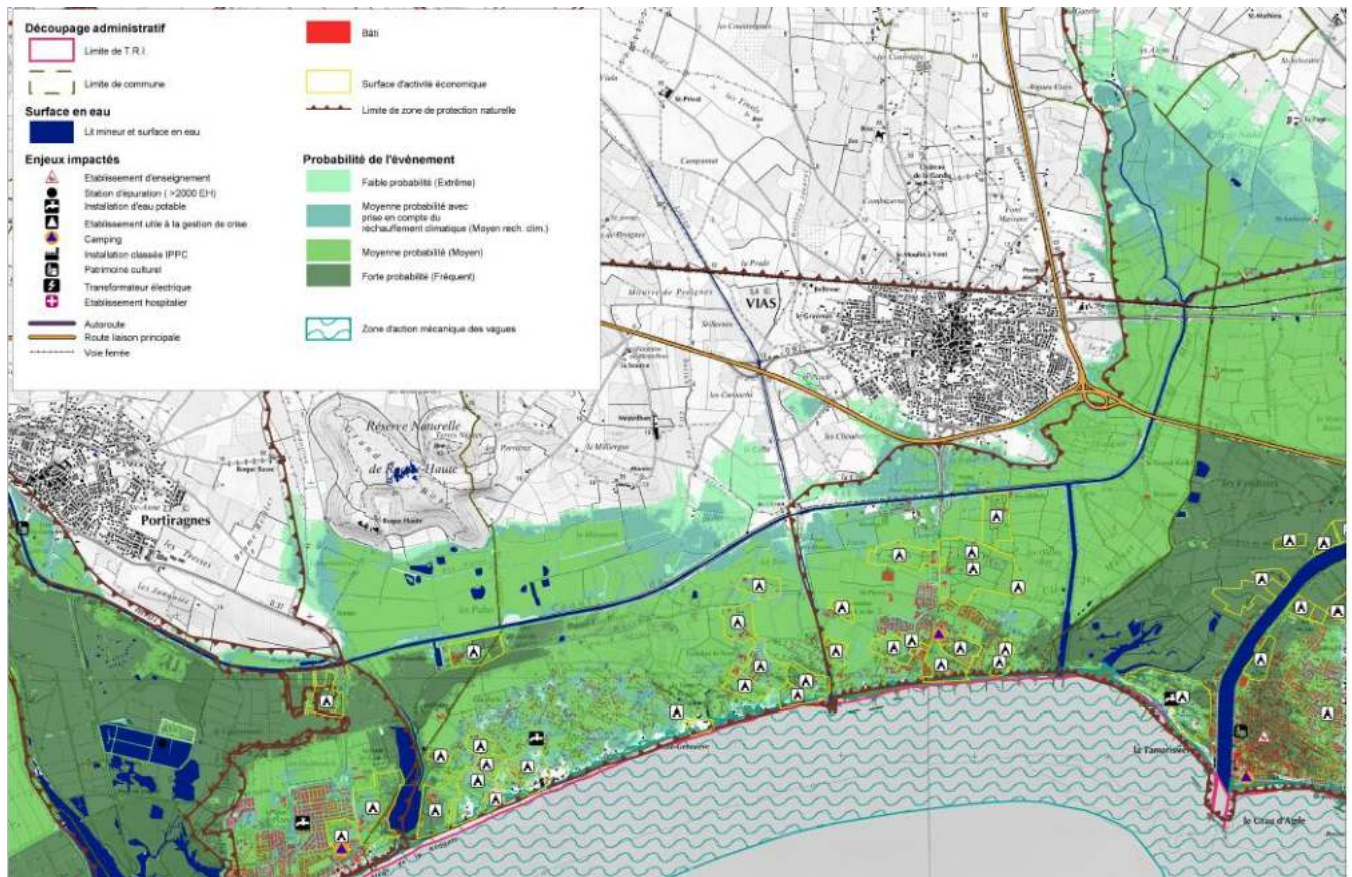
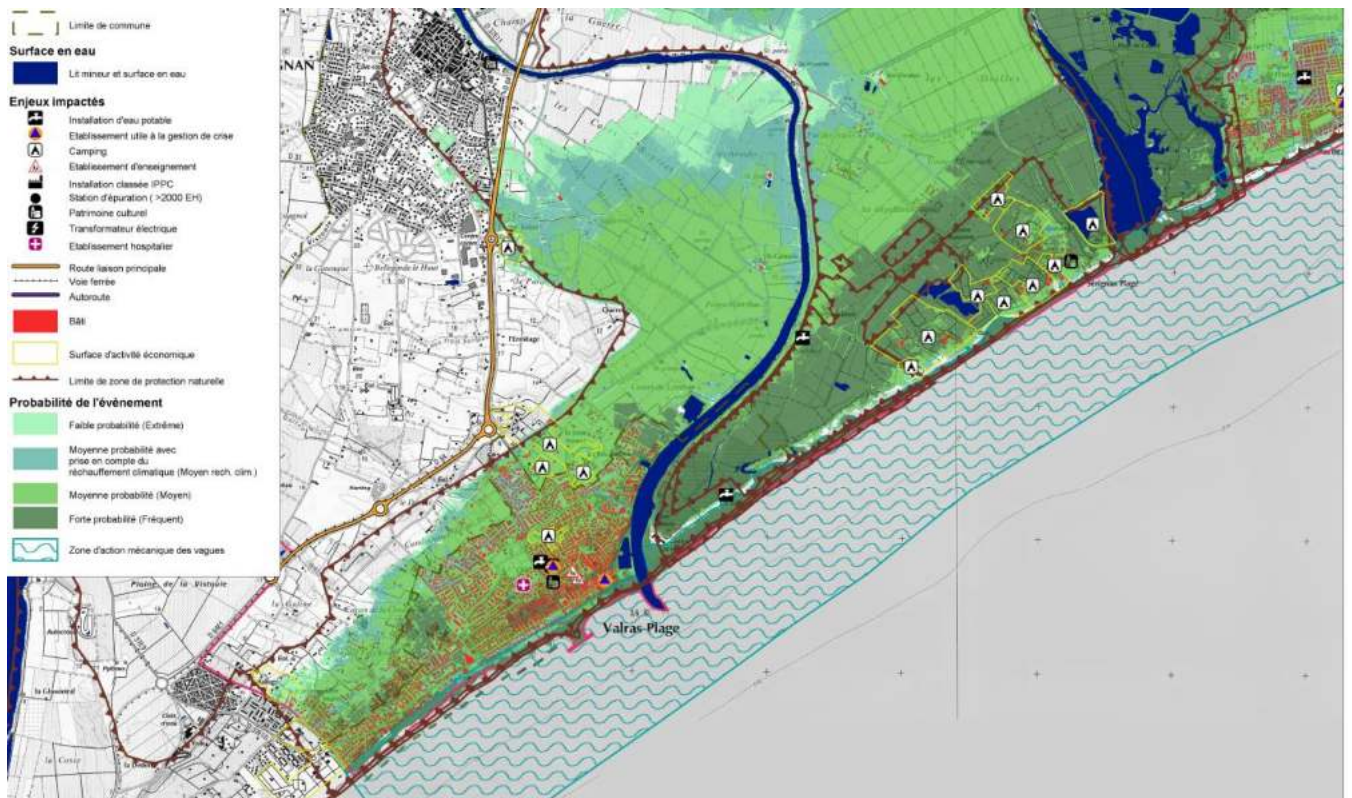
- la submersion marine : inondation temporaire de la zone côtière par la mer en lien avec son niveau moyen dans des conditions météorologiques extrêmes
- le déferlement marin : effet dynamique de la houle en front de mer, dissipation de l'énergie des vagues.
- l'érosion du trait de côte (effet de la sédimentologie).

Ce risque est aggravé par l'urbanisation sur le littoral et plus généralement par toute modification néfaste de la topographie, la destruction ou détérioration du cordon dunaire, l'érosion...

Les principaux enjeux du territoire soumis à ce risque littoral sont, pour ce qui concerne l'habitat dense, les stations balnéaires de Valras et Portiragnes plage dans leur intégralité, et pour les établissements de tourisme de plein air, les communes de Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Les cartes suivantes, issues de la caractérisation des enjeux du TRI Béziers Agde localisent ces différents enjeux, de manière globale pour la première carte puis dans le détail pour les deux suivantes.





Des enjeux agricoles sont également présents, en amont d'ouvrages anti-sel visant à la protection contre les intrusions marines (lagune de la Grande Maire notamment).

Ce périmètre est particulièrement vulnérable aux submersions marines notamment du fait d'infrastructures et d'activités dimensionnées pour l'accueil touristique, qui constituent des enjeux humains et économiques majeurs pour le territoire.

De même, les zones touchées par l'aléa ont été définies dans l'EPRI puis les PPR, pour autant la dynamique des épisodes n'est pas connue (premiers secteurs touchés, premières routes inondées). De ce fait, la gestion de crise spécifique à ce risque n'est pas opérationnelle, d'autant que les derniers évènements significatifs sont anciens et que la vulnérabilité du territoire a, sans doute, évolué depuis.

### ***Evènements marquants***

Les dernières tempêtes importantes ayant touché le territoire Orb-Libron sont les suivantes :

- ↵ **du 6 au 8 novembre 1982**  
*C'est l'évènement majeur pour lequel on ne dispose cependant pas d'informations exploitables.*
- ↵ **octobre 1993**  
*Tempête importante causant de gros dégâts sur la commune de Valras, notamment en raison de la concomitance de la tempête avec une forte pluie sur le coteau.*
- ↵ **du 16 au 18 décembre 1997**  
*Tempête qualifiée de cinquantennale. La houle mesurée à Marseillan constitue le record (depuis 1988, date de mise en service du houlographe). Cette tempête a généré de gros dégâts au cordon dunaire sur les communes de Portiragnes, Sérignan et Valras ainsi que le dépassement des ouvrages anti-sel de la Grande Maire.*
- ↵ **les 12 et 13 novembre 1999**
- ↵ **les 3 et 4 décembre 2003**

Les épisodes cévenols ayant jalonné l'automne 2014 ont donné lieu à de multiples tempêtes littorales, d'intensité faible mais dont la répétition a conduit à des reculs significatifs du trait de côte.

## II.4 Gestion du risque d'inondation

### II.4.1 Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI)

56 communes du territoire sont dotées de PPRI approuvés, (les PPRs de Portiragnes et Valras sont en révision pour intégrer le volet submersion marine et érosion du trait de côte).

### II.4.2 Prévision des Crues

Le bassin versant de l'Orb fait l'objet d'une surveillance pluviométrique et hydrologique par le Service de Prévisions des Crues Méditerranée Ouest, sur la base des stations pluviométriques et hydrométriques gérées par la DREAL Occitanie. La prévision est réalisée sur deux tronçons :

- Orb amont et Jaur
- Orb aval (depuis Cessenon jusqu'à la mer).

Il n'existe pas de système de surveillance des cours d'eau complémentaires sur l'Orb.

Néanmoins, sur le secteur du delta de l'Orb, les informations de la station Béziers Pont Neuf sont relayées aux communes situées entre Béziers et la Mer de manière à anticiper l'arrivée de la crue en aval. De plus, l'association du « Groupement du Faubourg » à Béziers, acteur important de la gestion des inondations sur le biterrois, informe la population qui se présente spontanément au poste de crue à Béziers ou par téléphone, pendant la crue.

Le bassin versant du Libron n'est pas équipé de station hydrométrique et ne fait pas l'objet d'un suivi par le SPC. Compte tenu de la rapidité de réaction des cours d'eau du bassin versant du Libron, une station hydrométrique serait utile en terme de capitalisation de connaissance mais difficilement exploitable pour la prévision de crue. Sur ce bassin versant, l'anticipation pluviométrique semble plus judicieuse pour assurer l'alerte aux populations.

### II.4.3 Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

La stratégie de gestion du risque d'inondation sur la vallée de l'Orb a été mise en place lors du premier Contrat de rivière Orb. Les études majeures et la concertation réalisées alors ont permis la définition d'une politique de gestion des crues, formalisée en 2004 par l'engagement d'un Plan « Bachelot ». Ce plan, devenu Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb (PAPI), initialement programmé sur la période 2004-2006, a été prolongé dans la limite de l'enveloppe financière initiale. Le programme de travaux d'un montant prévisionnel de 20 millions d'euros a donc été intégralement réalisé sur la période 2004-2011.

A partir de 2011 un second PAPI a pris le relais pour poursuivre les actions engagées. D'un montant initial de 32 millions d'euros, il a été prolongé d'une année et s'est terminé fin 2016. Un bilan détaillé du PAPI 2 est fourni en annexe 2.

Le bilan synthétique des actions réalisées au cours de ces deux programmations PAPI successives est le suivant :

1. **L'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information.**

*120 repères de crue ont été mis en place sur l'ensemble du territoire de l'Orb et une dizaine sur le Libron. Une photothèque et une vidéothèque sont en cours de constitution sur les crues de l'Orb*



et du Libron. Un journal de l'Orb consacré aux inondations a été distribué annuellement à la population du territoire lors du PAPI 1, puis des communications ciblées ont été réalisées (entreprises, particuliers) et plus récemment en lien avec la MIAM à destination des campings, des entreprises et gestionnaires d'ERP.

Un retour d'expérience sur les crues de l'automne 2014 a été réalisé.



**Vallée de l'Orb**  
28 Novembre 2014  
**Orb**  
- CRUE HISTORIQUE -

**se souvenir pour mieux agir**

**Les repères de crue :**

**Les crues de l'Orb : violentes et rapides**  
En climat méditerranéen et en contexte évenol, le bassin versant de l'Orb est régulièrement soumis à des crues intenses. Des pluies diluviennes gonflent les rivières, provoquant des inondations dévastatrices. Les pluies génèrent également des ruissellements très intenses sur les ruisseaux habituellement à sec et sur les versants. Ces phénomènes très rapides ont des conséquences parfois aussi importantes que les débordements des cours d'eau, mettant en danger les personnes et menaçant les biens.

**Les crues historiques de l'Orb**  
A de nombreuses reprises, l'Orb, comme ses affluents, a provoqué des inondations qui ont fortement touché le haut bassin versant : décembre 1995, septembre 1953, septembre 1926, septembre 1907.

**Septembre et novembre 2014**  
Il est d'usage d'utiliser les dénominations centennale, cinquanteennale, décennale... quand on parle des crues. Les crues de septembre et novembre 2014, qui ont fortement marqué la conscience collective avec des victimes et provoqué de nombreux dégâts, peuvent être qualifiées de centennales voire plus sur certains secteurs du haut bassin de l'Orb.  
Attention, le mot est trompeur : en terme de probabilité, cela signifie qu'il existe, chaque année, un risque sur cent pour qu'une crue au moins aussi importante survienne sur l'Orb. Il est ainsi tout à fait possible que de telles crues reviennent deux années de suite.  
Le risque est donc toujours présent.

26 repères de crue ont été posés, suite aux crues de l'automne 2014

**L'eau est déjà montée jusqu'ici : elle peut revenir..**  
Pour entretenir notre conscience du risque, les repères de crues sont des marques tangibles, sur les murs ou sur les ponts, qui montrent quand et jusqu'où l'eau est montée. Les informations apportées doivent être conservées pour maintenir la mémoire collective et transmettre la connaissance du risque. Ces repères sont posés et entretenus par les collectivités.

Dégâts sur le littoral dans le secteur de la piscine en septembre 2014

Repères de crues existants sur la commune

Où s'informer ?  
www.vallee-orb-libron.fr

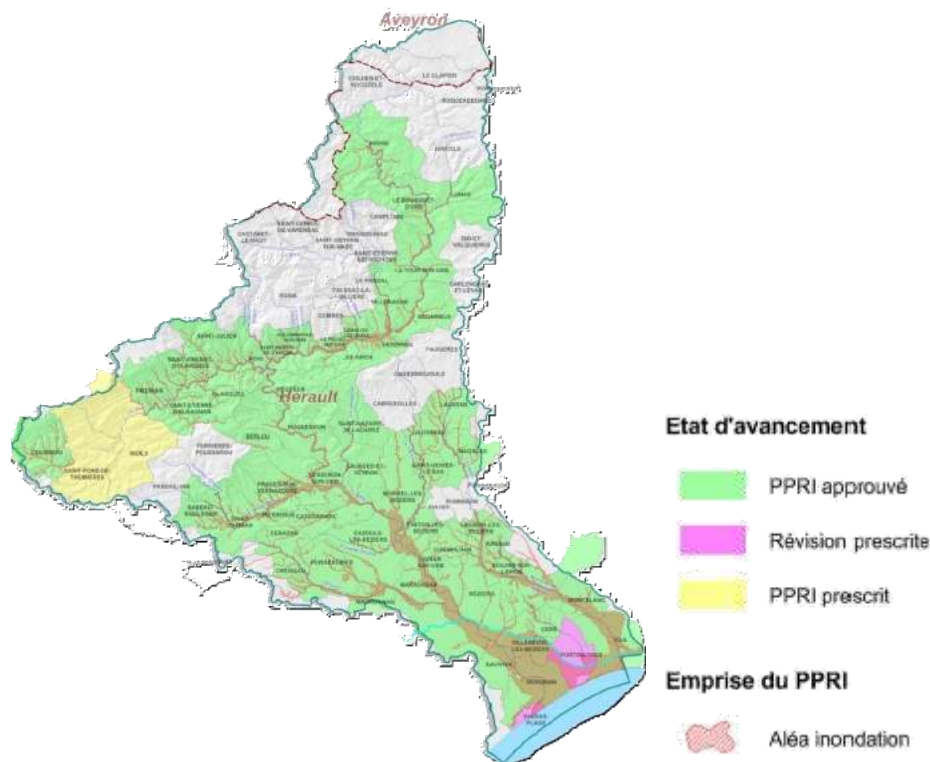
## 2. L'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte : densification du réseau des stations de mesure, réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde.

Cinquante-cinq plans communaux de sauvegarde ont été élaborés au cours des deux programmations PAPI. Ils ont été complétés par la réalisation d'exercices et par la mise en place d'échelles limnimétriques pour suivre localement les événements et ensuite par l'installation de barrières fixes sur les voiries inondables.

La DREAL Occitanie et le SPC Méditerranée Ouest ont fiabilisé les stations pluviométriques et hydrométriques du bassin versant de l'Orb et ont mis en ligne les données en temps réel sur les sites internet dédiés.

### 3. L'élaboration et l'amélioration des PPRi et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées dans les zones à risque.

56 communes sont dotées d'un Plan de Prévention du Risque inondations.



Une étude d'inventaire des Etablissements Recevant du Public et des Entreprises en zone inondable a été réalisée à l'échelle du bassin versant de l'Orb. Un partenariat avec la CCI a permis d'identifier, de sensibiliser les entreprises en zone inondable et de réaliser cinquante diagnostics de vulnérabilité.

Plus récemment une analyse de la situation en zone inondable des établissements de santé a été réalisée.

Sur le delta de l'Orb, une première étude de réduction de la vulnérabilité, allant jusqu'à la proposition d'actions opérationnelles, a été engagée par le Syndicat Béziers la Mer pour les habitations isolées de la plaine de l'Orb.

### 4. Les actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées.

La restauration et l'entretien des berges de l'Orb et de ses affluents (près de 700 000 euros par an investis par les collectivités depuis le premier PAPI) ont contribué à la gestion dynamique des crues sur le territoire conformément au schéma de gestion de la ripisylve acté dans l'étude générale de gestion du risque d'inondation.



*Le rétablissement des zones naturelles d'expansion des crues au niveau de la moyenne vallée de l'Orb, a été réalisé par l'abaissement des digues édifiées au droit des gravières. Cette opération portée par les exploitants des gravières concernées a permis de remobiliser plus de 800 000 m<sup>3</sup> de stockage pour les crues courantes (de période de retour 5 ans) qui sont celles provoquant les premiers dommages entre Béziers et la mer.*

#### **5. L'amélioration et le développement des aménagements collectifs de protection contre les crues.**

*Les ouvrages de protection existants ont fait l'objet de diagnostic et de travaux de confortement (Le Poujol sur Orb, Villemagne l'Argentière, Bédarieux, Saint Chinian, Plaine Saint Pierre).*



*A droite, le rempart de Villemagne l'Argentière le long de la Mare avant travaux  
A gauche, la digue de la Poste à Bédarieux pendant les travaux de confortement*

*Sur le secteur du delta de l'Orb, toutes les études opérationnelles des différentes opérations envisagées ont été réalisées :*

- *rétablissement des exutoires naturels en mer (ancien Grau du Libron et Etang de la Grande Maire),*
- *amélioration de l'hydraulicité dans la traversée de Béziers,*
- *protections rapprochées des agglomérations du delta de l'Orb.*

*Puis les premiers travaux ont été engagés, notamment dans la traversée de Béziers et sur la commune de Valras Plage.*

*La commune de Béziers ayant renoncé à l'endiguement du quartier du Faubourg, des travaux d'amélioration de l'hydraulicité ont été réalisés avec notamment l'emblématique dégagement des arches du Pont Vieux. Ces travaux ont permis de réduire la fréquence des débordements à la*

*traversée de Béziers : ils apparaissaient pour les crues quinquennales et aujourd'hui ne se produisent qu'au-delà des crues décennales.*

*L'intégralité du système de protection de la commune de Valras plage a pu être réalisée. La digue de protection de Sérignan, intégralement financée dans le cadre du PAPI 2 est en cours de finalisation, les deux premières tranches opérationnelles ont été réalisées, la dernière tranche de travaux est programmée.*



*En haut : Travaux de dégagement des arches du Pont Vieux à Béziers*

*A droite : partie terminale du Canal de Crète à Valras et sa contre digue*

## II.4.4 Autres démarches de gestion des inondations

### Les démarches de gestion du littoral

L'urbanisation du littoral Orb Libron, à l'image du littoral du Languedoc Roussillon, s'est intensifiée depuis les décennies 60 et 70, dans le cadre de la mission « Racine ». Cet aménagement du littoral a modifié les équilibres en place car les zones naturelles permettaient d'amortir les effets des aléas littoraux et de réduire leur impact. Une fois les enjeux présents dans les zones à risques, les réponses en terme de protection ont été locales et dans une logique de maîtrise des phénomènes, sans prise en compte de l'échelle sédimentologique pertinente.

La gestion de l'érosion littorale a fortement évolué. Après la réalisation d'ouvrages lourds en réponse aux effets locaux, la prise de conscience de la complexité des phénomènes naturels et anthropiques a conduit à intégrer leurs interdépendances, au sein des cellules sédimentaires. Désormais, la prise en compte des enjeux a permis d'intégrer les représentations des acteurs et les dispositifs de gouvernance. Ces effets conduisent à la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, de manière progressive, adaptative et concertée.

La Mission Interministérielle de l'Aménagement du Littoral du Languedoc Roussillon, en 2003, a posé les bases de la gestion de l'érosion du trait de côte, problème le plus sensible au niveau de la cellule sédimentaire Orb Libron.

Sur cette base, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a porté en 2005 une étude générale pour la protection du littoral entre les fleuves Hérault et Orb. Ce schéma a validé par tronçon homogène et en fonction des enjeux présents, des modalités d'intervention, qui sont depuis mises en œuvre par les acteurs compétents : les communes, la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, le Département de l'Hérault.

Plus récemment mais dans la continuité des actions menées précédemment, l'Etat a défini une Stratégie de Gestion Intégrée du Trait de Côte pour le littoral d'Occitanie sur la période 2018-2050.

### Les démarches d'aménagement du territoire

Enfin, en termes d'aménagement du territoire, le bassin Orb-Libron, recoupe deux grands territoires de projets :

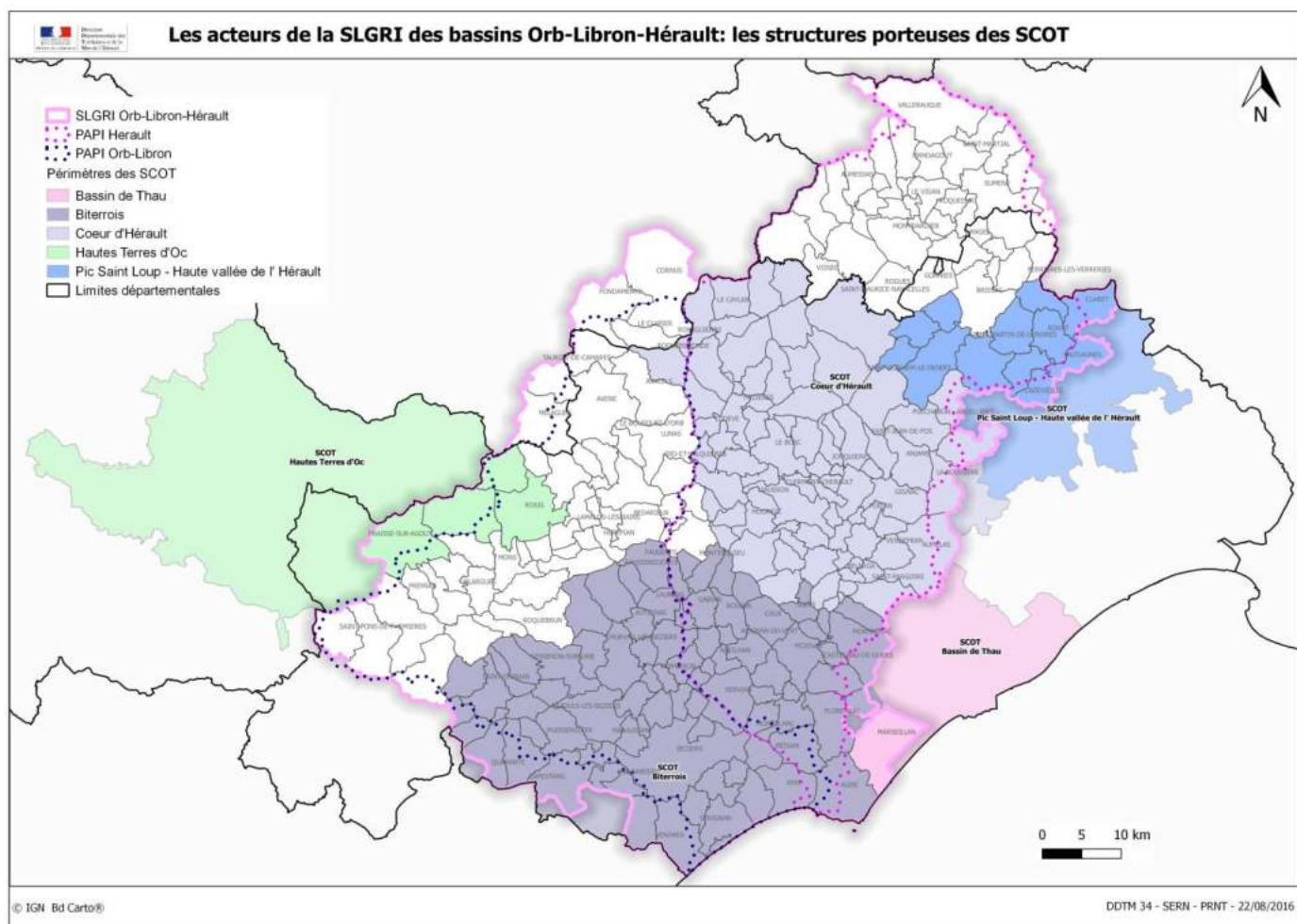
- le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par un Syndicat Mixte regroupant les EPCI et englobant l'ensemble du bassin en amont de Béziers ;
- celui du SCoT du Biterrois, porté par un Syndicat Mixte, couvre les moyennes et basses vallées (87 communes).

Le projet de Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est concrétisé entre 2003 et 2005 avec l'élaboration de la charte de territoire et la mise en place du Conseil de développement et du Syndicat Mixte. Le Pays englobe 120 communes de la partie ouest et nord-ouest du département de l'Hérault, coïncidant en grande partie avec le bassin Orb-Libron en amont de Béziers. Les axes stratégiques exposés dans la charte de Pays comportent notamment l'orientation suivante «participer à la gestion du risque inondation».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT a été validé en novembre 2009. En 2010, la réalisation du Document d'Orientations Générales a permis de traduire les axes stratégiques du PADD en orientations. En ce qui concerne la gestion des risques d'inondation, ce

document propose une orientation qui s'applique à l'urbanisme : « prévenir les risques naturels et technologiques ».

Approuvé en 2013, le SCoT a été ensuite mis en révision pour intégrer les exigences de la Loi Grenelle II. La phase de révision se termine puisque le Syndicat Mixte a produit un Document d'Orientations et d'Objectifs actuellement soumis à concertation. L'année 2021 devrait être celle de la mise à l'enquête publique du SCOT pour une approbation en 2022.



Une des particularités du Scot du Biterrois est d'intégrer une réflexion sur le devenir à long terme des espaces littoraux : création d'un arc rétro-littoral dans la première version du Scot et volonté de mener une étude de recomposition spatiale à l'échelle du Scot pour anticiper les contraintes climatiques sur la zone littorale.

### III. STRATEGIE DU PAPI D'INTENTION

#### III.1 Bilan et enseignements des démarches précédentes

La mise en œuvre des PAPI 1 et 2 sur le territoire a permis la réalisation de plus 39 millions d'euros d'actions de gestion des inondations sur 13 années de programmation. Cela représente 75% de la programmation initiale, sachant que les 25% non engagés correspondent à essentiellement à des travaux reportés au PAPI 3 (ouvrages de protection de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes plage) et à une opération abandonnée par son maître d'ouvrage (digue de protection de Sauvian).

**Cela signifie qu'au-delà du bilan purement financier, l'intégralité des actions programmées dans les PAPI ont été engagées.** Si l'attente était forte vis-à-vis des travaux, l'EPTB Orb Libron a impulsé une dynamique pour engager les opérations d'information, de réduction de la vulnérabilité et de gestion crise, souvent initialement considérées par les maîtres d'ouvrages comme complémentaires aux travaux et donc accessoires.

Le strict bilan financier ne traduit pas forcément la réalité de l'avancement permis par sa mise en place :

- le renforcement des équipes dédiées sur le territoire a permis d'accélérer la mise en place des travaux et interventions
- la mobilisation des différents partenaires a conduit d'une part, à cette accélération des opérations du fait de l'opportunité financière et d'autre part, à légitimer la politique conduite par l'EPTB Orb-Libron et donc à la renforcer.

Ces différents éléments, ainsi que le contexte globalement favorable du bassin versant, ont permis de créer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire que les collectivités ouvrant ainsi d'autres perspectives d'application. L'exemple le plus évocateur en est la mise en place des déversoirs sur les gravières de la Moyenne Vallée par les exploitants privés sur leurs fonds propres.

Les principales opérations restant à engager sont essentiellement des travaux, les programmations précédentes ayant permis de réaliser les étapes techniques préalables. Il s'agit en particulier des digues de protection de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes Plage.

Depuis la validation de la stratégie de protection des villages du delta de l'Orb, en 2002 le projet a été réinterrogé à de nombreuses reprises (PAPI 2, SLGRi, analyses coûts bénéfiques...) en mobilisant les instances du territoire et sa pertinence n'a jamais été remise en cause.

Pour mémoire, le groupement CEMAGREF/EGIS Eau, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Hérault (programme Européen de recherche Inunda), a réalisé dans le cadre d'une approche méthodologique, une analyse coût bénéfice du programme de travaux envisagé pour la basse vallée de l'Orb. Il en ressort que les **Domages Evités Moyens Annuels s'élèvent à 4 millions d'euros (chiffres arrondis)**, les **coûts d'investissement s'élevant eux à 31,9 millions d'euros** et les **coûts de fonctionnement à 3% des coûts totaux.**

### III.2 Motivations du PAPI d'Intention 2021-2022

A la fin du PAPI 2 (fin 2016), le territoire n'a pas souhaité s'engager dans une nouvelle programmation pour de multiples raisons :

- Des opérations de travaux ont été financées lors de la dernière année de programmation du PAPI et sont encore aujourd'hui toujours actives,
- Faire un bilan des programmations précédentes, identifier et partager une stratégie future sont apparus nécessaires,
- attente du cahier des charges PAPI 3,
- évolution de la maîtrise d'ouvrage liée à la compétence GEMAPI,
- prise en charge émergente des enjeux liés au ruissellement et au littoral
- Le travail d'élaboration de la SLGRI

Désormais le cadre d'intervention est disponible, aussi bien globalement (cahier des charges PAPI3) que localement (SLGRI, mise en place de la GEMAPI). Pour mettre en œuvre l'ensemble de la politique de gestion des inondations sur le territoire, l'EPTB Orb Libron et ses partenaires ont donc acté l'intérêt de s'engager dans un PAPI d'intention de manière à compléter le programme d'actions du PAPI et répondre aux exigences du cahier des charges PAPI 3. Cette démarche permettra notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3 (travaux actés au PAPI 2 notamment)
- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : ruissellement et littoral.

### III.3 Stratégie retenue pour le PAPI d'Intention 2021-2022

La problématique inondation a été largement diagnostiquée sur le bassin versant de l'Orb et du Libron. La stratégie a été clairement identifiée dans le cadre du PAPI 1 : la logique de maîtrise des inondations s'est transformée en une logique de gestion du risque, replaçant le citoyen au cœur de sa propre sécurité. La SLGRi est ensuite venue conforter et actualiser la démarche.

Les enjeux en zone inondable sont nombreux sur le territoire Orb-Libron et les priorités de la gestion des inondations restent :

- La protection des zones densément bâties du delta de l'Orb
- La réduction de la vulnérabilité des enjeux existants (bâties, équipements publics, entreprises et activités)
- La poursuite de l'amélioration de la gestion de crise
- La prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire.



La politique menée sur le territoire Orb Libron est donc fondée sur le parti pris d'une gestion du risque inondation la plus intégrée possible à la fois dans ses dimensions techniques (prévention, prévision, protection), mais aussi dans ses dimensions sociales (sauvegarde, réduction de la vulnérabilité, résilience) et territoriales (aménagement, économie).

Le PAPI d'Intention puis le PAPI 3 viendront conforter cette stratégie portée par l'EPTB Orb Libron et déclinée par les différents acteurs de la gestion du risque autour des objectifs suivants :

- Renforcer la prise de conscience des risques d'inondation, quel que soit le type d'aléa considéré (fluvial, littoral, ruissellement)
- Améliorer l'efficacité de l'alerte et fiabiliser la gestion de crise
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Protéger les zones densément bâties et assurer la pérennité des ouvrages existants
- Réduire la dynamique des crues et favoriser l'écrêtement des débits en préservant et/ou restaurant le fonctionnement naturel des cours d'eau
- Intégrer pleinement les risques d'inondation à l'aménagement du territoire

Afin que le PAPI 3 intègre les différents types d'aléas présents sur le territoire de manière homogène des études menées dans le cadre du PAPI d'intention permettront de définir un programme d'actions spécifique aux thématiques du ruissellement et des risques littoraux dans le cadre du PAPI 3.

**La stratégie du PAPI d'Intention comme celle du futur PAPI 3 s'intègrent dans la continuité des actions menées sur le territoire (y compris dans le cadre du contrat de rivière): ces différentes démarches sont complémentaires et se nourrissent les unes des autres, le tableau synthétique donné page suivante en fournit l'illustration.**

Axes de gestion du risque Inondation	PAPI 2004-2010 et PAPI 2 2011-2016	PAPI d'Intention 2021-2022	PAPI 3 2023-2027 à construire
<b>Axe 1 : Amélioration de la conscience et de la connaissance du risque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses communications : journaux, brochures, à destination des élus, des citoyens, des entreprises, des campings....</li> <li>- Enquête sur la perception du risque sur les 6 communes du delta de l'Orb</li> <li>- Formation des élus et agents du territoire (deux sessions)</li> <li>- Retour d'expérience sur les crues de l'automne 2014</li> <li>- Mise en place de 120 repères de crue et d'une base de données</li> <li>- Réunions publiques « saison cévenole »</li> <li>- .....</li> </ul>	<p>I-1 Actions de sensibilisation à destination des populations touristiques</p> <p>I-2 Analyse préalable et pose de repères de crue pour les épisodes de mars 2018 (<u>Jaur</u>) et octobre 2019</p> <p>I-3 Amélioration de la connaissance de l'information de gestion de crise littorale</p> <p><i>Pour mémoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Session 2021 de formation des élus et agents du territoire financée dans le cadre du PAPI Hérault.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des éléments du Portrait de Territoire réalisé en 2020 par la MIIAM</li> <li>- Poursuite du programme de formation des élus et agents du territoire</li> <li>- Programme de sensibilisation scolaire</li> <li>- Programme de communication multi support annualisé (utilisant les productions de la MIIAM)</li> <li>- Communications spécifiques au littoral suite aux études du PAPI d'intention</li> <li>- .....</li> </ul>
<b>Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>		<p>II-1 Réflexion sur l'opportunité d'un dispositif de surveillance sur le bassin versant du Libron</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préconisations issues de l'analyse du risque ruissellement ?</li> <li>- Equipement pour suivi littoral ?</li> <li>- .....</li> </ul>
<b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 57 Plans Communaux de Sauvegarde</li> <li>- Accompagnement des communes pour la mise à jour des PCS</li> </ul>	<p>III-1 Intégration d'un volet littoral aux PCS (suite à l'amélioration de la connaissance des informations de gestion de crise, action I-3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'accompagnement des communes pour la mise à jour des PCS</li> <li>- .....</li> </ul>
<b>Axe 4 : Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de 58 PPR (dont 4 littoraux) par la DDTM34</li> <li>- Participation de l'EPTB Orb Libron à l'élaboration des documents d'urbanisme dont SCOT du Biterrois</li> </ul>	<p>IV-1 Analyse du risque ruissellement et priorisation des enjeux à l'échelle du bassin versant - préconisations en <u>terme</u> d'urbanisme</p> <p><i>Pour mémoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Etude de définition de l'Espace de Bon fonctionnement en cours (cf Contrat de rivière)</i></li> <li>- <i>Etude de recomposition spatiale Scot du Biterrois</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des PPR de la Mare par la DDTM34 ? Révision des PPR Orb amont ?</li> <li>- Poursuite de la participation de l'EPTB Orb Libron à l'élaboration des documents d'urbanisme dont SCOT du Biterrois</li> <li>- Mise en œuvre des préconisations issues de l'analyse du risque ruissellement</li> <li>- .....</li> </ul>

Axes de gestion du risque Inondation	Démarches Antérieures PAPI 2004-2010 et PAPI 2 2011-2016	PAPI d'Intention 2021-2022	PAPI 3 2023-2027 à construire
<p><b>Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de diagnostics « habitat isolé » 135 habitations dans le delta de l'Orb</li> <li>- Identification des ERP et bâtiments publics en ZI</li> <li>- Identification des entreprises en ZI et campagne de diagnostics</li> <li>- Délocalisations suites crues 2014</li> </ul>	<p>V-1 Définition concertée du programme de réduction de la vulnérabilité du futur PAPI - action menée en régie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de diagnostics ciblés et travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations (secteur à définir)</li> <li>- Relance programme entreprises CCI ?</li> <li>- Organisation de formations artisans/ travaux de réduction de la vulnérabilité, chambre de métiers ?</li> <li>- Animation programme réduction vulnérabilité agricole avec CA34 ?</li> <li>- Actions de délocalisation préventives (zone du delta de l'Orb) ?</li> <li>- Projets urbains de réduction de la vulnérabilité vis-vis du ruissellement ?</li> <li>- .....</li> </ul>
<p><b>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement zones d'expansion des crues Moyenne Vallée de l'Orb</li> <li>- Etude d'identification des ZEC du Lirou</li> <li>- Gestion différenciée de la ripisylve via les plans d'entretien à l'échelle du bassin versant</li> <li>- Ouvrages d'écrêtement en amont des zones habitées (Maraussan, Creissan)</li> </ul>	<p>VI-1 Etudes de réduction du risque d'inondation par des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers (suite à l'épisode d'octobre 2019)</p> <p>VI-2 Gestion différenciée de la ripisylve via les plans d'entretien : opérations intégrées au Contrat de Rivière, pour mémoire.</p> <p><i>Pour mémoire :</i> Définition en cours d'un plan de gestion du delta de l'Orb incluant la restauration du fonctionnement des exutoires en mer</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de restauration des exutoires en mer (Grande Maire et Grau du Libron) ?</li> <li>- Etude et réalisation d'ouvrages d'écrêtement (en lien avec les résultats de l'étude sur le ruissellement)</li> <li>- .....</li> </ul>
<p><b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et confortement des ouvrages de protection existants (communes de Villemagne, Bédarieux, le Roujol, ~ 3 400 personnes protégées)</li> <li>- Etudes et réalisation d'ouvrages de protection nouveaux (communes de Sérignan, Valras, Puisserguier, ~ 6 000 personnes protégées)</li> <li>- Amélioration de l'hydraulicité de l'Orb à la traversée de Béziers (1ers débordements s'observent pour Q10 au lieu de Q2)</li> <li>- Etudes préalables des ouvrages de protection : Portiragnes plage et Villeneuve-les-Béziers</li> </ul>	<p>VII-1 Etudes de connaissance préalables au classement en système d'endiguement - Plaine Saint Pierre et Saucières</p> <p>VII-2 Etudes de connaissance préalables au classement en système d'endiguement - Bédarieux et Villemagne l'Argentière</p> <p>VII-3 Définition d'une stratégie sur les ouvrages littoraux GEMAPI</p> <p>VII-4 Etudes pré-opérationnelles de la digue de Villeneuve les Béziers</p> <p>VII-5 Etudes pré-opérationnelles de la digue de Portiragnes Plage</p> <p><i>Pour mémoire :</i> Réflexion en cours par Sud Hérault sur l'amélioration de la connaissance de la digue de Saint Chinian</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des digues de protections de Portiragnes Plage et Villeneuve-les-Béziers</li> <li>- Confortement des ouvrages littoraux (en lien avec les stratégies GEMAPI littorales)</li> <li>- .....</li> </ul>

## IV. PROGRAMME DU PAPI D'INTENTION

### IV.1 Contenu du programme

Le PAPI d'Intention constitue l'outil privilégié pour mettre en place de manière concertée l'ensemble des programmations thématiques du futur PAPI 3. L'EPTB Orb Libron et ses partenaires considèrent ce PAPI d'Intention comme une opportunité d'élaborer un PAPI 3 ambitieux, cohérent et adapté aux enjeux du territoire.

Son programme contient donc essentiellement des études de connaissance ou de définition de stratégies et un important travail d'animation visant à faire partager le diagnostic de la vulnérabilité du territoire et la stratégie à déployer, avant de faire émerger les maitrises d'ouvrages des opérations de réduction de la vulnérabilité. Une première opération pilote de réduction de la vulnérabilité sera portée par l'EPBT pour engager la dynamique sur le territoire.

Le programme d'actions du PAPI d'Intention se décline selon les thématiques suivantes :

#### Amélioration de la connaissance et gestion de crise :

- Amélioration de la connaissance des phénomènes de submersions marines sur les communes littorales / actualisation des PCS littoraux
- Réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif local d'alerte sur le Libron.

#### Réduction de la vulnérabilité :

- Animation spécifique pour faire émerger une stratégie à l'échelle du territoire Orb Libron, à intégrer en 2023 dans le PAPI complet. Il s'agit de dresser un bilan exhaustif et actualisé des éléments de connaissance disponibles afin d'identifier les axes de travail pertinents pour réduire la vulnérabilité du territoire.
- Une première action pilote de réduction de la vulnérabilité sera menée sur la commune de Villeneuve-les-Béziers : identification des typologies de bâtis inondés en 2019 (*cf fiche action étude spécifique Villeneuve-les-Béziers*) puis une première opération de diagnostics portée par l'EPTB.

#### Sensibilisation :

- Formation des élus et des agents du territoire *-pour mémoire-*
- Actions de sensibilisation spécifiques vis-à-vis des populations touristiques (littoral et zone thermale)
- Mise en place de repères de crue des derniers événements ayant touché le territoire (Jaur 2018 et biterrois 2019).

#### Prise en compte du risque dans l'Aménagement du territoire :

- Analyse du risque d'inondations torrentielles, priorisation des enjeux à l'échelle du territoire et préconisations de gestion (notamment via l'aménagement du territoire avec l'analyse de deux PLUi).

- Etude spécifique littorale du SCOT du Biterrois (recomposition spatiale) *-pour mémoire-*
- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme *-pour mémoire-*

**Ralentissement des écoulements :**

- Etude de réduction du risque d'inondation par des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers.
- Mise en œuvre des plans d'entretien de la ripisylve à l'échelle du territoire Orb Libron *-pour mémoire-* (opération intégrée dans le Contrat de Rivière).

**Ouvrages de protection contre les inondations :**

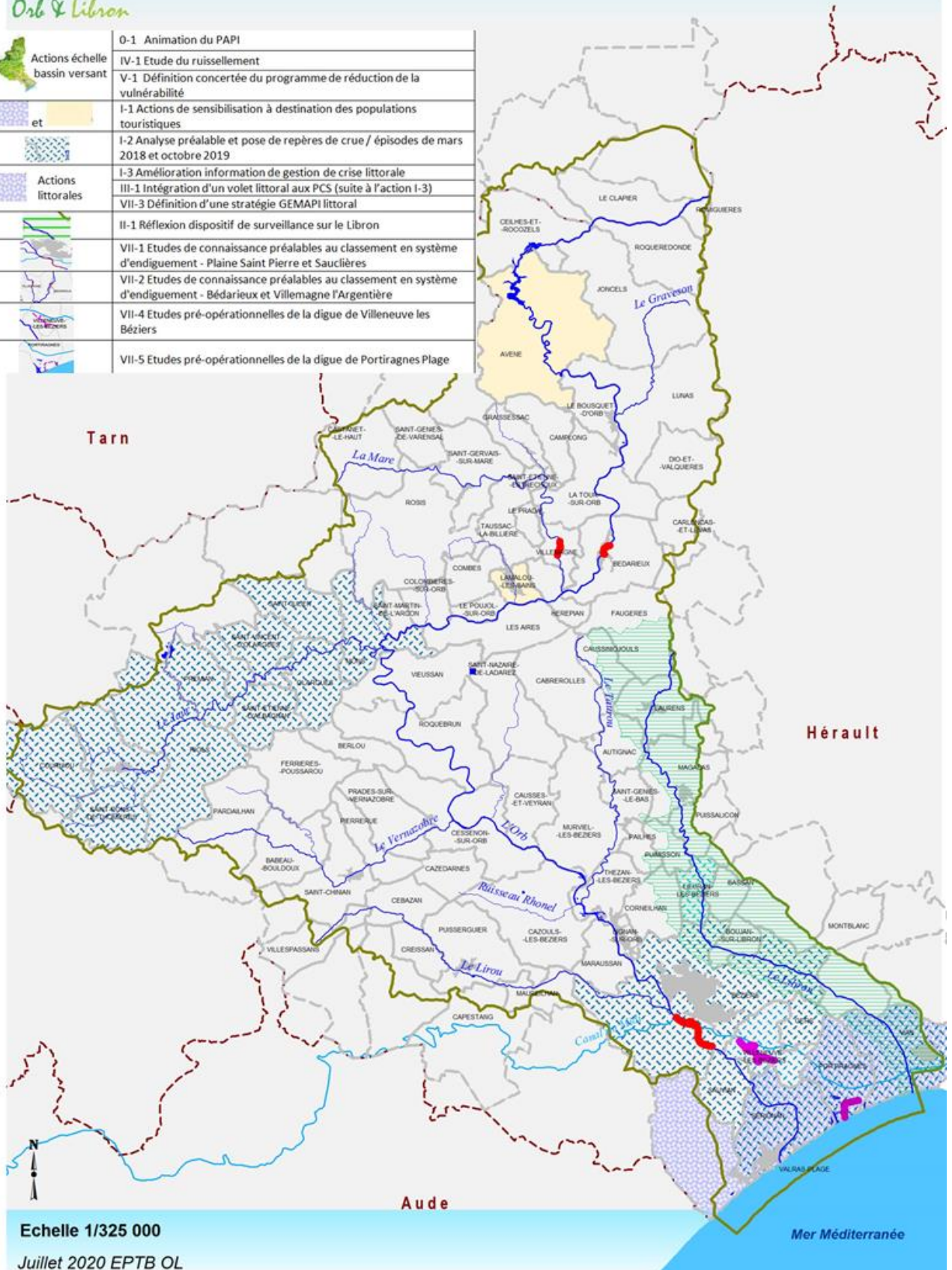
- Etude de connaissance des ouvrages de protection pour leur reconnaissance en système de protection
- Amélioration de la connaissance et de la prise en charge des ouvrages littoraux (stratégie Gemapi item 5 littoral)
- Poursuite des études de définition des digues de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes-Plage, en vue de la labellisation PAPI3 des travaux

Le programme prévisionnel du projet de PAPI d'intention Orb-Libron est décrit par un ensemble de 15 fiches actions regroupées en annexe 3 et localisées sur la carte suivante.



# Localisation des actions du PAPI d'Intention Orb Libron 2021-2022

Actions échelle bassin versant	0-1 Animation du PAPI
	IV-1 Etude du ruissellement
	V-1 Définition concertée du programme de réduction de la vulnérabilité
et	I-1 Actions de sensibilisation à destination des populations touristiques
	I-2 Analyse préalable et pose de repères de crue / épisodes de mars 2018 et octobre 2019
Actions littorales	I-3 Amélioration information de gestion de crise littorale
	III-1 Intégration d'un volet littoral aux PCS (suite à l'action I-3)
	VII-3 Définition d'une stratégie GEMAPI littoral
	II-1 Réflexion dispositif de surveillance sur le Libron
	VII-1 Etudes de connaissance préalables au classement en système d'endiguement - Plaine Saint Pierre et Saucières
	VII-2 Etudes de connaissance préalables au classement en système d'endiguement - Bédarieux et Villemagne l'Argentière
	VII-4 Etudes pré-opérationnelles de la digue de Villeneuve les Béziers
	VII-5 Etudes pré-opérationnelles de la digue de Portiragnes Plage



## IV.2 Conduite du programme

La conduite du projet ne pourra se faire efficacement sans une animation durable des différents axes de travail sur l'ensemble du territoire Orb et Libron. Cette animation nécessitera un équivalent temps plein au sein de l'EPTB Orb-Libron qui assurera la mise en œuvre du programme, en s'appuyant sur l'ensemble de l'équipe technique de l'EPTB.

Son action sera en effet étroitement intégrée à celle menée par les agents de l'EPTB Orb-Libron en place (3 ingénieurs, 6 techniciens) qui travaillent sur la préservation de l'environnement, de la ressource en eau, de la qualité des eaux et sur l'aménagement du territoire. Ces agents constitueront autant de relais sur le territoire pour porter auprès des élus, des usagers et des riverains, la philosophie du projet. Les compétences complémentaires de cette équipe assureront ainsi une qualité supplémentaire à l'animation du projet en favorisant une synergie entre les autres politiques publiques en place sur le territoire (aménagement du territoire et développement local, préservation des milieux naturels et du patrimoine culturel, qualité de l'eau...).

Ce regard croisé entre l'animation PAPI et l'animation globale assurée par l'EPTB Orb-Libron permettra de concilier la gestion des inondations avec l'atteinte des objectifs de qualité des milieux portés par la Directive Cadre Européenne et le SDAGE Rhône Méditerranée.

## IV.3 Programmation financière et planning prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à **1 595 000 € HT** sur la période 2021-2022. Le coût des actions se répartit ainsi :

<b>Axe 0</b>	120 000 €
<b>Axe 1</b>	150 000 €
<b>Axe 2</b>	25 000 €
<b>Axe 3</b>	25 000 €
<b>Axe 4</b>	150 000 €
<b>Axe 5</b>	10 000 €
<b>Axe 6</b>	300 000 €
<b>Axe 7</b>	815 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 595 000 €</b>

La programmation prévisionnelle des actions figure en annexe n° 4.

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2021	1 435 000 €
2022	160 000 €
<b>TOTAL 2021-2022</b>	<b>1 595 000 €</b>

Le planning prévisionnel de conduite du PAPI d'Intention et d'élaboration du dossier de PAPI complet est donné dans le tableau ci-après, pour les étapes phares.

<b>Echéances prévisionnelles</b>	<b>PAPI d'Intention</b>	<b>PAPI complet</b>
----------------------------------	-------------------------	---------------------

Mi-Octobre 2020	Dossier validé et déposé pour labellisation	
Janvier 2021	Labellisation puis signature de la convention	
Janvier 2021- Juin 2021	Obtention des financements des études et consultations des bureaux d'études	
Juin 2021- Avril 2022	Réalisation des études	
Avril - Mai 2022	Synthèse par EPTB Orb Libron des résultats des études et élaboration de l'analyse environnementale	Mise à jour du programme d'actions du PAPI Validation par les partenaires.
Juin-Juillet 2022	Consultation du public sur le projet de PAPI	
Aout 2022	Analyse des remarques issues de la consultation du public. Finalisation du dossier de PAPI.	
Septembre 2022		Validation définitive puis Dépôt du PAPI complet
Mars 2023		Labellisation du PAPI complet

**Nota : ce planning ambitieux a été construit pour être compatible avec les plannings prévisionnels des travaux des ouvrages de protection initiés dans le cadre du PAPI 2 (digue de protection de Portiragnes Plage et digue de Villeneuve-les-Béziers), dont le démarrage est prévu début 2023 et nécessite de disposer d'un PAPI complet labellisé.**

#### **IV.4 Lien avec les PAPI limitrophes et conformité au PGRI et à la SLGRI**

Le PAPI d'Intention Orb Libron s'inscrit dans un contexte local caractérisé par des territoires menant des PAPI depuis de nombreuses années. Les périmètres de ces PAPI sont ceux du bassin versant ce qui permet de ne créer ni chevauchement ni zone blanche. Ces démarches PAPI sont :

- A l'ouest, au niveau du département de l'Aude, l'EPTB Aude a porté un PAPI 2 sur la période 2015-2020 pour un montant de 30 Millions d'euros. Le projet de PAPI 3 est en cours d'élaboration concertée pour un dépôt officiel en 2022 et une labellisation sur la période 2023-2028. Les EPCI du territoire concernés à la fois par cette démarche et le PAPI d'Intention Orb Libron sont Minervoies Caroux, Sud Hérault et la Domitienne.
- A l'Est, l'EPTB Fleuve Hérault est engagé dans un « petit » PAPI complet sur la période 2017-2022 qui, suite au PAPI d'Intention 2012-2016, a permis de mener une première série de réalisations, en parallèle avec la mise en place de la compétence GEMAPI. L'EPTB fleuve Hérault travaille désormais à l'élaboration d'un PAPI Complet pour la période 2023-2028. Les EPCI du territoire concernés pour partie à la fois par cette démarche et le PAPI d'Intention Orb Libron sont : Larzac et Vallées, Lodévois Larzac, Grand Orb, Avants-Monts, CABM et CAHM.



**L'ensemble des démarches PAPI du secteur sont donc dans un calendrier comparable (PAPI 3 prévu à l'horizon 2023), ce qui est appréciable pour les EPCI concernés, même si les programmes définis à l'échelle des bassins versants restent indépendants.**

Pour autant il existe un lien fort entre les démarches menées sur le fleuve Hérault et l'Orb-Libron du fait d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques inondations élaborée et mise en œuvre conjointement par les deux EPTB.

Dans le cadre des programmations en cours, certaines opérations sont ainsi menées à l'échelle de la SLGRI comme :

- Les programmes de formation des élus et agents du territoire, portés tour à tour en 2018 et 2021 par les deux EPTB
- La réflexion sur l'amélioration de la prise en compte du risque littoral sur les communes de la cellule sédimentaire de Vendres à Agde, initiée dans le cadre de la SLGRI et qui se traduit par les actions dans le PAPI d'Intention.

En effet le PAPI d'Intention Orb Libron s'inscrit dans les documents supra tel que le Plan de Gestion des Risques Inondations et la Stratégie Locale de Gestion des Inondations qu'il décline. La conformité du PAPI d'Intention avec ces documents est analysée de manière synthétique dans le tableau suivant.

Le tableau ci-dessous illustre, via des exemples d'actions inscrites au PAPI, la correspondance entre les axes du PAPI et les objectifs de la SLGRI (cf page 5 ), du PGRI et de la SNGRI (listés ci-dessous pour mémoire).

Les grands objectifs stratégiques de la SNGRI sont :

1. Augmenter la sécurité des populations exposées,
2. Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation,
3. Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires.

De la même manière, pour le PGRI, les grands objectifs sont :

1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
3. Améliorer la résilience des territoires exposés,
4. Organiser les acteurs et les compétences,
5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Objectifs SNGRI	Objectifs PGRI	Objectifs SLGRI	Axe PAPI d'Intention	Opérations programmées PAPI d'Intention
1, 2 et 3	5 et 4	4	AXE 0 Animation	Animation PAPI et SLGRI  Animation programme de réduction de la vulnérabilité
1, 2 et 3	5 et 4	4	AXE 1 Amélioration de la connaissance et de conscience du risque	Pose de repères de crue sur le Jaur et Villeneuve-les-Béziers  Actions de sensibilisation à destination des populations touristiques  Amélioration de la connaissance de l'aléa littoral
1 et 3	3 et 5	3	AXE 2 Surveillance et prévision des crues	Réflexion instrumentation bassin versant Libron
1 et 3	3 et 5	3	AXE 3 Alerte et gestion de crise	Volet littoral des PCS
1, 2 et 3	1 et 2	1	AXE 4 Prise en compte dans l'urbanisme	Poursuite de l'élaboration des PPRi  Analyse du risque Ruissellement et préconisations à l'échelle BV  <i>(Définition espace de bon fonctionnement pour mémoire cf contrat de rivière)</i>
1, 2 et 3	1 et 5	1	AXE 5 Réduction de la vulnérabilité	Animation pour la définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité du PAPI 3  Opération pilote 10 diagnostics test sur Villeneuve-les-Béziers
1, 2 et 3	2	2	AXE 6 Ralentissement dynamique	Etude de réduction du risque inondation lié aux écoulements organisés sur la commune de Villeneuve-les-Béziers  <i>(Entretien ripisylve pour mémoire cf contrat de rivière)</i>
1, 2 et 3	2	2	AXE 7 Ouvrages	Régularisation en système d'endiguement des ouvrages existants  Définition des digues de protection de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes-Plage pour intégration PAPI 3



La réflexion sur l'organisation de la compétence **GeMAPI** à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron a été lancée en 2016, par l'EPTB Orb-Libron. A l'issue de ce processus de concertation, l'organisation validée et mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est la suivante :

- Transfert de l'aménagement cohérent de bassin à l'EPTB OL (1°)
- Délégation des plans d'entretien des cours d'eau (2°) à l'EPTB OL par : CC La Domitienne, CC Avant-Monts, CA Béziers Méditerranée, CC Sud Hérault
- Réalisation en propre de l'entretien des cours d'eau (2°): CC Grand Orb, CC du Minervois au Caroux, CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et CA Hérault Méditerranée
- Réalisation en propre par les EPCI des missions de défense contre les inondations et de protection et de restauration des milieux aquatiques (5° et 8°).

Ainsi les EPCI se sont accordés pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB en lui confiant certaines missions GeMAPI par transfert et/ou par délégation, ainsi qu'en recourant à son appui lorsque les missions GeMAPI restent exercées par les EPCI (item 2 notamment).

De ce fait, la mise en œuvre de la compétence Gémapa sur le territoire est réalisée de manière globale et cohérente, même en l'absence de transfert global de compétence car :

- L'ingénierie de la GéMAPI est confiée à l'EPTB Orb Libron,
- L'item 1 est porté à l'échelle du bassin versant par l'EPTB
- L'item 2 est défini à l'échelle du bassin versant par l'EPTB et mis en œuvre localement, soit dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, soit dans le cadre d'une délégation
- Les items 5 et 8, même s'ils restent la compétence des EPCI, sont menés avec l'EPTB, dans le cadre de programmes globaux (Contrat de Rivière et PAPI) pour dérouler la politique de gestion des inondations du territoire. Les opérations elles-mêmes sont soit conduites en lien avec l'EPTB soit lui sont déléguées (maîtrise d'ouvrage).

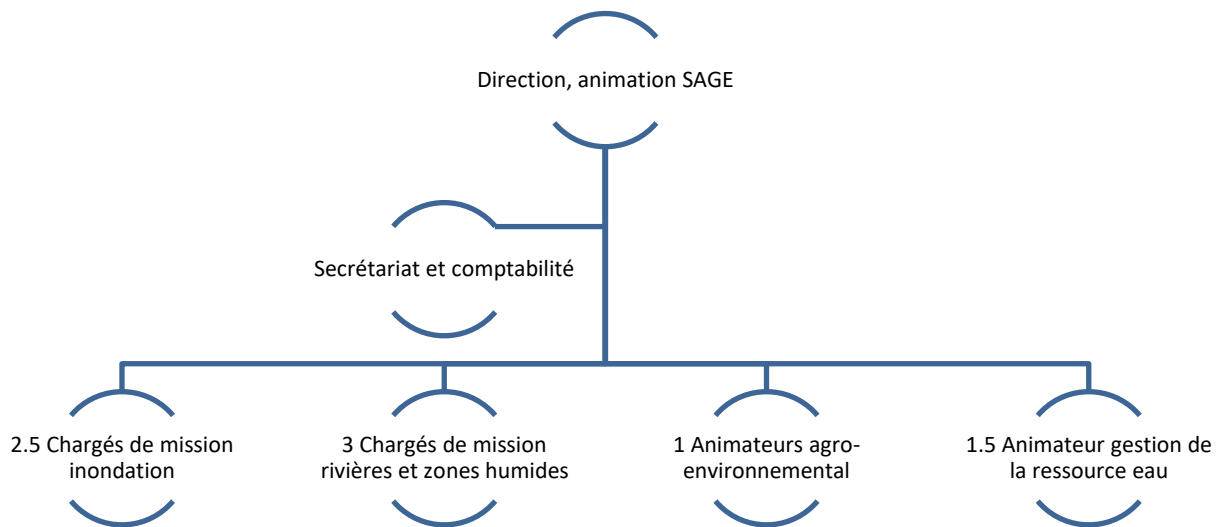
L'EPTB Orb Libron assurera les missions d'aménagement cohérent de bassin et d'animation et de concertation pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant, grâce à son équipe de 10 agents.

Outre l'exercice des compétences précédemment citées, la composition de cette équipe (nombre, qualifications, expérience des agents) permet d'apporter un appui à l'ensemble :

- Des membres pour l'intégralité des missions relevant de la GeMAPI
- Des membres ou d'autres tiers pour toute action concourant aux objectifs poursuivis par l'EPTB OL (communes, maires au titre de leur pouvoir de police, riverains de cours d'eau)

Cet appui se traduit également par le portage de démarches contractuelles (PAPI, contrat de rivière) permettant d'obtenir le meilleur niveau de financement des opérations inscrites au PAIC.

L'organisation envisagée de l'EPTB OL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est la suivante :



## V.2 Structure porteuse et partenaires du projet

### V.2.1 Structure porteuse

La structure porteuse du projet de PAPI d'intention Orb-Libron est l'EPTB Orb-Libron, dont le périmètre couvre l'intégralité des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Comme indiqué au paragraphe précédent, les statuts du SMVOL, labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin en 2009, lui confèrent la légitimité technique du portage de ce projet : « le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil. » Les statuts de l'EPTB Orb Libron donnés en annexe n° 5 précisent ce fonctionnement.

Par ailleurs, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron regroupe des représentants des intercommunalités en charge des travaux.

### V.2.2 Maîtres d'ouvrages

Les différents maîtres d'ouvrages des opérations inscrites dans le PAPI d'intention sont principalement les EPCI (en lien avec leur compétence GEMAPI) et l'EPTB Orb-Libron.

### V.2.3 Partenaires

Les partenaires du projet de PAPI Orb et Libron sont :

- L'Etat, représenté par les services de la DDTM 34 et de la DREAL Occitanie
- La Région Occitanie
- Le Conseil Départemental de l'Hérault

Ces partenaires accompagnent la politique de gestion des inondations sur le territoire de longue date, via le volet inondation du premier contrat de rivière, puis les PAPI successifs.

### *V.3 Modalités de concertation*

Le projet de PAPI d'Intention Orb-Libron est un programme concerté de gestion du risque d'inondation issu d'une longue série de programmations précédentes. Ainsi depuis la première ébauche datant de 2004, la gestion du risque inondation a fait l'objet de nombreuses discussions au sein des différentes instances pertinentes du territoire :

- Comités technique et de pilotage du PAPI
- Comité syndical du SMVOL et des maîtres d'ouvrages locaux
- Commission Locale de l'Eau du SAGE Orb Libron
- Comité de Pilotage de la SLGRI Orb Libron Hérault
- Réunions d'élaboration du Contrat de Rivière avec les partenaires.

Cette appropriation se traduit par les courriers d'engagement des différents acteurs du projet, donnés en annexe 6.

Cette culture de la concertation acquise sur le territoire sera bien évidemment mise à profit pour la mise en œuvre et le pilotage du présent programme qui sera suivi par un comité technique et piloté par un comité de pilotage associant élus, partenaires techniques et représentant des usagers.

L'objectif du PAPI d'Intention étant la construction du programme d'actions du PAPI complet, la définition de ce dernier fera l'objet d'une large concertation des acteurs concernés mais aussi du grand public, conformément au cahier des charges PAPI3. Ces modalités sont détaillées dans le projet de convention donné en annexe 7.

## **ANNEXES**

## **Annexe 1**

### **Bibliographie relative aux enjeux en zone inondable**

MIAM, 2020 : Portrait de territoire bassin Orb-Libron.

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011): L'évaluation préliminaire des inondations Bassins Rhône Méditerranée, unité de présentation "côtiers ouest".

CCI Béziers, 2012 : Diagnostic de vulnérabilité des entreprises face aux inondations: résultats et enseignement

EPTB Fleuve Hérault & EPTB Orb Libron, 2020 : Cartographie des enjeux sanitaires en zones inondables

EPTB Fleuve Hérault & EPTB Orb Libron, 2018 : Stratégie Locale de gestion du risque inondation (SLGRi)

EPTB Orb Libron, 2018 : Retour d'expérience sur les inondations de 2014

EPTB Orb Libron, 2018 : SAGE

SMVOL - CCI Béziers Saint Pons, 2009 : Inventaire des ERP et entreprises en zone inondable du bassin versant de l'Orb

SMVOL, Cyndie Chauviteau 2005 : Analyse de la vulnérabilité de la Haute Vallée de l'Orb - définition d'une méthodologie.

SMVOL, 2005 à 2011, Plans communaux de sauvegarde des bassins versants de l'Orb et du Libron



## Annexe 2

### Bilan PAPI 2

L'avancement du PAPI 2 fait apparaître que 45% des actions programmées ont été engagées. Globalement, les opérations locales et déjà bien ancrées dans la politique de gestion du risque inondation ont été poursuivies ou engagées dans le calendrier prévisionnel tandis que les opérations d'ampleur (travaux de protection contre les inondations) ont pris du retard, notamment du fait de contraintes extérieures (labellisations PAPI, puis PSR pour les projets de digues de protection, contraintes liées au Pôle Canal, difficultés liées aux expropriations). Enfin, certaines opérations n'ont pas été lancées du fait du désengagement des maîtres d'ouvrages concernés.

Parmi les opérations engagées, on retiendra notamment :

- La poursuite des efforts dans le domaine de la culture du risque qui s'ancre durablement dans l'action publique, avec notamment l'opération de formation à la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire
- La poursuite de la réalisation des Plans de Prévention des Risques inondations par la DDTM
- La mise en œuvre du programme de réduction de la vulnérabilité des entreprises en zone inondable
- La mise en place d'outils de gestion de crise pour rendre les PCS opérationnels (barrières fixes sur les passages submersibles, échelles de crue)
- Le diagnostic de la digue de Saint Chinian et les études opérationnelles des travaux de confortement de cet ouvrage, ainsi que ceux de la digue de la Perspective à Bédarioux
- Le financement de l'ouvrage d'écrêtement protégeant le village de Creissan des inondations
- L'engagement de travaux emblématiques dans le delta de l'Orb :
  - o L'aménagement de la traversée de Béziers (en aval du Pont Vieux), qui en créant une risberme, améliore l'hydraulique du fleuve, mais aussi restaure sa place dans la ville
  - o Les travaux du Canal de Crête à Valras, qui protège la station balnéaire en gérant le ruissellement provenant des coteaux et empêchant les intrusions de l'Orb (digue de Querelle et muret anti inondations).
  - o Les travaux de la digue de Sérignan, dont la première tranche fonctionnelle a été réalisée et les tranches suivantes financées.

La programmation du PAPI validé en 2011 par la Commission Mixte Inondation, a fait l'objet d'un avenant de durée pour l'année 2016, visant notamment à intégrer les conséquences des crues de l'automne 2014. Dans le cadre de la programmation PAPI, de nombreuses actions nécessitaient une animation spécifique (zones d'expansion des crues, réduction de la vulnérabilité, accompagnement dans la mise à jour des plans communaux de sauvegarde...). Un poste dédié à cette animation avait été identifié mais n'a pas été mis en œuvre en lien avec les demandes de réduction des dépenses de fonctionnement et l'absence d'appropriation des thématiques nécessitant une animation forte (vulnérabilité, zone d'expansion des crues...).

Entre 2011 et 2016, la gestion des inondations sur le territoire s'est essentiellement traduite par la réalisation d'ouvrages structurants pour lesquels le rapport coût/bénéfice est intéressant, par la sécurisation des digues existantes (suivi, entretien, confortements éventuels) et par la poursuite des actions de communication (grand public, entreprises) et de l'animation sur la gestion de crise. Les épisodes de crues de l'automne 2014 n'ont pas particulièrement remobilisé le territoire sur cette thématique, même si leurs conséquences ont dû être gérées. Il est intéressant tout de même de noter qu'aucun nouveau projet de protection n'a été induit par ces crues (pourtant d'occurrence centennale sur certains secteurs) alors que de nombreux enjeux ont été inondés (habitations, commerces, équipements...) voire dégradés. Faces à ces inondations, les acteurs du territoire (citoyens comme collectivités) ont souhaité que des améliorations soient apportées aux modes de gestion des inondations (du barrage des Monts d'Orb, de la circulation de l'information et de l'organisation de la gestion de la crise). L'axe de la réduction de la vulnérabilité sur ces secteurs n'a pas pu être mobilisé du fait d'absence de PPR ou de PPR sans mesure de réduction de la vulnérabilité.

L'avancement financier global du PAPI est de 53%, au regard de la programmation initiale, en lien avec le retard dans la mise en œuvre des actions de l'axe 7, les travaux de protection reportés au PAPI 3, axe très largement majoritaire financièrement (87% du montant global du PAPI), mais aussi l'absence de mise en œuvre de l'axe 5 de réduction de la vulnérabilité. Le non engagement des actions de cet axe 5 est lié à l'absence d'appropriation de cette thématique par les maîtres d'ouvrage et l'absence d'animation spécifique par l'EPTB pour faire émerger cette appropriation.

## BILAN DES OPERATIONS DU PAPI ORB LIBRON

### AXE 0 : ANIMATION

Animation du papi 2 – 1 poste de technicien SMVOL	Abandonné
Mise en œuvre du PAPI 2 (2 postes) BZLM	Terminé

### AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Bases de données repère de crues et PHE Orb et Libron, communication associée	Terminé
Observatoire de la perception du risque d'inondation par les populations de l'Orb et du Libron 2014	Abandonné
Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	Terminé
Communication envers le grand public – journal inondation	Poursuite PAPI 3
Réalisation d'un film documentaire sur la gestion des inondations	Opération reprise dans projet transversal Contrat de Rivière

### AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Amélioration de la fourniture de l'information pluviométrique	Abandonné par le maitre d'ouvrage
Instrumentation : mise en place d'échelles limnimétriques	Terminé
Instrumentation des passages submersibles dangereux	Terminé (Libron et Lirou)

### AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Gestion intercommunale de l'évacuation des campings du littoral	Terminé
Plans Communaux de Sauvegarde de la Vallée de la Mare	Report PAPI 3 ?

### AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Elaboration des PPR inondations Mare	Report PAPI 3 ?
Assistance auprès des communes mettant à jour leur document d'urbanisme	Terminé

### AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Accompagnement du programme de réduction de la vulnérabilité	PAPI 3 ?
Réduction de la vulnérabilité des ERP – inventaire et diagnostics	PAPI 3
Réduction de la vulnérabilité des ERP – travaux	PAPI 3
Réduction de la vulnérabilité des entreprises	PAPI 3
Contribution à la réduction de la vulnérabilité des particuliers	PAPI 3 zoom sur TRI ?
Evaluation de la vulnérabilité des activités agricoles	Pas de maître d'ouvrage
Réduction de la vulnérabilité des équipements structurants	Pas de maître d'ouvrage

### AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Reconquête des Zones d'Expansion des Crues du Lirou – Etudes opérationnelles	Pas de maître d'ouvrage
Reconquête des Zones d'Expansion des Crues du Lirou - Travaux	Pas de maître d'ouvrage
Etude préalable bassins d'écrêtement Creissan	Terminé

Réalisation d'un bassin d'écrêtement Creissan	En cours
---	----------

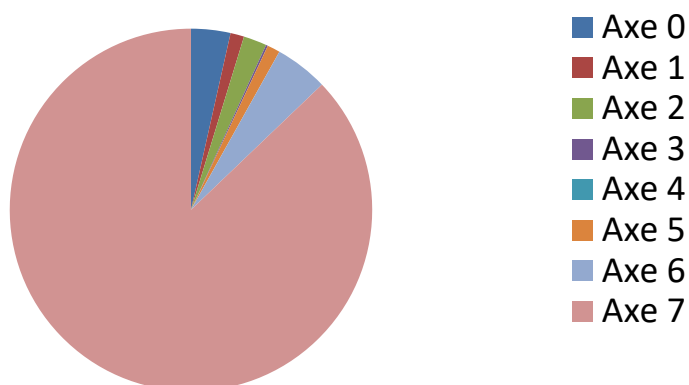
**AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES**

Confortement de la digue du Martinet Saint Chinian	PAPI 3
Confortement des ouvrages de protection existants Plaine St Pierre	Terminé
	PAPI 3
Confortement des ouvrages de protection existants Bédarioux	Terminé
Confortement des murs du Clédou à Graissessac	Terminé
Confortement des remparts de Villemagne et du passelis	Terminé
Etudes techniques et contrôles liés au classement des ouvrages	Abandonné car non financés
Réalisation de l'endiguement rapproché de Sérignan T2	Terminé
Réalisation de l'endiguement rapproché de Sérignan T3	Terminé
Protection de Valras – fossé T2	Terminé
Protection de Valras – fossé T3	Terminé
Protection de Valras – jonction muret	Terminé
Amélioration de l'hydraulicité à la traversée de Béziers T2-T3	Terminé
Réalisation pour partie des endiguements rapprochés : Sauvian	Abandonné par le Maitre d'ouvrage. Réduction vulnérabilité PAPI 3 ?
Réalisation des endiguements rapprochés : Villeneuve-les-Béziers	Terminé (études)
	PAPI 3 : travaux
Réalisation des endiguements rapprochés : Béziers rive gauche	PAPI 3 ?

## Bilan financier du PAPI 2 Orb Libron

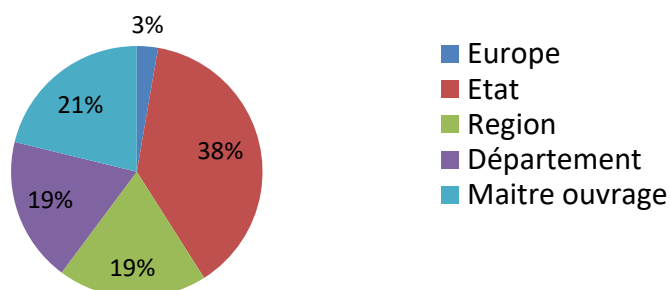
Axe d'actions	Montant global initial	Montant réalisé
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	230 000 €	208 000 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	230 000 €	353 612 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	110 000 €	30 000 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	90 000 €	- €
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	2 080 000 €	195 000 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	728 000 €	810 000 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	27 891 000 €	14 891 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 1390 000 €</b>	<b>17 087 612 €</b>

### Répartition financière par axe du PAPI

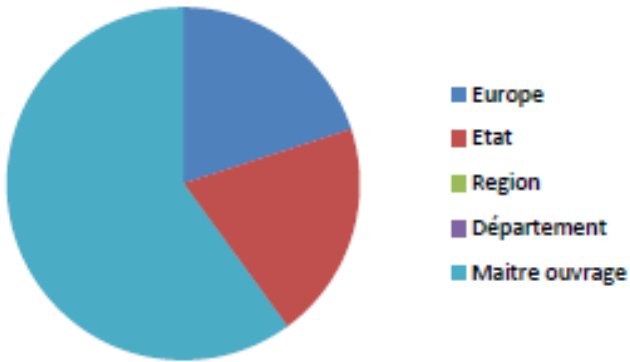


Les participations financières des partenaires du PAPI sont données ci-après.

### Financement du PAPI



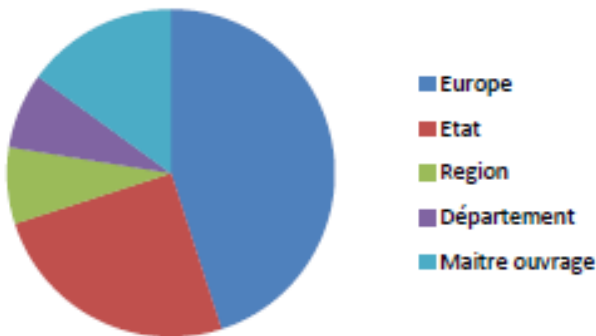
**Financement de l'Axe 0**



**Financement de l'Axe 1**



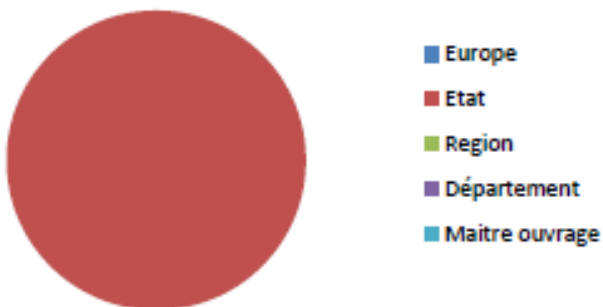
**Financement de l'Axe 2**



**Financement de l'Axe 3**



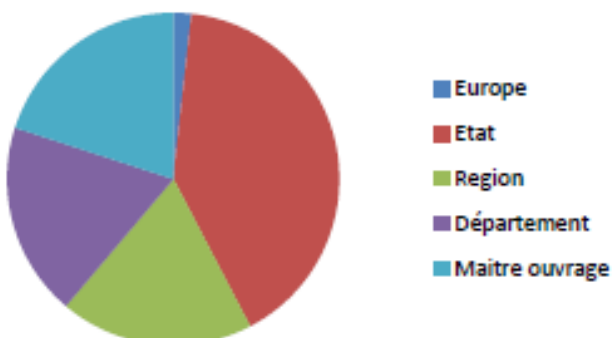
**Financement de l'Axe 4**



**Financement de l'Axe 5**



**Financement de l'Axe 6**



**Financement de l'Axe 7**



## **Annexe 3**

### **Fiches d'actions**

**Fiche-action n° 0-1 : Animation du PAPI d'Intention Orb-Libron 2021-2022**

<p><b>PAPI :</b> Axe 0 Animation PAPI</p>	<p><b>SLGRI :</b> Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation</p>
<p><b>SAGE Orb Libron :</b> OG D.1 : Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRI OG D.2 : Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation</p>	
<p><b>Description de l'action :</b> Le PAPI d'intention constitue une opportunité pour le territoire qui lui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter la connaissance des aléas et enjeux les moins investigués</li> <li>- Faire émerger une dynamique sur la réduction de la vulnérabilité</li> <li>- Définir le programme de travaux du futur PAPI complet</li> <li>- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la gestion du risque inondation ainsi que les citoyens dans les cadres étapes de concertation et de consultation du public.</li> </ul> <p>Pour ce faire, l'EPTB Orb-Libron doit mettre en place une animation spécifique correspondant à un équivalent temps plein. Les missions à mener consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conduite des six opérations sous maîtrise d'ouvrages EPTB,</li> <li>- Le suivi (assistance à maîtrise d'ouvrage) des opérations sous maîtrise d'ouvrage des EPCI</li> <li>- L'animation spécifique à la problématique de la réduction de la vulnérabilité</li> <li>- Le secrétariat et l'animation de la démarche du PAPI d'Intention</li> <li>- La synthèse des éléments produits par les études structurantes, l'analyse environnementale, la note d'intégration du risque dans les documents d'urbanisme</li> <li>- L'élaboration du dossier de PAPI Complet</li> <li>- La consultation du public</li> </ul> <p>L'organisation de l'EPTB Orb-Libron conduit à mobiliser l'ensemble des agents dans leurs missions quotidiennes pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de gestion du risque d'inondation, pleinement intégrée à la politique publique de l'Eau menée sur le territoire dans le cadre du SAGE et du Contrat de Rivière. Néanmoins deux postes d'ingénieur seront plus particulièrement chargés, à 50% de leur temps, de l'animation du PAPI d'Intention.</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b> L'ensemble du bassin versant Orb Libron.</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b> Sans objet.</p>	
<p><b>Échéancier prévisionnel :</b> Durée du PAPI d'intention 2021-2022</p>	
<p><b>Plan de financement :</b></p> <p><b>Animation du PAPI d'Intention</b> - Montant global prévisionnel : 120 000 € HT Etat : 50 % (60 000 €) Feder : 0 % Région : 0 % Département : participation statutaire Maitre d'ouvrage : 50 % (60 000€)</p>	
<p><b>Indicateurs de suivi / réussite :</b> Définition d'un programme d'actions concerté pour le PAPI Complet.</p>	

**Fiche-action n°1-1 : Actions de sensibilisation à destination des populations touristiques**

<b>PAPI :</b> <b>Axe 1 : Amélioration de la conscience et de la connaissance du risque</b>	<b>SLGRi :</b> <b>Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés</b> <i>Renforcer la perception des risques d'inondations et littoraux</i>
<b>SAGE Orb-Libron :</b> <b>OG D.1 : Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRi</b> <i>En particulier : D 1-1 Renforcer l'information préventive</i>	
<b>Description de l'action :</b>  La connaissance et la conscience du risque inondation doivent être partagées et entretenues. Suites aux épisodes de 2014 des publications ont été réalisées à destination des citoyens et des formations ont été réalisées, à l'échelle de la SLGRi, à destination des élus du territoire et des techniciens des collectivités. Le Copil de la SLGRi a acté l'intérêt de poursuivre les actions d'amélioration de la conscience du risque par :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- La poursuite du programme de formation des élus et des agents du territoire –pour mémoire dans le cadre du PAPI d'Intention car déjà programmée dans le PAPI Hérault-</li> <li>- La réalisation d'actions de sensibilisation spécifiques vis-à-vis des populations touristiques (littoral et zone thermale).</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> Communes littorales : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes, Vias et Agde et secteur thermal (Avène, Lamalou).	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> L'opération de sensibilisation des populations touristiques sera portée par l'EPTB Orb Libron et pilotée au sein d'un comité de pilotage intégrant des professionnels du tourisme, les communes et leurs EPCI les plus concernés et les partenaires du PAPI. Les offices du tourisme communautaires seront en particulier mobilisés dans ce cadre et seront chargés de la diffusion des supports produits.	
<b>Échéancier prévisionnel :</b> 2022	
<b>Plan de financement :</b>	
<b>Fourniture des informations de gestion des submersions marines</b> Montant global prévisionnel : 40 000 € HT Etat : 50 % (20 000 €) Feder : 0 % Région : 20 % (8 000€) Département : participation statutaire Maitre d'ouvrage : 30 % (12 000€)	
<b>Indicateurs de suivi / réussite :</b> Diffusion des supports réalisés.	



**Fiche-action n°I-2 : Analyse préalable et pose de repères de crue pour les épisodes de mars 2018 (Jaur) et octobre 2019**

<p><b>PAPI :</b>  <b>Axe 1 : Amélioration de la conscience et de la connaissance du risque</b></p>	<p><b>SLGRi :</b>  <b>Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés</b>  <i>Renforcer la perception des risques d'inondations et littoraux</i></p>
<p><b>SAGE Orb Libron :</b>  <b>OG D.1 : Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRi</b>  <i>En particulier : D 1-1 Renforcer l'information préventive</i></p>	
<p><b>Description de l'action :</b>          La connaissance et la conscience du risque inondation doivent être partagées et entretenues. Matérialiser les niveaux atteints par les inondations récentes constitue un levier efficace pour maintenir dans le temps la mémoire d'un évènement donné, mais aussi sensibiliser au caractère inondable d'un lieu les nouveaux habitants ainsi que les visiteurs occasionnels.</p> <p>La crue d'octobre 2018 est une des plus significatives de l'histoire récente du Jaur. Si ce territoire, relativement rural n'a heureusement pas subi les mêmes dommages que dans le bassin versant voisin de l'Aude, il n'en demeure pas moins que conserver la mémoire de cet épisode contribuera à maintenir la culture du risque, éviter les conduites à risques (franchissement des passages submersibles) et limiter les enjeux en zone inondable.</p> <p>L'épisode d'octobre 2019 qui a touché l'aval du bassin versant de l'Orb et le Libron doit également faire l'objet d'une matérialisation pour rester ancré dans les mémoires. Cet évènement en effet a mis en lumière la vulnérabilité du territoire aux ruissellements, touchant des zones parfois non identifiées comme inondables et avec une cinétique rapide, contrairement aux crues de l'Orb aval qui permettent une anticipation dans la gestion de crise.</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b>          Bassin versant du Jaur et secteur aval de l'Orb (Béziers et Villeneuve-les-Béziers notamment).</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b>          Sans objet.</p>	
<p><b>Échéancier prévisionnel :</b>          2021</p>	
<p><b>Plan de financement :</b></p>	
<p><b>Analyse préalable et pose de repères de crue</b>          Montant global prévisionnel : 10 000 € HT          Etat : 50 % (5 000 €)          Feder : 0 %          Région : 20 % (2 000€)          Département : participation statutaire          Maître d'ouvrage : 30 % (3 000€)</p>	
<p><b>Indicateurs de suivi / réussite :</b>          Mise en place des repères.</p>	

**Fiche-action n°I-3 : Fourniture d'informations de gestion de crise littorale**

<p><b>PAPI :</b>  <b>Axe 1 : Amélioration de la conscience et de la connaissance du risque</b></p>	<p><b>SLGRi :</b>  <b>Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés</b>  <b>Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences</b>  <b>Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation</b></p>
--	---

**SAGE Orb Libron :**  
**OG D.1 : Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRi**  
*En particulier : D 1-2 Améliorer l'efficacité de la gestion de crise*

**Description de l'action :**

Le bilan des PAPI précédents ainsi que les retours d'expérience sur les derniers épisodes de crues significatifs ont montré que si les Plans Communaux de sauvegarde existants sur le territoire ont joué leur rôle, il convenait néanmoins de les fiabiliser et en particulier sur le littoral.

L'amélioration de la fourniture et de l'interprétation des informations de gestion des submersions marines sur les communes littorales, permettra en effet de fiabiliser le déclenchement des actions des plans communaux de sauvegarde en traduisant les données des modèles disponibles en conséquences localisées, à la manière des informations fournies par Vigicrue sur les cours d'eau. Différents scénarii de submersion correspondant aux situations extrêmes des vigilances vagues-submersion jaunes, oranges et rouges seront modélisés pour identifier les dynamiques de submersion (point bas, axes coupés, évolution des emprises inondées). Ce travail permettra de graduer l'intervention des communes en anticipation des événements.

Cette mise à disposition d'informations locales n'a d'intérêt qu'en étant déclinée dans chacun des PCS des communes concernées, sous la forme d'un volet littoral.

**Territoire concerné :**

Communes littorales : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes, Vias et Agde.

**Modalités de mise en œuvre :**

Sans objet.

**Échéancier prévisionnel :**

2021

**Plan de financement :**

**Fourniture des informations de gestion des submersions marines**

Montant global prévisionnel : 100 000 € HT

Etat : 50 % (50 000 €)

Feder : 0 %

Région : 20% (20 000 €)

Département : Participation statutaire

Maitre d'ouvrage : 30 % (30 000€)

**Indicateurs de suivi / réussite :**

Engagement de l'élaboration du volet littoral des PCS des communes concernées.

**Fiche-action n°II-1 : Réflexion sur l'opportunité d'un dispositif de surveillance sur le Libron**

<b>PAPI :</b> <b>Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations</b>	<b>SLGRI :</b> <b>Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation</b>
<b>SAGE Orb Libron :</b> <b>OG D.1 : Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRI</b> <i>En particulier : D 1-2 Améliorer l'efficacité de la gestion de crise</i>	
<b>Description de l'action :</b>  <p>Le bilan des PAPI précédents ainsi que les retours d'expérience sur les derniers épisodes de crues significatifs ont montré que si les Plans Communaux de sauvegarde existants sur le territoire ont joué leur rôle, il convenait néanmoins de les fiabiliser et en particulier en ce qui concerne leur déclenchement.</p> <p>En effet le bassin versant du Libron n'est équipé d'aucune instrumentation permettant de suivre le niveau du cours d'eau ou même des précipitations en cours. Pour autant, ses crues génèrent de nombreux dégâts principalement dans la traversée de Laurens et surtout de Lieuran et dans la plaine de Vias.</p> <p>Améliorer les capacités d'anticipation des crues du Libron constitue donc un enjeu. L'étude d'opportunité de la mise en place d'un dispositif de surveillance permettra d'objectiver les bénéfices attendus d'un tel dispositif et ses limites, voire de proposer une stratégie d'alerte sur ce bassin versant.</p>	
<b>Territoire concerné :</b> Bassin versant du Libron, depuis Laurens jusqu'à Vias.	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> Sans objet.	
<b>Échéancier prévisionnel :</b> 2022	
<b>Plan de financement :</b>	
<b>Fourniture des informations de gestion des submersions marines</b> Montant global prévisionnel : 25 000 € HT Etat : 50 % (12 500 €) Feder : 0 % Région : 20 % (5 000 €) Département : participation statutaire Maître d'ouvrage : 30 % (7 500€)	
<b>Indicateurs de suivi / réussite :</b> Stratégie d'alerte validée.	

**Fiche-action n°III-1 : Intégration d'un volet littoral aux PCS (suite à l'amélioration de la connaissance des informations de gestion de crise, action I-3)**

<b>PAPI :</b> <b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>	<b>SLGRi :</b> <b>Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés</b>
<b>SAGE Orb Libron :</b> <b>OG D.1 : Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRi</b> <i>En particulier : D 1-2 Améliorer l'efficacité de la gestion de crise</i>	
<b>Description de l'action :</b>  L'étude d'amélioration de la fourniture et de l'interprétation des informations de gestion des submersions marines sur les communes littorales (action I-3), permettra de fiabiliser le déclenchement des plans communaux de sauvegarde en traduisant les données des modèles disponibles en conséquences localisées, à la manière des informations fournies par Vigicrue sur les cours d'eau.  Les différents scénarii de submersion correspondant aux situations extrêmes des vigilances vagues-submersion jaunes, oranges et rouges identifieront les dynamiques de submersion (point bas, axes coupés, évolution des emprises inondées). Cette connaissance fine permettra de graduer l'intervention des communes en anticipation des événements. Cette amélioration doit être in fine déclinée dans chacun des PCS des communes concernées, sous la forme d'un volet littoral.	
<b>Territoire concerné :</b> Communes littorales : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes, Vias et Agde..	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> Sans objet.	
<b>Échéancier prévisionnel :</b> 2022	
<b>Plan de financement :</b>	
<b>Volet littoral des Plans Communaux de Sauvegarde</b> Montant global prévisionnel : 25 000 € HT Etat : 0 % Feder : 0 % Région : 20% (5 000€) Département : participation statutaire Maitre d'ouvrage : 80 % (20 000€)	
<b>Indicateurs de suivi / réussite :</b> Volets littoraux des PCS élaborés.	

**Fiche-action n°IV-1 : Analyse du risque d'inondations torrentielles, priorisation des enjeux et préconisations de gestion à l'échelle du bassin versant**

<b>PAPI :</b> <b>Axe 4 : Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme</b>	<b>SLGRi :</b> <b>Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation</b>
<b>SAGE Orb Libron :</b> <b>OG D.3: Connaitre et maîtriser les risques liés au ruissellement pluvial</b> <i>En particulier : D 3-2 Identifier les secteurs prioritaires en matière de risques liés au ruissellement pluvial, y compris en termes de pollution des milieux aquatiques</i> <i>D 3-3 Compléter la délimitation des zones inondables pour l'aléa lié au ruissellement</i>	
<b>Description de l'action :</b> <p>Les zones inondables fluviales et littorales sont désormais cartographiées dans les PPRI et s'imposent de fait aux documents d'urbanisme. Néanmoins un accompagnement des collectivités lors de l'élaboration de ces documents reste souhaitable pour permettre une prise en compte efficace des risques d'inondations. Cet accompagnement est d'ores et déjà réalisé par l'EPTB Orb Libron.</p> <p>Cependant deux thématiques ne sont pas encore pleinement intégrées dans ces démarches de planification, ce sont d'une part les inondations torrentielles et d'autre part l'adaptation aux effets des évolutions climatiques sur la zone littorale (recul du trait de côte et intensification des submersions marines). C'est pourquoi le PAPI d'Intention Orb Libron prévoit, en complément des actions déjà menées (Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et Etude de recomposition spatiale de la zone littorale portée par le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois), une opération spécifique à la connaissance du risque d'inondation torrentielles et à la définition d'une stratégie de gestion (secteur urbanisés à risque, secteurs naturels à préserver, actions globales à mener à l'échelle du bassin versant, préconisations pour l'aménagement du territoire).</p> <p>L'EPTB Orb Libron engagera ainsi une étude d'analyse du risque d'inondations torrentielles sur le territoire basée sur l'exploitation des résultats de la méthode Exzéco. Cette première étape permettra de disposer des emprises soumises au risque et de priorisation des enjeux existants à l'échelle du bassin versant. Dans un second temps, cette analyse sera complétée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition d'une stratégie de réduction du risque sur les secteurs les plus concernés</li> <li>- des propositions techniques pour la prise en compte de ce risque à l'échelle du bassin versant (SAGE, PAPI) ainsi que dans les documents de planification, en s'appuyant notamment sur deux PLUi du territoire (un déjà terminé et le second en cours d'élaboration).</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> Ensemble du bassin versant	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> L'analyse du risque d'inondations torrentielles sera portée par l'EPTB Orb Libron en collaboration avec les EPCI, le Scot du Biterrois et les partenaires du PAPI.	
<b>Échéancier prévisionnel :</b> Durée du PAPI d'intention 2021-2022	
<b>Plan de financement :</b>	
<b>Analyse du risque ruissellement, priorisation des enjeux et préconisation pour l'urbanisme</b> Montant global prévisionnel : 150 000 € HT Etat : 50 % (75 000 €) Feder : 0 % Région : 20 % (30 000 €) Département : 10% (15 000 €)	

Maitre d'ouvrage : 30 % (45 000€)

**Indicateurs de suivi / réussite :**

Stratégie intégrée dans le PAPI complet, prise en compte des préconisations dans les documents d'urbanisme.

**Fiche-action n°V-1 : Réduction de la vulnérabilité**

<p><b>PAPI :</b> Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</p>	<p><b>SLGRi :</b> Grand Objectif 1 : <i>Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation</i></p>
<p><b>SAGE Orb Libron :</b>  <b>OG D.1: Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRi</b>  <i>En particulier : D 1-3 Développer les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux</i>  <b>OG D.2 : Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation</b>  <i>En particulier : D 2-2 Développer les partenariats avec la société civile autour de la gestion du risque inondation</i>  D2-5 Suivre l'évolution des enjeux en zone inondable et de la culture du risque</p>	
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Les enjeux en zone inondable sont nombreux et pour certains identifiés de longue date. Pour autant, malgré les obligations réglementaires des PPRi et le dispositif financier associé, très peu de travaux de réduction de la vulnérabilité ont vu le jour sur le territoire Orb Libron. C'est pourquoi l'élaboration du PAPI d'Intention constitue une opportunité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser les connaissances en terme de vulnérabilité du territoire et identifier les pistes d'actions (<i>travail en cours</i>)</li> <li>- Créer via l'animation du PAPI au cours des deux années du PAPI d'Intention une dynamique spécifique pour le territoire visant à identifier les maitrises d'ouvrages et définir un programme d'actions réaliste pour le PAPI complet à venir</li> <li>- Mener une première opération pilote sur la commune de Villeneuve les Béziers (en lien avec la fiche d'action VI-1) : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduire la vulnérabilité du bâti exposé, par l'analyse des besoins en diagnostics individuels (recensement des bâtis touchés en 2019, définition d'une typologie d'habitat, pour programmer la mise en œuvre des diagnostics et des travaux d'adaptation du bâti (batardeaux, étage refuge...)).<i>pour mémoire FA VI-1</i></li> <li>– puis, sous maitrise d'ouvrage EPTB Orb-Libron réalisation de dix diagnostics.</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>Territoire concerné :</b></p> <p>Ensemble du territoire Orb Libron Villeneuve les Béziers</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p>L'animation sera portée par l'EPTB Orb Libron et sera pilotée au sein d'un comité de pilotage intégrant les acteurs concernées, les EPCI et les partenaires du PAPI.</p>	
<p><b>Échéancier prévisionnel :</b></p> <p>Durée du PAPI d'intention 2021-2022</p>	
<p><b>Plan de financement :</b></p> <p><i>CF fiche 0 animation et fiche VI-1 Villeneuve-les-Béziers</i>  <b>Opération pilotage de réalisation de 10 diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Villeneuve-les-Béziers</b> – EPTB Orb Libron  Montant global prévisionnel : 10 000 € HT  Etat : 50 %  Feder : 0 %</p>	

Région : 0 %  
Département : 0 %  
Maitre d'ouvrage : 50 % (5 000€)

**Indicateurs de suivi / réussite :**

Définition d'un programme d'actions concerté intégré dans le PAPI 3.



**Fiche-action n°VI-1 : Etude de réduction du risque inondation liés à des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve-les-Béziers**

<b>PAPI :</b> <b>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</b>	<b>SLGRI :</b> <b>Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</b>
--	--

**SAGE Orb Libron :**

**OG D.1: Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRI**

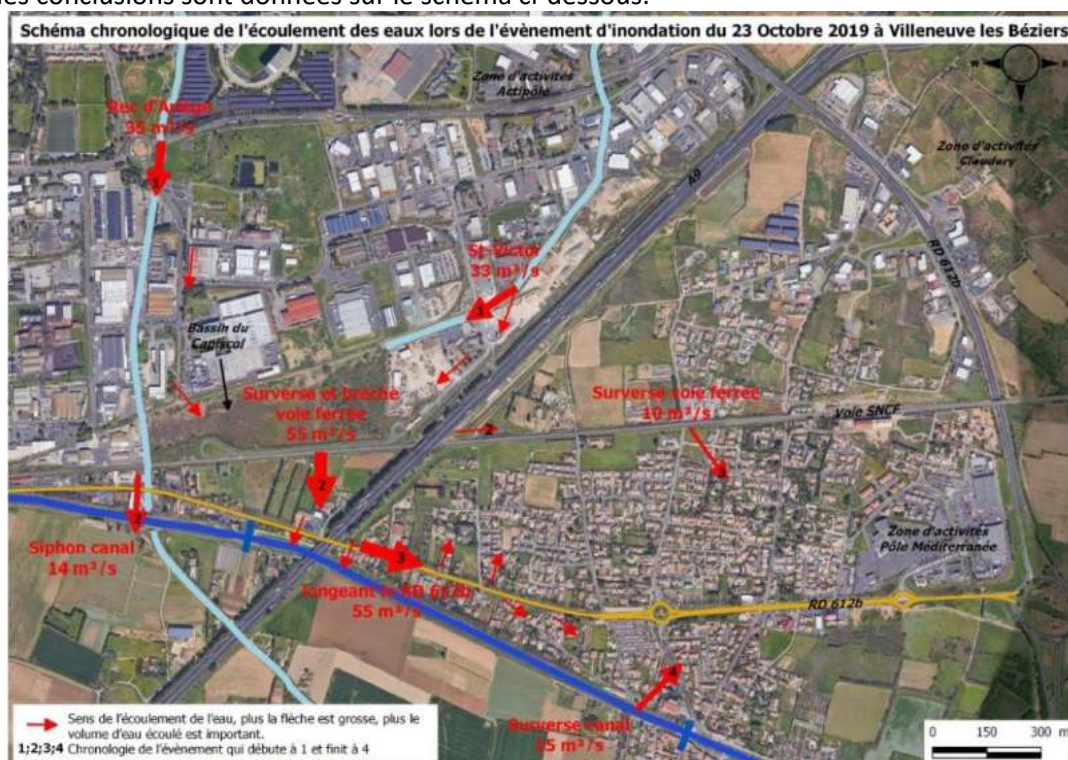
*En particulier : D 1-4 Contribuer à la sécurité des zones protégées*

**OG D.3: Connaître et maîtriser les risques liés au ruissellement pluvial**

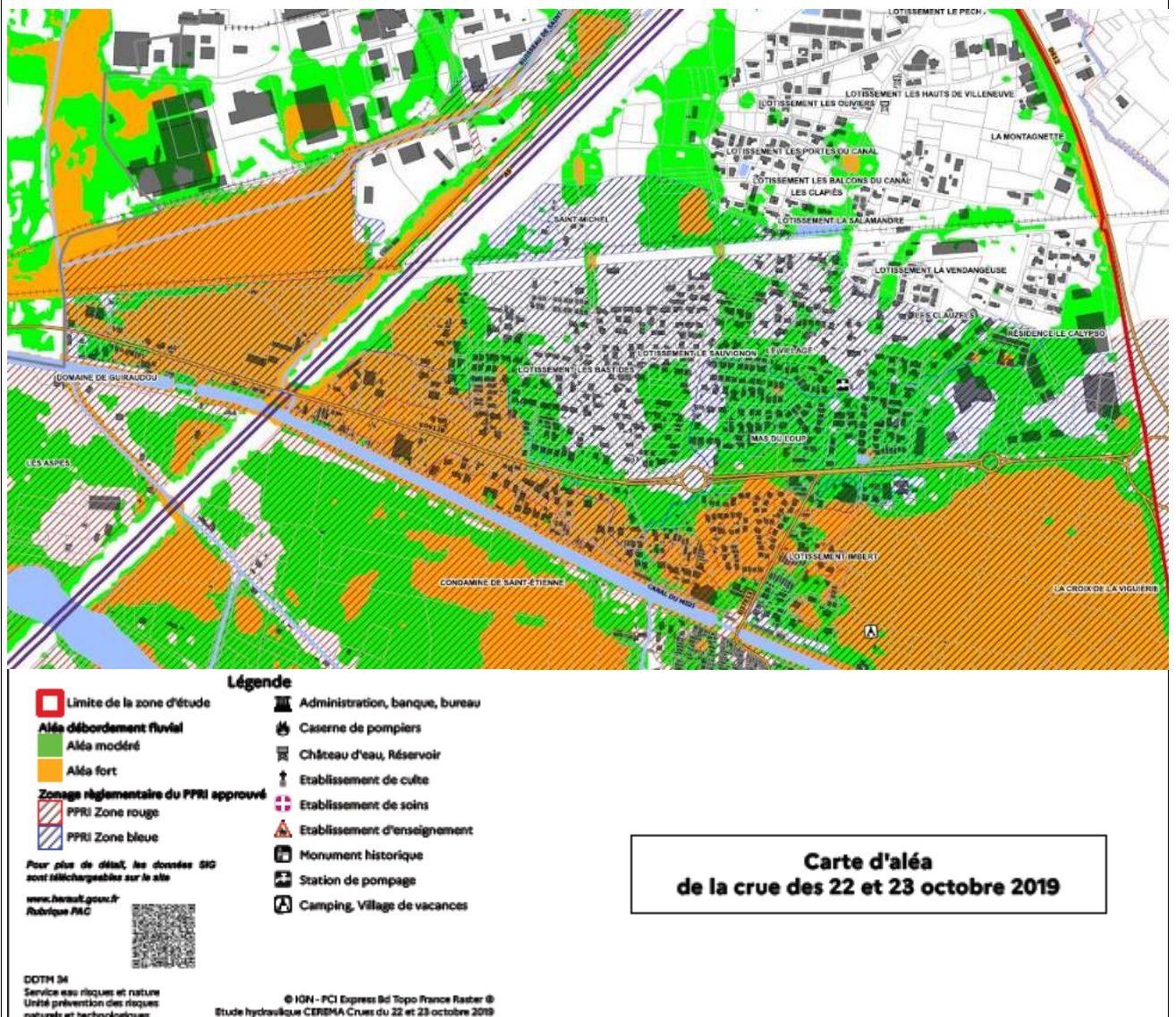
**Description de l'action :**

L'évènement pluvieux du mois d'Octobre 2019 a mis en évidence la vulnérabilité de Villeneuve-les-Béziers aux inondations générées par des écoulements en amont de la commune, indépendamment du phénomène d'inondation fluviale par l'Orb. Les zones urbaines ou périurbaines situées en amont de la commune sont drainées par le Rec d'Ariège et le Saint Victor qui confluent dans le secteur du Capiscol à l'amont immédiat des secteurs urbanisés de Villeneuve-les-Béziers.

Le fonctionnement hydraulique y est fortement contraint par une série d'infrastructures, édifiées en remblai ou non, mais dont les franchissements sont limitants au regard des débits et volumes générés par les impluviums amont. De plus l'exutoire de ces écoulements, la plaine de l'Orb, se caractérise par son absence de pente, défavorable à l'écoulement, et un réseau hydrographique pouvant lui-même être saturé lors d'épisodes pluvieux localisés, même indépendamment d'une crue de l'Orb. Une expertise réalisée par le CEREMA à la demande des Services de l'Etat a permis de modéliser ce fonctionnement hydraulique, dont les principales conclusions sont données sur le schéma ci-dessous.



L'analyse du CEREMA permet aussi d'appréhender les hauteurs de submersions lors de cet épisode comme le montre la figure ci-dessous, extraite de la carte d'aléa du Porté à Connaissance réalisé par la DDTM34 .



La complexité du fonctionnement hydraulique de la zone est telle qu'aucune solution technique ne permettrait de s'affranchir de la contrainte inondation. Néanmoins, la mise en place de mesures combinées peut permettre de réduire le risque d'inondation pour les quartiers soumis à ces épisodes. Ainsi sur la base du modèle existant élaboré par le CEREMA, différentes stratégies seront testées et combinées afin de définir un scénario réaliste basé sur les principes suivants :

- Augmenter les capacités de rétention amont pour réduire les flux convergant au droit du bassin du Capiscol
- Améliorer l'évacuation des eaux vers la plaine de l'Orb :
  - Entretien de l'ensemble des ouvrages existants
  - Evolution de leur capacité le cas échéant
  - Aménagements nouveaux pour dévier les écoulements de surface vers la plaine
- Sécuriser les ouvrages en remblai pour éviter le risque de brèche
- Sécuriser la gestion de crise (Instrumentation du bassin du Capiscol, automatisation de la manœuvre des écluses ?)

- Réduire la vulnérabilité du bâti exposé, par l'analyse des besoins en diagnostics individuels, pour programmer la mise en œuvre des diagnostics et des travaux d'adaptation du bâti (batardeaux, étage refuge...).

Le choix du scénario à retenir sera guidé par l'utilisation d'Analyses Multi critères qui permettront de faire émerger le scénario ou les scénarios qui seront ensuite présentés à la population concernée pour concertation.

Enfin, si cette étude s'intéresse aux écoulements sur les bassins versants situés au nord de la commune, ses préconisations devront être également analysées au regard des crues de l'Orb. Il s'agira d'une part de vérifier le bon fonctionnement des aménagements prévus en cas de concomitance des épisodes, mais aussi la non aggravation de la situation en cas de crue de l'Orb. Pour ce faire et en lien avec la fiche d'action VII-4, deux situations seront analysées : la configuration actuelle et la configuration intégrant l'ouvrage de protection contre la crue centennale de l'Orb.

La finalité de l'étude est aussi de disposer d'éléments techniques suffisamment aboutis pour que les travaux puissent être programmés dans le PAPI 3 Orb Libron sur la période 2023-2027.

**Territoire concerné :**

Commune de Villeneuve-les-Béziers.

**Modalités de mise en œuvre :**

L'opération sera portée par la CABM en lien avec l'EPTB Orb-Libron, en association avec les gestionnaires des infrastructures : RFF, ASF, VNF et le Conseil Départemental.

Le cahier des charges sera élaboré de manière concertée avant fin décembre 2020.

**Échéancier prévisionnel :**

2021-2022

**Plan de financement :**

**Etude de réduction du risque inondation lié aux écoulements organisés sur la commune de Villeneuve-les-Béziers**

Montant global prévisionnel : 300 000 € HT

Etat : 50 % (150 000 €)

Feder : 0 %

Région : 20 % (60 000€)

Département : 10 % (30 000 €)

Maitre d'ouvrage : 20 % (60 000€)

**Indicateurs de suivi / réussite :**

Niveau de définition des travaux permettant leur programmation au PAPI 3 2023-2027.

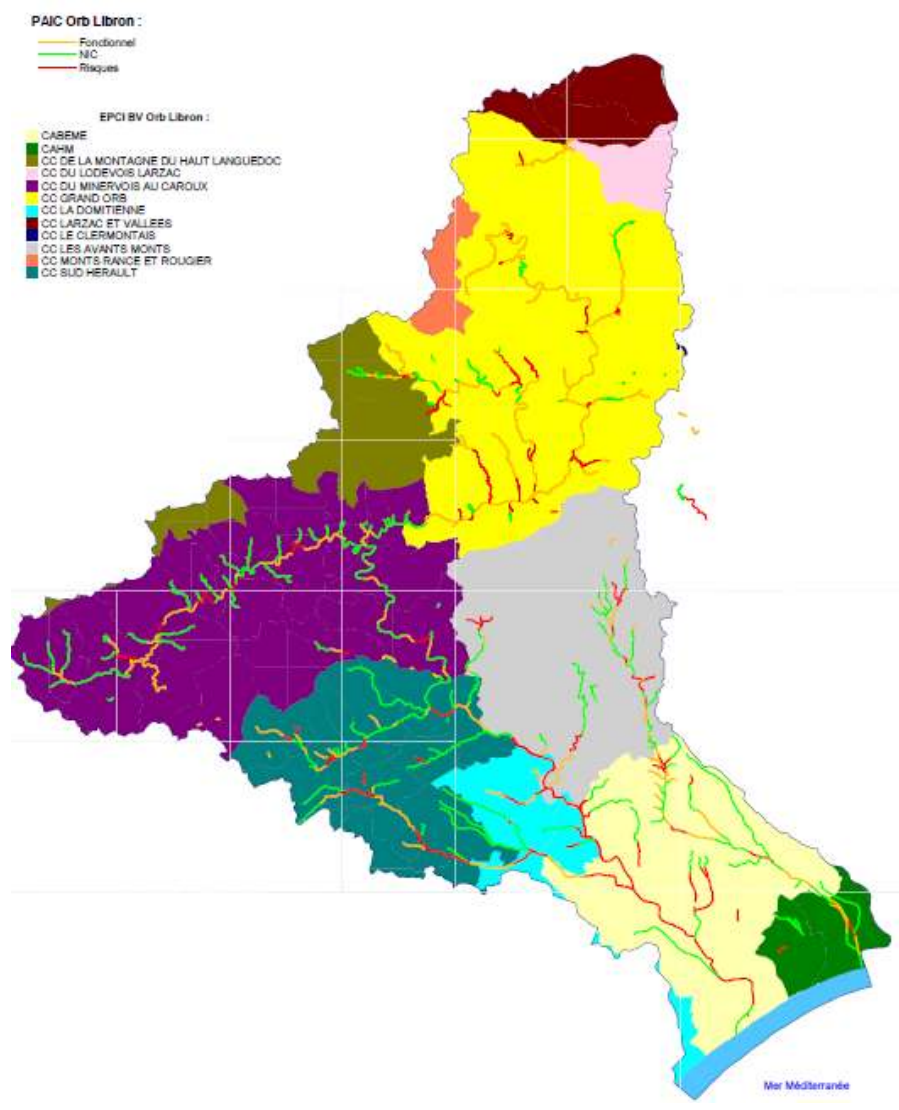
**Fiche-action n°VI-2 : Mise en œuvre des Plans Pluriannuels d'Entretien de la Ripisylve du territoire Orb Libron**

<p><b>PAPI :</b>  <b>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</b></p>	<p><b>SLGRi :</b>  <b>Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</b></p>
---	---

**SAGE Orb Libron :**  
**Disposition D2-6** Garantir la cohérence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux  
*Objectifs de gestion C2, C3 et C5*

**Description de l'action :**

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI a constitué l'occasion pour l'EPTB Orb Libron de définir, à l'échelle de son territoire, un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve. Ce plan, cohérent et homogène sur le territoire, répond à la dualité des enjeux de la GEMAPI : gérer le risque d'inondation et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques. La typologie d'intervention (gestion risques ou gestion fonctionnelle affectée à chaque tronçon) ainsi que la fréquence ont ainsi été adaptées aux enjeux du territoire. Ce programme a fait l'objet de Déclarations d'Intérêt Général obtenues tout début 2020.



Sur les trois années de programmation du Contrat de Rivière Orb-Libron 2020-2022, le montant de cette opération atteint plus de 2.1 millions d'euros.

Les EPCI bénéficiaires des DIG ont fait le choix :

- de porter les travaux (CC Grand Orb, CC Du Minervois au Caroux, CA Hérault Méditerranée)
- de la confier à l'EPTB Orb Libron par le biais de conventions de délégation (CA Béziers Méditerranée, CC Sud Hérault, CC Avant-Monts, CC La Domitienne).

**Territoire concerné :**

Ensemble du bassin versant Orb Libron.

**Modalités de mise en œuvre :**

L'opération sera menée par l'EPTB Orb-Libron et les EPCI compétents.

**Échéancier prévisionnel :**

2021-2022

**Plan de financement :**

**Mise en œuvre 2021-2022 du programme d'entretien de la ripisylve.**

Pour mémoire.

**Indicateurs de suivi / réussite :**

Linéaires réellement entretenus.

**Fiche-action n°VII-1 : Etudes préalables au classement en systèmes d'endiguement – Plaine Saint-Pierre et Sauclières**

<p><b>PAPI :</b>  <b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b></p>	<p><b>SLGRi :</b>  <b>Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</b></p>
<p><b>SAGE Orb Libron :</b>  <b>OG D.1: Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRi</b>  <i>En particulier : D 1-4 Contribuer à la sécurité des zones protégées</i></p>	
<p><b>Description de l'action :</b>          La mise en place de la compétence GEMAPI constitue l'occasion de parfaire la connaissance du fonctionnement des ouvrages de protection contre les inondations. A ce titre certains des ouvrages de protection existants doivent faire l'objet de complément d'études en vue de leur classement en système d'endiguement.          La CABM, gestionnaire GEMAPIEN des ouvrages de protection sur son territoire, engagera ainsi des études de connaissances sur deux ouvrages situés sur la commune de Béziers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La digue de Sauclières, située en rive gauche de l'Orb au droit du stade du même nom. Cet ouvrage doit faire l'objet de travaux, la CABM ne souhaitant pas régulariser l'intégralité du linéaire de la digue en l'état mais plutôt composer avec l'existence de projets urbains interférant avec cet ouvrage.</li> <li>- La digue de la Plaine Saint Pierre, située en rive gauche de l'Orb en aval de la commune.</li> </ul> <p>Ces ouvrages ont fait l'objet d'un classement par l'Etat en 2013 (catégorie C). L'amélioration de la connaissance du fonctionnement des ouvrages nécessaire pour satisfaire les exigences du décret de 2015 fait partie des missions programmées dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI.</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b>          Commune de Béziers</p>	
<p><b>Modalités de mise en œuvre :</b>          L'opération sera menée par la CABM en collaboration avec l'EPTB Orb-Libron en lien avec la convention GEMAPI en vigueur.</p>	
<p><b>Échéancier prévisionnel :</b>          2021</p>	
<p><b>Plan de financement :</b></p>	
<p><b>Etudes préalables au classement en systèmes d'endiguement – Plaine Saint-Pierre et Sauclières</b>          Montant global prévisionnel : 140 000 € HT          Etat : 50 % (70 000 €)          Feder : 0 %          Région : 0 %          Département : 20 % (28 000 €)          Maître d'ouvrage : 30 % (42 000€)</p>	
<p><b>Indicateurs de suivi / réussite :</b>          Eléments techniques permettant le classement en système d'endiguement des ouvrages de protection existants.</p>	

**Fiche-action n°VII-2 : Etudes préalables au classement en systèmes d'endiguement – digue de la Perspective et digue de la Poste**

<b>PAPI :</b> <b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>	<b>SLGRi :</b> <b>Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</b>
<b>SAGE Orb Libron :</b> <b>OG D.1: Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRi</b> <i>En particulier : D 1-4 Contribuer à la sécurité des zones protégées</i>	
<b>Description de l'action :</b> <p>La mise en place de la compétence GEMAPI constitue l'occasion de parfaire la connaissance du fonctionnement des ouvrages de protection contre les inondations. A ce titre certains des ouvrages de protection existants doivent faire l'objet de complément d'études en vue de leur classement en système d'endiguement.</p> <p>Grand Orb, gestionnaire GEMAPIEN des ouvrages de protection sur son territoire, engagera ainsi des études de connaissances sur deux ouvrages situés sur la commune de Bédarieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La digue de la Perspective, située en rive gauche de l'Orb en amont de la ville,</li> <li>- La digue de la Poste, située en rive gauche de l'Orb, dans le prolongement de la précédente.</li> </ul> <p>Ces ouvrages ont fait l'objet d'un classement par l'Etat en 2011 (catégorie C). L'amélioration de la connaissance du fonctionnement des ouvrages nécessaire pour satisfaire les exigences du décret de 2015 fait partie des missions programmées dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI.</p>	
<b>Territoire concerné :</b> Commune de Bédarieux	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> L'opération sera menée par Grand Orb en collaboration avec l'EPTB Orb-Libron en lien avec la convention GEMAPI en vigueur.	
<b>Échéancier prévisionnel :</b> 2021	
<b>Plan de financement :</b>	
<b>Etudes préalables au classement en systèmes d'endiguement – Digue de la Perspective et Digue de la Poste</b> Montant global prévisionnel : 150 000 € HT Etat : 50 % (75 000 €) Feder : 0 % Région : 0 % Département : 20 % (30 000 €) Maître d'ouvrage : 30 % (45 000€)	
<b>Indicateurs de suivi / réussite :</b> Eléments techniques permettant le classement en système d'endiguement des ouvrages de protection existants.	

**Fiche-action n°VII-3 : Définition d'une stratégie sur les ouvrages littoraux en lien avec la GEMAPI**

<b>PAPI :</b> <b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>	<b>SLGRI :</b> <b>Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</b>
<b>SAGE Orb Libron :</b> <b>OG D.1: Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI dans le cadre de la SLGRI</b> <i>En particulier : D 1-4 Contribuer à la sécurité des zones protégées</i> <b>OG D.2 : Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation</b> <i>En particulier : D 2-3 Favoriser la synergie entre les politiques locales de gestion du risque inondation les stratégies de gestion du risque de submersion marine</i>	
<b>Description de l'action :</b> <p>La mise en place de la compétence GEMAPI constitue l'occasion de parfaire la connaissance du fonctionnement des ouvrages de protection contre les inondations. Sur le littoral cette notion de protection contre les inondations prend un sens élargi aussi bien aux effets de la submersion marine que de l'érosion du trait de côte. Les éléments présents sur le littoral susceptibles d'impacter la submersion marine ou l'érosion sont nombreux qu'il s'agisse d'ouvrages en dur ou d'espaces naturels comme les cordons dunaires. Un travail important d'analyse de leur rôle doit être mené à l'échelle de gestion pertinente, à savoir la cellule sédimentaire afin de définir leur intérêt vis-à-vis de la compétence GEMAPI et les modalités de prise en charge de cette compétence pour ces ouvrages : régularisation administrative, travaux de confortement voire de suppression. L'étude à mener doit donc permettre, sur la base des inventaires disponibles, de définir pour chacun des EPCI, les ouvrages littoraux nécessaires à l'exercice de la compétence Gemapi ainsi qu'une proposition de programmation pluriannuelle de travaux.</p>	
<b>Territoire concerné :</b> Cellule sédimentaire : communes littorales de Vendres à Vias.	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> L'opération sera un groupement de commande CABM, CAHM et Domitienne.	
<b>Échéancier prévisionnel :</b> 2021	
<b>Plan de financement :</b>	
<b>Définition d'une stratégie sur les ouvrages littoraux en lien avec la GEMAPI</b> Montant global prévisionnel : 75 000 € HT Etat : 50 % (37 500 000 €) Feder : 0 % Région : 0 % Département : 20 % (15 000 €) Maître d'ouvrage : 30 % (22 500€)	
<b>Indicateurs de suivi / réussite :</b> Stratégies littorales validées par chaque EPCI.	



## Fiche-action n°VII-4 : Etudes de définition de la digue de Villeneuve-les-Béziers

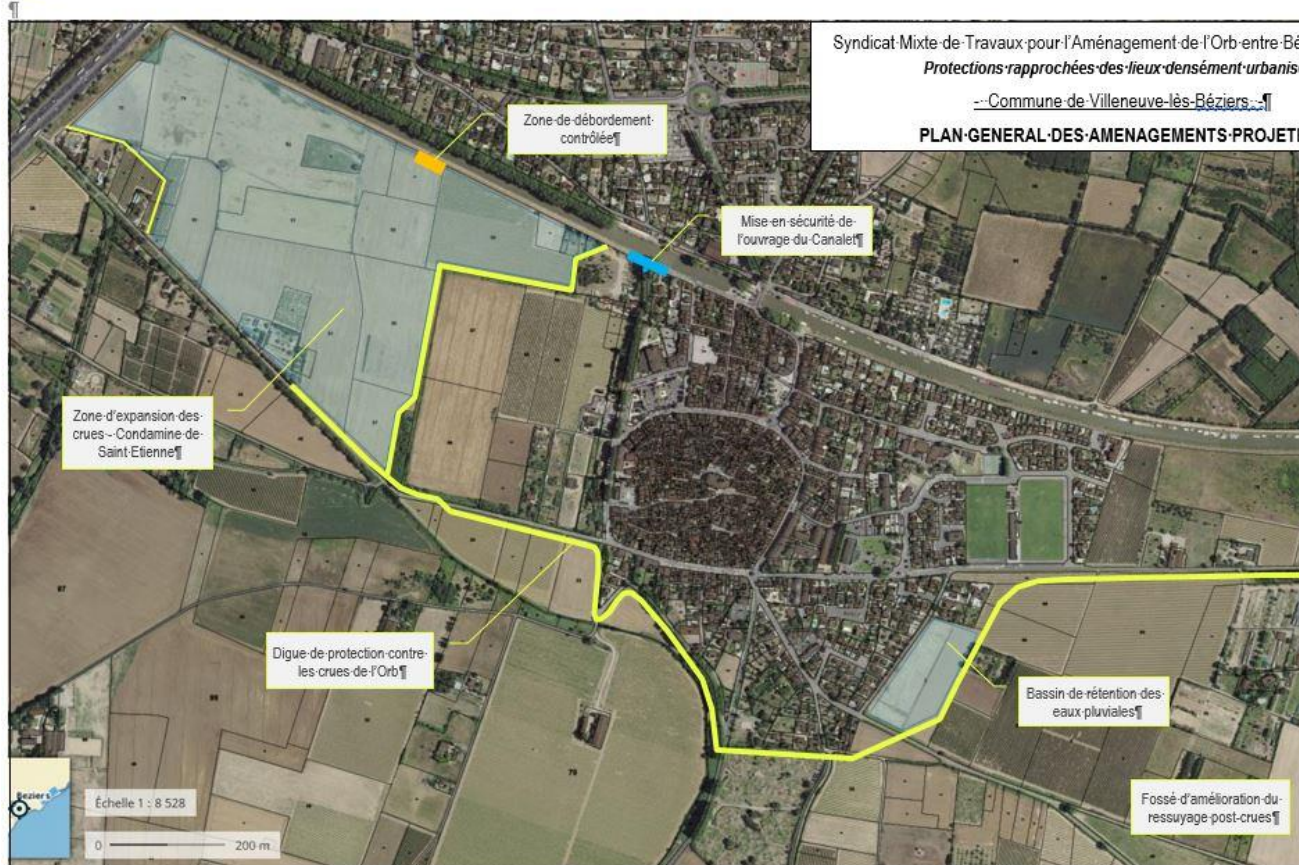
<b>PAPI :</b> <b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>	<b>SLGRi :</b> <b>Grand Objectif 2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</b>
--	---

**SAGE Orb Libron :**  
**OG D.2 : Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation**  
*En particulier : D 2-6 Garantir la cohérence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux*

### Description de l'action :

La protection de Villeneuve-les-Béziers contre les crues centennales de l'Orb fait partie des actions du Schéma de protection de la basse vallée de l'Orb validé en 2002 et progressivement mis en œuvre dans les PAPI successifs. Ainsi, les études menées au cours du PAPI2 permettent de disposer aujourd'hui :

- D'une définition des ouvrages de niveau PRO permettant une protection du bourg de Villeneuve-les-Béziers contre une crue centennale de l'Orb.
- D'une étude de dangers et d'une première version du dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.



Désormais et pour disposer d'éléments techniques suffisamment aboutis pour que les travaux puissent être programmés dans le PAPI 3 2023-2027, les missions à réaliser qui constituent des études préalables sont les suivantes :

- Evolution de l'ACB disponible en AMC
- Concertation
- Analyse de la cohérence des projets en lien avec la fiche action VI-1 et la gestion des écoulements de l'Ariège et du Saint Victor
- Analyse de la dureté foncière
- Puis Actualisation du Dossier d'Autorisation et constitution du dossier de DUP.

Ces analyses préalables permettront de finaliser voire d'actualiser le projet de manière à obtenir un dossier suffisamment abouti pour disposer des autorisations réglementaires et être compatible avec le niveau d'exigence de la labellisation PAPI.

**Territoire concerné :**

Commune de Villeneuve-les-Béziers.

**Modalités de mise en œuvre :**

L'opération sera portée par la CABM en collaboration avec l'EPTB Orb-Libron en lien avec la convention GEMAPI en vigueur.

**Échéancier prévisionnel :**

2021

**Plan de financement :**

**Etudes pré-opérationnelles de la digue de Villeneuve-les-Béziers**

Montant global prévisionnel : 150 000 € HT assiette Etat (= enveloppe hors dossiers réglementaires) : 120 000 € HT

Etat : 50 % (60 000 €)

Feder : 0 %

Région : 20 % (30 000€)

Département : 10 % (15 000 €)

Maitre d'ouvrage : 20 % (32 500€)

**Indicateurs de suivi / réussite :**

Niveau de définition des travaux permettant leur programmation au PAPI 3 2023-2027.

Fiche-action n°VII-5 : Etudes de définition de la digue de Portiragnes Plage

<b>PAPI :</b> <b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>	<b>SLGRi :</b> <b>Grand Objectif 2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</b>
--	---

**SAGE Orb Libron :**  
**OG D.2 : Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation**  
*En particulier : D 2-6 Garantir la cohérence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux*

**Description de l'action :**

La protection de Portiragnes Plage contre les crues centennales de l'Orb fait partie des actions du Schéma de protection de la basse vallée de l'Orb validé en 2002 et progressivement mis en œuvre dans les PAPI successifs. Lors de l'avenant au PAPI2 et à la lumière de la crue de Novembre 2014, pourtant d'occurrence seulement décennale sur le secteur aval de l'Orb, une étude de faisabilité a été engagée pour réinterroger le projet de protection en incluant les aléas ruissellement et submersion marine dans les réflexions. L'étude de faisabilité de la protection menée en 2018-2019 a ainsi permis de balayer le champ des possibles et des contraintes pour proposer des scénarii d'aménagement de l'ouvrage existant intégrant l'ensemble des aléas. A l'issue de l'analyse multicritère, un scénario optimisé de protection optimisé a été retenu au niveau AVP, il est schématisé sur le plan suivant, extrait de l'étude AMC de cette protection :

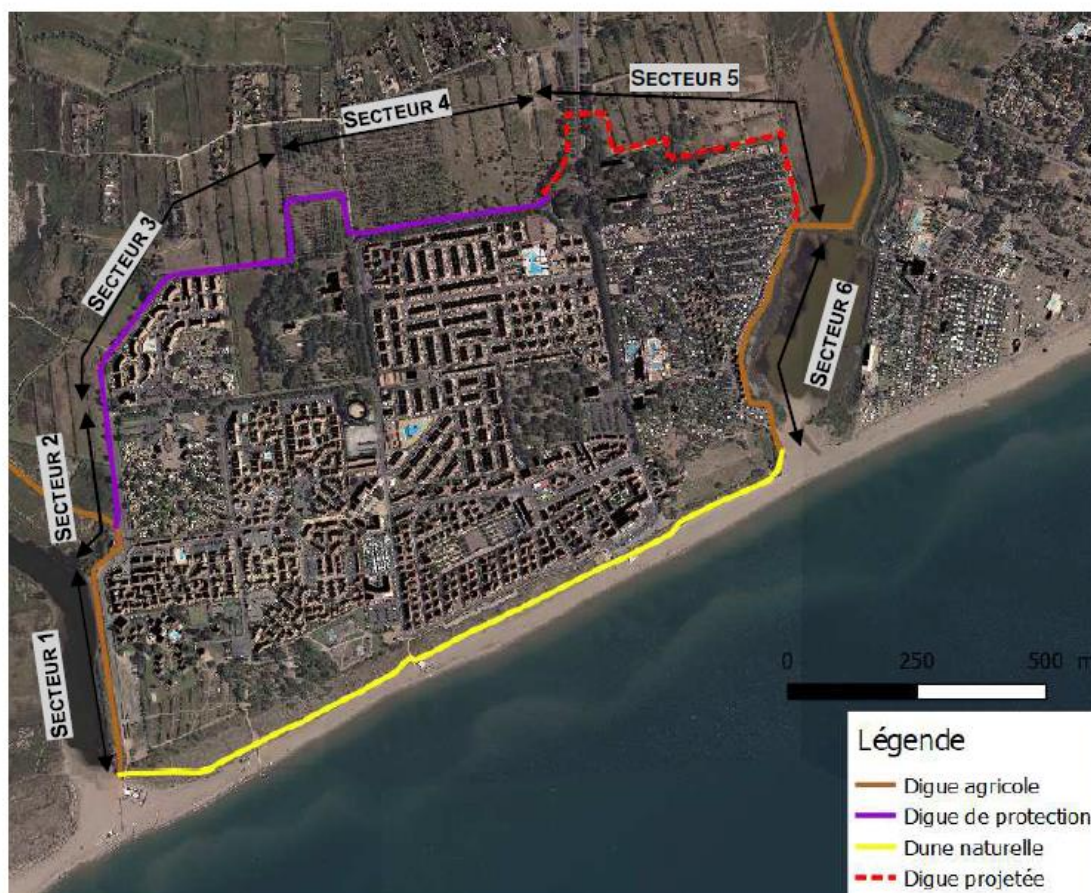


Figure 3 : Identification des ouvrages existants et en projet – Définition des tronçons

Sur cette base la CAHM et la commune de Portiragnes ont mis en œuvre une phase de concertation avec les habitants de Portiragnes-plage. A cette occasion, c'est une stratégie globale de gestion du risque inondation qui a été présentée et débattue en janvier 2020. Ainsi, en complément du projet de protection lui-même, ont été abordés les thèmes suivants :

- La gestion de crise (présentation des actions existantes : plan communal de sauvegarde, réserve de sécurité civile, suivi pluviométrique par Prédic, zones refuges collectives...)
- La gestion de aléa littoral (suivi du trait de côte, rechargement)
- L'amélioration du fonctionnement des exutoires en mer (grande maire et grau du Libron, dans le cadre du plan de gestion du delta de l'Orb)
- Réflexion sur la réduction de la vulnérabilité des bâtis les plus vulnérables.

Désormais et pour disposer d'éléments techniques suffisamment aboutis pour que les travaux puissent être programmés dans un PAPI 3 2023-2027, les missions restant à réaliser sont les suivantes :

- Etudes complémentaires préalables: topographie/géotechnique permettant d'affiner le projet aujourd'hui disponible au niveau AVP pour finaliser l'AMC et de constituer l'étude de danger.
- Analyse de la dureté foncière, analyses naturalistes
- Elaboration des dossiers réglementaires et procédure d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.

**Territoire concerné :**

Commune de Portiragnes.

**Modalités de mise en œuvre :**

L'opération sera portée par la CAHM en collaboration avec l'EPTB Orb-Libron.

**Échéancier prévisionnel :**

2021

**Plan de financement :**

**Etudes de définition de la digue de Portiragnes Plage**

Montant global prévisionnel : 300 000 € HT, assiette Etat (= enveloppe hors dossiers réglementaires) : 240 000 € HT

Etat : 50 % (120 000 €)

Feder : 0 %

Région : 20 % (60 000€)

Département : 10 % (30 000 €)

Maitre d'ouvrage : 20 % (67 500€)

**Indicateurs de suivi / réussite :**

Niveau de définition des travaux permettant leur programmation au PAPI 3 2023-2027.

## **Annexe 4**

### **ANNEXE FINANCIERE**

Axe 0 : Animation																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût		Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT				Région Occitanie		Conseil départemental 34		Échéance de réalisation			
			HT	TTC			Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.		CD 34 (participation statutaire)	% Part.	
0-1	Animation du PAPI d'Intention Orb Libron - 2021-2022	EPTB OL	120000	120000	60000	50%	TTC	60000	50%						24000		2021-2022	
<b>TOTAL</b>			120000	120000	60000			60000	0			0			24000			
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût		Montant Maître d'ouvrage (TTC)	% Part sur TTC	ETAT				Région Occitanie		Conseil départemental 34		Échéance de réalisation			
			HT	TTC			Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.		Base	CD 34 (participation statutaire)	% Part.
I-1	Actions de sensibilisation à destination des populations touristiques	EBTP OL	40000	48000	14400	30%	TTC			24000	50%	TTC	9600	20%	TTC	5760		2022
I-2	Analyse préalable et pose de repères de crue pour les épisodes de mars 2018 (Jaur) et octobre 2019	EBTP OL	10000	12000	4600	38%	HT			5000	50%	TTC	2400	20%	TTC	1840		2021
I-3	Amélioration de la connaissance des submersions marines sur les communes littorales	EBTP OL	100000	120000	36000	30%	TTC			60000	50%	TTC	24000	20%	TTC	14400		2021
<b>TOTAL</b>			150000	180000	55000					89000			36000			22000		
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût	Coût global	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT				Région Occitanie		Conseil départemental 34		Échéance de réalisation			
			(HT)				Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.		Base	CD 34 (participation statutaire)	% Part.
II-1	Réflexion sur l'opportunité d'un dispositif de surveillance sur le Libron	EPTB OL	25 000	30000	11500	38%	HT			12500	50%	TTC	6000	20%		4600		2022
<b>TOTAL</b>			25 000	30 000	11 500			0		12 500			6 000			4 600		

Axe 3 : Alerte et gestion de crise																			
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût	Coût global	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT					Région Occitanie			Conseil départemental 34			Échéance de réalisation	
			(HT)				Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.	Base	CD 34 (participation statutaire)	% Part.		
III-1	Intégration d'un volet littoral aux PCS (suite à l'amélioration de la connaissance des submersions marines, action I 3)	EPTB OL	25000	30000	24000	80%	TTC						TTC	6000	20%			9600	2022
	<b>TOTAL</b>		25000	30000	24000									6000				9600	
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																			
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût	Coût global	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT					Région Occitanie			Conseil départemental 34			Échéance de réalisation	
			(HT)				Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.	Base	CD 34	% Part.		
IV-1	Analyse du risque d'inondations torrentielles, priorisation des enjeux et préconisations de gestion des zones concernées à l'échelle du bassin versant	EPTB OL	150000	180000	54000	30%	HT			75000	50%	TTC	36000	20%	HT	15000	10%	15000	2021
	<b>TOTAL</b>		150000	180000	54000					75000				36000				15000	
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																			
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût	Coût global	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT					Région Occitanie			Conseil départemental 34			Échéance de réalisation	
			(HT)				Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.	Base	CD 34	% Part.		
V-1-a	Définition concertée du programme de réduction de la vulnérabilité du futur PAPI - action menée en régie	EPTB OL	pm																2021-2021
V-1-b	Opération pilote 10 diagnostics sur Villeneuve les Béziers en lien avec action VI-1	EPTB OL	10000	12000	6000	50%	TTC			6000	50%							2400	2022
	<b>TOTAL</b>		10000	12000	6000					6000								2400	

Axe 6 : Gestion des écoulements																			
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût	Coût global	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT					Région Occitanie			Conseil départemental 34			Échéance de réalisation	
			(HT)				Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.	Base	CD 34	% Part.		
VI-1	Etude de réduction du risque inondation liés aux écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers	CABM	300 000	360000	108000	30%	HT				150000	50%	TTC	72000	20%	HT	30000	10%	2021
VI-2	Plans pluriannuels d'entretien de la ripisylve sur les bassins versants Orb-Libron (opération contrat de rivière 2020-2022)	EPCI	pm																2021-2022
<b>TOTAL</b>			300 000	360 000	108 000					150 000			72 000				30 000		

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques																			
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût	Coût global	Maître d'ouvrage	% Part.	ETAT					Région Occitanie			Conseil départemental 34			Échéance de réalisation	
			(HT)				Base	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Base	Région Occitanie	% Part.	Base	CD 34	% Part.		
VII-1	Etudes de connaissance préalable au classement en système d'endiguement - Plaine Saint Pierre et Sauclières	CABM	140000	168000	56000	33%	TTC				84000	50%		0	0%	HT	28000	20%	2021
VII-2	Etudes de connaissance préalable au classement en système d'endiguement - Bédarieux et Villemagne l'Argentière	Grand Orb	150000	180000	60000	33%	TTC				90000	50%		0	0%	HT	30000	20%	2021
VII-3	Définition d'une stratégie sur les ouvrages littoraux GEMAPI	CABM-CAHM-Domitienne	75000	90000	21000	23%	TTC				45000	50%	TTC	9000	10%	HT	15000	20%	2021
VII-4-a	Etudes de définition de la digue de Villeneuve les Béziers - volet réglementaire	CABM	30000	36000	22800	76%					0	0%	TTC	7200	20%	HT	6000	20%	2021
VII-4-b	Etudes de définition de la digue de Villeneuve les Béziers - volet études techniques	CABM	120000	144000	43200	36%	HT				60000	50%	TTC	28800	20%	HT	12000	10%	2021
VII-5-a	Etudes de définition de la digue de Portiragnes Plage - volet études techniques	CAHM	240000	288000	62400	22%	HT				120000	50%	TTC	57600	20%	HT	48000	20%	2021
VII-5-b	Etudes de définition de la digue de Portiragnes Plage - volet réglementaire	CAHM	60000	72000	45600	63%					0	0%	TTC	14400	20%	HT	12000	20%	2021
<b>TOTAL</b>			815000	978000	311000						399000			117000			151000		





## ANNEXE 5 : Statuts EPTB Orb-Libron



**PREFET DE L'HERAULT**

**Préfecture**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
LOCALES  
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITE

**Arrêté n° 2018-I-1430 portant modification des statuts du  
Syndicat mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron (S.M.V.O.L) :**

**Le Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5212-16, L.5721-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97-I-176 du 21 janvier 1997 modifié portant création du syndicat mixte de la vallée de l'Orb, devenu syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron (S.M.V.O.L) ;
- VU** l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 5 décembre 2008 portant délimitation du périmètre d'intervention du syndicat mixte de la vallée de l'Orb comme établissement public territorial de bassin (EPTB) ;
- VU** l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 26 mars 2010 portant extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron en tant qu'établissement public territorial de bassin ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-I-314 du 5 avril 2018 portant modification de la composition du syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron ;
- VU** la délibération du 21 juin 2018 par laquelle le comité syndical valide à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat, EPTB Orb Libron, relatifs à la mise en application d'un nouveau schéma d'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron;
- VU** la délibération du 5 novembre 2018 par laquelle le comité syndical valide à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat, EPTB Orb Libron, en ce que le syndicat est un syndicat à la carte ;
- VU** les délibérations par lesquelles les organes délibérant des membres du SMVOL ont approuvé la première modification des statuts du syndicat : conseil départemental (17/09/2018), communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée (24/09/2018), communauté de communes Les Avant-Monts (24/09/2018), communauté de communes du Minervoix au Caroux (13/08/2018), communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (17/07/2018), Grand Orb communauté de communes en Languedoc (26/09/2018) ;

VU les délibérations par lesquelles les organes délibérant des membres du SMVOL ont approuvé la deuxième modification des statuts du syndicat : conseil départemental (17/12/2018), communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée (13/12/2018) communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée (03/12/2018), communauté de communes Les Avant-Monts (17/12/2018), communauté de communes du Minervois au Caroux (29/11/2018), communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (08/11/2018), communauté de communes Sud Hérault (05/12/2018), Grand Orb communauté de communes en Languedoc (14/11/2018) ;

CONSIDERANT que sont remplies les conditions de majorité qualifiée requises par l'article 14 des statuts du SMVOL ;

VU l'avis favorable du sous-préfet de Béziers ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les nouveaux statuts du syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron annexés sont approuvés.

**ARTICLE 2** : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le sous-préfet de Béziers, le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, le président du conseil départemental de l'Hérault, le président du syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 28/12/2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Pascal OTHEGUY

**STATUTS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN**

**TITRE I : OBJET :**

**ARTICLE 1 : Composition – Dénomination**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721.1 et suivants, ainsi que des articles L.213-12 et R.243-19 du code de l'environnement, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), constituant un établissement public territorial de bassin (EPTB), regroupe désormais :

- **Le département de l'Hérault**
- **Les Communautés d'Agglomération :**
  - **Béziers-Méditerranée** sur le territoire des communes de BASSAN, BEZIERS, BOUJAN-SUR-LIBRON, CERS, CORNEILHAN, LIEURAN-LES-BEZIERS, LIGNAN-SUR-ORB, MONTBLANC, SAUVIAN, SERIGNAN, VALRAS-PLAGE, VILLENEUVE-LES-BEZIERS, situées dans le département de l'Hérault
  - **Hérault-Méditerranée** sur le territoire des communes PORTIRAGNES et VIAS, situées dans le département de l'Hérault
- **Les Communautés de Communes :**
  - **Grand Orb** sur le territoire des communes de AVENE, BEDARIEUX, CAMPLONG, CARLENCAS-ET-LEVAS, CEILHES-ET-ROCOZELS, COMBES, DIO-ET-VALQUIERES, GRAISSESSAC, HEREPHAN, JONCELS, LA TOUR-SUR-ORB, LAMALOU-LES-BAINS, LE BOUSQUET-D'ORB, LE POUJOL-SUR-ORB, LE PRADAL, LES AIRES, LUNAS, SAINT-ETIENNE-ESTRECHOUX, SAINT-GENIES-DE-VARENSAL, SAINT-GERVAIS-SUR-MARE, TAUSSAC-LA-BILLIERE, VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE, situées dans le département de l'Hérault
  - **Du Minervois au Caroux** sur le territoire des communes de BERLOU, COLOMBIERES-SUR-ORB, COURNIU, FERRIERES-POUSSAROU, MONS, OLARGUES, PARDAILHAN, PREMIAN, RIOLS, ROQUEBRUN, SAINT-ETIENNE-D'ALBAGNAN, SAINT-JULIEN, SAINT-MARTIN-DE-L'ARCON, SAINT-PONS-DE-THOMIERES, SAINT-VINCENT-D'OLARGUES, VIEUSSAN, situées dans le département de l'Hérault
  - **De la Domitienne** sur le territoire des communes de CAZOULS-LES-BEZIERS, COLOMBIERS, LESPIGNAN, MARAUSSAN, MAUREILHAN, MONTADY, VENDRES, situées dans le département de l'Hérault
  - **Sud-Hérault** sur le territoire des communes de BABEAU-BOULDOUX, CAPESTANG, CAZEDARNES, CEBAZAN, CESSENON-SUR-ORB, CREISSAN, PIERRERUE, PRADES-SUR-VERNAZOBRE, PUISSEGUIER, SAINT-CHINIAN, situées dans le département de l'Hérault
  - **Les Avant Monts** sur le territoire des communes de AUTIGNAC, CABREROLLES, CAUSSES-ET-VEYRAN, FAUGERES, LAURENS, MAGALAS, MURVIEL-LES-BEZIERS, PAILHES, PUIMISSON, PUISSALICON, SAINT-GENIES-DE-FONTEDEIT, SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ, THEZAN-LES-BEZIERS, situées dans le département de l'Hérault
  - **Lodévois Larzac** sur le territoire des communes de ROMIGUIERES et ROQUEREDONDE, situées dans le département de l'Hérault
  - **Des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc** sur le territoire des communes de CAMBON-ET-SALVERGUES, CASTANET-LE-HAUT, FRAISSE-SUR-AGOUT, ROSIS, situées dans le département de l'Hérault

Le syndicat comporte 10 membres :

- 2 communauté(s) d'agglomération,
- 7 communauté(s) de communes,
- 1 Département,

Ce syndicat est un syndicat mixte ouvert défini au titre deuxième du livre VII de la cinquième partie du CGCT.

### **ARTICLE 3 : Nature**

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est un syndicat à la carte.

### **ARTICLE 4 : Siège**

Le siège du Syndicat est fixé à Béziers, Domaine de Bayssan.

### **ARTICLE 5 : Durée**

Le Syndicat est créé pour une durée indéterminée.

### **ARTICLE 6 : Objet du Syndicat**

Le syndicat a pour objectif de faciliter, à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron (annexe), la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Il est chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le syndicat concourt à la prévention des inondations, à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements, à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'aux Maires et au(x) Préfet(s).

Pour répondre à ces objectifs, le Syndicat :

- exerce les compétences obligatoires qui lui sont transférées par l'ensemble de ses membres ;
- exerce les compétences optionnelles transférées par les membres qui le souhaitent ;
- dispose d'habilitations.

#### **Article 6.1 – Compétences obligatoires**

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre les actions de toute nature présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant la coordination, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la prévention du risque d'inondation.

Cette compétence est confiée par voie de transfert au syndicat, par l'ensemble de ses membres, pour les bassins versants de l'Orb et du Libron (annexe).

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.

## Article 6.2 – Compétences optionnelles

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat peut être habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le cas échéant, ces compétences sont confiées par voie de transfert au syndicat, par au moins deux membres, pour les bassins versants de l'Orb et du Libron (annexe).

## ARTICLE 7 : Habilitations du Syndicat

Pour répondre à ces objectifs, le Syndicat dispose d'habilitations de deux natures.

### Article 7.1 – Délégation au titre de l'article L.1111-8 du CGCT

Le Syndicat est habilité à recevoir des délégations de compétence, pour tout ou partie de son territoire, au titre de l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les items composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement, par un ou plusieurs membres qui n'ont pas transférés au Syndicat la ou les compétences visées :

- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Ces délégations sont régies par des conventions de délégation bilatérales entre le Syndicat et la collectivité délégante (membre du syndicat hors Département), conformément à l'article L1111-8 du CGCT. Dans le cadre de ces conventions, le Syndicat sera habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant tout ou partie des compétences mentionnées ci-dessus.

### Article 7.2 – Prestations et opérations de mandat

Le Syndicat est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers, conformément aux dispositions de l'ordonnance et du décret « marchés publics ». Ces opérations visent toutes actions (étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations) concourant aux objectifs poursuivis par le syndicat. La mobilisation de ces habilitations par le Syndicat est encadrée par les dispositions du règlement intérieur.

## **TITRE II : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

### **ARTICLE 8 : Comité syndical**

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 47 délégués :

- 18 conseillers départementaux
- 29 représentants des EPCI du Territoire :

EPCI	REPRESENTANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES MINERVOIS ST PONAIS ORB JAUR	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE HAUT LANGUEDOC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT MONTS	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	2
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	2
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	9

La durée des fonctions des membres du comité syndical suit le même sort que celui des membres de l'assemblée au sein de laquelle ils sont élus et qu'ils représentent.

### **ARTICLE 9 : Fonctionnement du comité syndical**

Le comité syndical élit son président, après chaque renouvellement des représentants du conseil départemental et des EPCI. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

L'ensemble des délégués prennent part aux décisions relatives aux affaires générales. Les décisions relatives à une mission transférée sont examinées et délibérées par les seuls délégués des membres ayant transféré cette mission au Syndicat.

Le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires du Syndicat. Il dispose de toutes les attributions nécessaires à l'administration du Syndicat, hormis celles expressément confiées aux autres organes du Syndicat. Il décide notamment, dans le respect des compétences du Syndicat, des programmes d'actions, vote le budget correspondant et approuve les comptes.

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau ou au Président, à l'exception :

- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public,

Le Comité syndical ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint : celui-ci est de la moitié plus un du total des sièges pourvus. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu à 5 jours au moins d'intervalle. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables sans condition de quorum.

### **ARTICLE 10 : Bureau syndical**

Le bureau syndical est composé du président et de 3 vices présidents.

Les membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que le Président du Comité syndical.

### **ARTICLE 11 : Fonctionnement du Bureau Syndical**

Le comité syndical peut déléguer au Président et/ou au bureau, une partie de ses attributions en ce qui concerne l'administration et la gestion, par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe la limite, conformément aux articles L5211-9 et suivants du code général des collectivités territoriales. Le président peut déléguer aux membres du bureau une partie de ses attributions.

Le bureau se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire pour l'exercice de ses attributions et rend compte au comité syndical de ses travaux.



## ARTICLE 12 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur détermine le fonctionnement interne du Syndicat. Il est approuvé et modifié par le comité syndical.

## ARTICLE 13 : Budget du Syndicat

Le Syndicat Mixte établit annuellement un budget.

Une fois les subventions et les remboursements liés aux conventions et aux prestations déduits, la répartition entre les membres du SMVOL pour les compétences obligatoires et de base est la suivante :

- **Article 13.1 :** Coordination, Animation et Concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la prévention du risque d'inondation  
Département : 40%.  
EPCI : 60%.

La contribution des EPCI est répartie comme suit :

EPCI	%
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	0.19
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	15.48
COMMUNAUTE DE COMMUNES MINERVOIS ST PONAIS ORB JAUR	5.43
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT	7.78
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE HAUT LANGUEDOC	0.72
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	8.22
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT MONTS	8.45
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	2.55
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	51.18

Préalablement au vote du budget, toute évolution supérieure à 4 % du montant des contributions devra être approuvée par un vote à la majorité de 85% des suffrages exprimés.

- **Article 13.2 :** Mission d'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement

La contribution des EPCI est répartie comme suit :

EPCI	%
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	0.19
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	15.48
COMMUNAUTE DE COMMUNES MINERVOIS ST PONAIS ORB JAUR	5.43
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT	7.78
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE HAUT LANGUEDOC	0.72
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	8.22
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANT MONTS	8.45
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	2.55
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	51.18

Préalablement au vote du budget, toute évolution supérieure à 4 % du montant des contributions devra être approuvée par un vote à la majorité de 85% des suffrages exprimés.

## **TITRE III : MODIFICATION DES STATUTS – ADHESION A COMPETENCE OPTIONNELLE**

### **ARTICLE 14 : Modification des statuts**

Les modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat sont décidées par le comité syndical.

La délibération du comité est notifiée à ses membres.

Les assemblées délibérantes disposent, conformément aux articles L.5211-17 et L 5211-20 du code général des collectivités territoriales, d'un délai de trois mois à compter de la notification pour délibérer. Au-delà de cette durée, la décision des membres sera réputée favorable.

La décision de modification est prise par l'autorité qualifiée, lorsqu'elle aura constaté que 2/3 des membres du Syndicat aura délibéré favorablement à la modification proposée.

### **ARTICLE 15 : Modalités de transfert d'une ou plusieurs compétences optionnelles**

Le (ou les) membre(s) souhaitant transférer une ou plusieurs compétences optionnelles au Syndicat délibère(nt) sur les conditions de ce transfert et les notifie(nt) au Syndicat. Le conseil syndical dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer à la majorité des deux-tiers de ses membres.

Les conditions sont :

- La ou les compétences optionnelles visées
- La date effective de transfert
- Les règles de partage des contributions entre membres ayant transféré la ou les compétences optionnelles transférées.

### **ARTICLE 16 : Retrait d'une ou plusieurs compétences optionnelles**

Le retrait d'une compétence optionnelle est prononcé selon un processus équivalent.

Le membre souhaitant reprendre une ou plusieurs compétences optionnelles au Syndicat délibère sur les conditions du retrait partiel du Syndicat et les notifie au Syndicat. Le conseil syndical dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer à la majorité des deux-tiers de ses membres.

Les conditions sont :

- La ou les compétences optionnelles visées
- La date effective du retrait
- La reprise des biens
- La reprise des moyens humains
- Le cas échéant, les conditions financières particulières

### **Article 17 : Dissolution du Syndicat**

A la dissolution du Syndicat, l'actif et le passif sont partagés entre les collectivités associées au prorata des contributions apportées pendant la vie syndicale, ou ré - affectées à toute nouvelle structure reprenant les compétences du Syndicat Mixte.

### **Article 18 : Receveur du Syndicat**

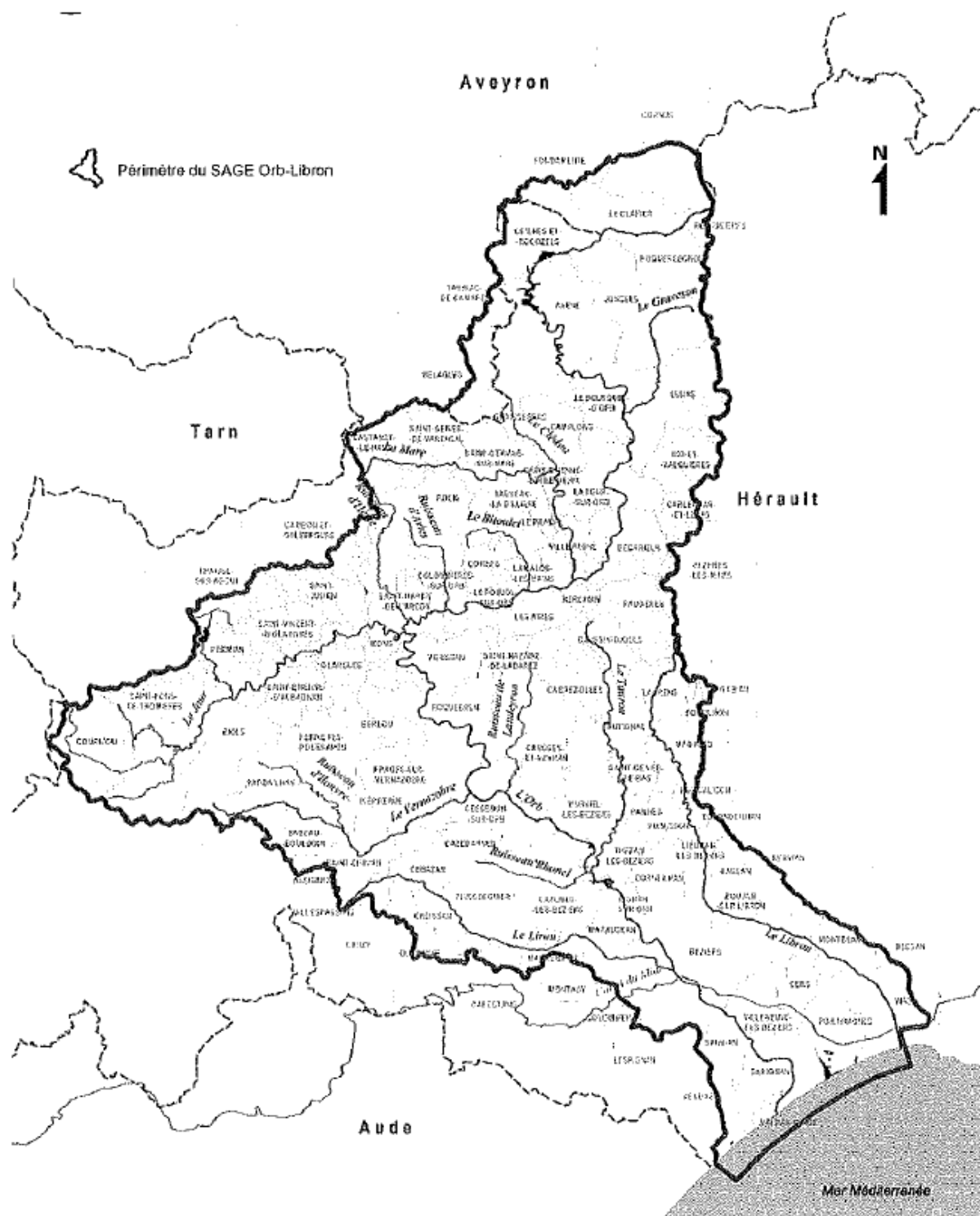
Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au Syndicat. La comptabilité est tenue par les services administratifs du Syndicat sous l'autorité du Président et sous le contrôle du comité syndical.

Les fonctions de receveur du Syndicat sont assurées par le Trésorier Payeur du siège.

### **Article 19 : Autres dispositions**

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts.

# ANNEXE



## ANNEXE 6 : Courriers d'intention



Carole DELGA  
Ancienne ministre  
Présidente

Montpellier, le 21 septembre 2020

**EPTB Orb et Libron**  
**Monsieur Jean-Noël BADENAS**  
**Président**  
**route de Vendres**  
**Domaine de Bayssan**  
**34500 BEZIERS**

**VOS RÉF.** : FR 20 15

**NOS RÉF.** : DITEE/SEM&R/SA/AC - **D20-04359**

**AFFAIRE SUIVIE PAR** : Schéhérazade AOUBID

**CONTACT** : [scheherazade.aoubid@laregion.fr](mailto:scheherazade.aoubid@laregion.fr)

Tél.: +33 (0)4 67 22 81 35

**OBJET : Soutien au PAPI d'intention sur les bassins versants de l'Orb et du Libron.**

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 17 juillet 2020, vous sollicitez l'accord de principe de la Région Occitanie pour le financement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention 2020-2022 sur les bassins versants de l'Orb et du Libron.

La prévention et la réduction des risques inondation ont été identifiées comme une des priorités du Plan d'Intervention Régional pour l'Eau adopté le 22 juin 2018, confirmant ainsi la poursuite de l'engagement de la Région Occitanie dans ce domaine. Cette priorité a été réaffirmée dans le Plan de Transformation et de Développement que nous venons de voter le 16 juillet dernier, destiné à mettre en œuvre un « Green New Deal » régional pour renforcer notamment la résilience et l'adaptation de nos territoires au changement climatique. Notre collectivité souhaite notamment que tous les territoires à risques soient couverts par des PAPI, car ils sont le gage d'une action globale et efficace en matière de prévention des inondations.

Ceci me conduit donc à considérer très favorablement la démarche engagée sur votre territoire, en concertation avec les parties prenantes. La SLGRI et la compétence GEMAPI étant mises en place, les actions prévues au PAPI d'intention permettront de se donner les moyens d'anticiper et de gérer les crues tout en préservant et en restaurant le fonctionnement naturel des cours d'eau. De plus, afin que le PAPI 3 intègre tous les aléas présents sur le territoire, de nouvelles études



HÔTEL DE RÉGION

Toulouse  
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France  
33 (0)5 61 33 50 50

Montpellier  
201, av. de la Pompidour - 34064 Montpellier cedex 2 France  
33 (0)4 67 22 80 00



laregion.fr

permettront de définir un programme d'actions spécifique aux thématiques émergentes que sont le ruissellement et les risques littoraux.

Je vous informe que la Région pourra instruire votre projet dès que l'Etat aura reconnu complet votre dossier de demande de labellisation. Je proposerai, à la suite, un rapport à ce sujet en Commission Permanente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



**Carole DELGA**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction Générale des Services

DGA Développement de l'économie territoriale, insertion et environnement  
Pôle développement agricole, maritime, aquatique et touristique  
Direction du tourisme, du maritime et de l'eau  
Service eau, risques et littoral

Dossier suivi par : Cécile Viltate  
Références : D20-002165 – CV/SyS  
T : 04 67 67 77 47  
E : cviltate@herault.fr

Montpellier, le 29 JUIL. 2020



DETIE/10000

MONSIEUR JEAN-NOEL BADENAS  
PRESIDENT DE L'EPTB ORB ET LIBRON  
DOMAINE DE BAYSSAN  
ROUTE DE VENDRES  
34500 BEZIERS

Monsieur le Président,

Depuis 2004, en signant le 1<sup>er</sup> PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Orb (2004-2011), puis le PAPI 2 Orb-Libron (2011-2016), le Département de l'Hérault s'est engagé aux côtés du syndicat et des collectivités territoriales pour la gestion et la réduction du risque d'inondation sur le territoire.

Par délibération de décembre 2019, l'EPTB Orb-Libron, auquel siège le Département, s'est engagé dans un projet de PAPI d'intention sur les territoires de l'Orb et du Libron.

Ce PAPI d'intention 2021-2022 s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises et permettra de :

- renforcer la prise de conscience des risques d'inondation quel que soit le type d'aléa considéré (fluvial, littoral, ruissellement),
- améliorer l'efficacité de l'alerte et fiabiliser la gestion de crise,
- réduire la vulnérabilité des personnes et des biens,
- protéger les zones densément bâties et assurer la pérennité des ouvrages existants,
- réduire la dynamique des crues et favoriser l'écrêtement des débits en préservant et/ou restaurant le fonctionnement naturel des cours d'eau,
- intégrer pleinement les risques d'inondation à l'aménagement du territoire.


Son programme d'actions contient, donc, les investigations et études nécessaires à la définition et à l'élaboration du futur PAPI complet, qui intégrera les travaux de protection contre les inondations programmés au titre de la GEMAPI. Il répond ainsi aux exigences formulées pour une gestion durable du risque d'inondation sur son territoire.

A ce stade de son élaboration, le montant prévisionnel total du PAPI d'intention est estimé à 1 518 000 € TTC. La contribution financière de chaque partenaire est en cours d'analyse.

Le Département, en tant que membre historique du syndicat mixte et partenaire financier auprès des collectivités et des propriétaires privés (pour la réduction de la vulnérabilité de leur habitat) soutient activement le dossier de candidature que votre structure s'apprête à soumettre à l'examen de la DREAL et du comité de bassin.

L'engagement du Département dans cette démarche sera proposé au vote de l'assemblée départementale avant fin 2020.

Souhaitant que cette démarche aboutisse dans les meilleurs délais, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

 Le Président du Conseil départemental,

  
Kiéber MESQUIDA

Hôtel du Département  
Mas d'Aico  
1977 avenue des moulins  
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67  
W : herault.fr

Monsieur le Président  
EPTB Orb Libron  
Domaine de Bayssan  
Route de Vendres  
34 500 BEZIERS

Bédarieux, le 27 juillet 2020

N/Réf. : 0709.20 PM/KF/AA

Objet : Programme d'Action de Prévention  
contre les Inondations (PAPI)

Monsieur le Président,

Le comité syndical de l'EPTB Orb Libron, dans lequel Grand Orb siège, s'est engagé en décembre 2019 dans un projet de PAPI d'Intention sur le territoire des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Ce PAPI d'Intention permettra sur les années 2021-2022 de réaliser les études nécessaires à l'élaboration d'un PAPI complet pour le territoire et de financer les actions de protections contre les inondations envisagées sur notre territoire au titre de la compétence GEMAPI.

Grand Orb est favorable à la mise en œuvre de ce programme et confirme son intention de réaliser en partenariat avec l'EPTB Orb Libron, sous réserves de la labellisation du projet de PAPI d'Intention Orb Libron et l'obtention des financements correspondants, l'action suivante :

- Etudes préalables au classement en système d'endiguement – Digue de Villemagne l'Argentière et digues de Bédarieux (fiche action VII-2) - montant estimé 150 000 €.

Au-delà de l'action menée sous maîtrise d'ouvrage de Grand Orb, la Communauté de communes participera notamment à l'action de sensibilisation des populations touristiques portée par l'EPTB Orb Libron, en particulier via la mobilisation de ses offices du tourisme pour la conception et la diffusion des supports de communication.





Enfin, Grand Orb sera représentée dans les instances de pilotage du PAPI d'Intention afin de participer activement à l'élaboration du programme d'actions du futur PAPI 3 envisagé sur les années 2023 à 2027.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre MATHIEU  
Président de la Communauté de  
communes Grand Orb



République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité  
Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

Aménagement du Territoire  
Pôle développement durable  
Direction Environnement et Littoral  
Service Ingénierie Aquatique et Risques

Affaire suivie par Sébastien Théron  
[s.theron@agglohm.net](mailto:s.theron@agglohm.net)  
04.99.47.48.72  
Réf : AT/DM/SD/ST : n°59.2020

Saint-Thibéry, le 24 juillet 2020

EPTB Orb Libron  
Monsieur le Président  
Domaine de Bayssan  
Route de Vendres  
34 500 BEZIERS

Objet : PAPI Orb-Libron / lettre d'intention

Monsieur le Président,

Le comité syndical de l'EPTB Orb Libron, dans lequel la CAHM siège, s'est engagé en décembre 2019 dans un projet de PAPI d'Intention sur le territoire des bassins versants de l'Orb et du Libron. Ce PAPI d'Intention permettra sur les années 2021-2022 de réaliser les études nécessaires à l'élaboration d'un PAPI complet pour le territoire, permettant notamment l'engagement de travaux de protections contre les inondations envisagés sur notre territoire au titre de la compétence GEMAPI.

La CAHM est favorable à la mise en œuvre de ce programme et confirme son intention de réaliser en partenariat avec l'EPTB Orb Libron, sous réserves de la labellisation du projet de PAPI d'Intention Orb Libron et l'obtention des financements correspondants, les actions suivantes :

- Etudes pré-opérationnelles de la digue de Portiragnes plage (fiche action VII-5) - montant estimé 300 000 €
- Définition d'une stratégie sur les ouvrages littoraux GEMAPI, (fiche action VII-3) en groupement de commande avec la CABM et la Domitienne (montant total estimé 75 000 € à répartir entre les trois EPCI).

Ces opérations seront soumises à la validation du Conseil Communautaire à l'automne 2020 pour autoriser leur programmation budgétaire dès 2021.

Au-delà de ces actions menées sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, la CAHM participera notamment à l'action de sensibilisation portée par l'EPTB Orb Libron, en particulier via la mobilisation de ses offices du tourisme pour la conception et la diffusion des supports de communications.

Enfin, la CAHM sera représentée dans les instances de pilotage du PAPI d'Intention afin de participer activement à l'élaboration du programme d'actions du futur PAPI 3 envisagé sur les années 2023 à 2027.

Fait pour valoir ce que de droit,

**Gilles D'ETTORE,**

**Président de la Communauté d'Agglomération**

**Hérault Méditerranée**



Béziers, le **24 JUIL. 2020**

**Le Président**

A

**EPTB ORB ET LIBRON**  
**A l'attention de Monsieur Le Président**  
Domaine de Bayssan Le Haut  
Route de Vendres  
34500 BEZIERS

Direction Générale Aménagement et Travaux du Territoire  
Direction du Génie Urbain  
Service Risques, Pluvial et GEMAPI

Affaire suivie par : Emmanuel CRAPIZ  
Poste/téléphone : 04 99 41 33 69

Objet : Courrier d'intention pour l'élaboration du PAPI d'intention n° 3  
N/Réf : Altecac 145-20

Monsieur Le Président,

L'EPTB Orb Libron, dont la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est membre, s'est engagé en décembre 2019 dans un projet de PAPI d'Intention (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) sur le territoire des bassins versants de l'Orb et du Libron. Ce PAPI d'Intention permettra sur les années 2021-2022 de réaliser les études nécessaires à l'élaboration d'un PAPI complet pour le territoire, permettant notamment l'engagement de travaux de protections contre les inondations envisagés sur notre territoire au titre de la compétence GEMAPI.

La CABM approuve la mise en œuvre de ce programme et confirme son intention de réaliser en partenariat avec l'EPTB Orb Libron, sous réserves de la labellisation du projet de PAPI d'Intention Orb Libron et l'obtention des financements correspondants, les actions suivantes notamment :

- Etudes nécessaires au classement en système d'endiguement - Plaine Saint Pierre et Sauclières (fiche action VII-1) - montant estimé 140 000 €.
- Etudes pré-opérationnelles de la digue de Villeneuve les Béziers (fiche action VII-4) - montant estimé 150 000 €.
- Définition d'une stratégie sur les ouvrages littoraux GEMAPI, (fiche action VII-3) en groupement de commande avec la CAHM et la Domitienne - montant total estimé 75 000 € à répartir entre les trois EPCI.

Ces opérations seront soumises à la validation du Conseil Communautaire à l'automne 2020 pour autoriser leur programmation budgétaire dès 2021.

Au-delà de ces actions menées sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, la CABM participera notamment à l'action de sensibilisation portée par l'EPTB Orb Libron, en particulier pour la conception et la diffusion des supports de communications.

1/2

Alignan-du-Vent | Bassan | Béziers | Boujan-sur-Libron | Cers | Cornilhan | Coulobres | Espendeilhan | Lieuran-lès-Béziers  
Lignan-sur-Orb | Montblanc | Sauvian | Sérignan | Servian | Valras-Plage | Valros | Villeneuve-lès-Béziers

Objet : Courrier d'intention pour l'élaboration du PAPI d'intention n° 3  
N°Réf : Altepalc 145-20

Enfin, la CABM sera représentée dans les instances de pilotage du PAPI d'Intention afin de participer activement à l'élaboration du programme d'actions du futur PAPI 3 complet envisagé sur les années 2023 à 2027.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Président, l'expression de ma parfaite considération.

**Robert MENARD**

Président de la Communauté  
d'Agglomération Béziers Méditerranée  
Maire de Béziers



2/2

Alignan-du-Vent | Bassan | Béziers | Boujan-sur-Libron | Cers | Corneilhan | Coulobres | Espondeilhan | Lieuran-lès-Béziers  
Lignan-sur-Orb | Montblanc | Sauvian | Sérignan | Servian | Valras-Plage | Valros | Villeneuve-lès-Béziers

---

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE  
Quai Ouest | 39, boulevard de Verdun | CS 30567 | 34536 BÉZIERS Cedex  
Tél. 04 67 01 68 68 | Fax : 04 99 41 33 07 | www.beziers-mediterranee.fr

Béziers, le 11 Septembre 2020

**Préfecture de l'Hérault**  
**A l'attention de Mr le Préfet**  
**Place des Martyrs de la Résistance**  
**34 062 Montpellier Cedex 2**

Nos Réf. : FR 20 25

Objet : Courrier d'intention dans le cadre du PAPI d'Intention sur le territoire Orb-Libron

**Monsieur le Préfet,**

Concerné depuis sa création par la problématique inondation, l'EPTB Orb-Libron porte une politique de gestion du risque inondation qui s'est traduite par deux Plans d'Actions de Prévention des Inondations, dont le second couvrait la période 2011-2016.

Pour prolonger la mise en œuvre de cette politique, j'ai signifié à l'Etat en décembre 2019 la candidature du territoire à l'engagement d'une nouvelle programmation sous la forme d'un PAPI d'Intention.

Le travail mené par mes services, avec l'appui inconditionnel des partenaires techniques et financiers du PAPI, nous permet de disposer aujourd'hui d'un programme d'actions sur les deux prochaines années. Le PAPI d'Intention doit en effet permettre d'améliorer nos connaissances sur les sujets émergents et de définir ainsi un programme d'actions calibré, justifié et concerté pour le PAPI complet, attendu par le territoire début 2023 pour concrétiser des travaux de protection contre les crues initiés de longue date.

J'ai donc le plaisir de vous confirmer l'engagement de l'EPTB Orb-Libron à porter les actions de gestion du risque inondations inscrites au programme du PAPI d'Intention, sous sa maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à mettre en œuvre l'animation nécessaire à l'élaboration concertée du programme d'actions du PAPI complet.

Convaincu de votre soutien et vous en remerciant d'avance, je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet**, en l'expression de mes sincères salutations.



**Le Président**  
**Jean Noël BADENAS**

Etablissement Public  
Territorial de Bassin

Route de Vendres  
Domaine de Bay-san  
34500 BÉZIERS

Tel: 04 67 36 45 99  
Fax 04 67 36 40 25

Email :  
[contact@vallees-orb-libron.fr](mailto:contact@vallees-orb-libron.fr)

Site internet :  
[www.vallees-orb-libron.fr](http://www.vallees-orb-libron.fr)

## ANNEXE 6 : Projet de Convention



**PAPI D'INTENTION**  
**SUR LES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON (34)**  
**POUR LES ANNEES 2021-2022**



**CONVENTION**

Projet établi par  
l'EPTB Orb Libron

**CONVENTION - CADRE RELATIVE  
AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS  
D'INTENTION DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON**

Entre

L'État, représenté par

Et

La Région Occitanie

Et

Le Département de l'Hérault

Et

L'EPTB Orb-Libron, porteur du projet de programme d'actions

Ci-après désignés par « **les partenaires du projet** ».



## **Préambule**

Depuis plus de 20 ans, la gestion des inondations portée par l'EPTB Orb-Libron s'est fortement appuyée sur les outils de programmation financière que sont les plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ainsi, d'importants moyens ont pu être mobilisés au bénéfice du territoire grâce à deux PAPI successifs, le dernier en date s'étant terminé le 31 décembre 2016.

Avant de s'engager dans de nouvelles contractualisations, le comité syndical de l'EPTB a souhaité réaliser un bilan du dernier contrat de rivière, dont le PAPI constituait le volet inondation. Cette démarche de bilan terminée fin 2018 a conduit la CLE du SAGE Orb Libron et l'EPTB à valider l'engagement du territoire dans une démarche de Contrat de Rivière (validé fin décembre 2019 par l'ensemble des partenaires) ainsi que dans un nouveau PAPI.

Le cadre d'élaboration des PAPI ayant évolué avec la parution d'un cahier des charges PAPI 3, le territoire doit désormais s'engager dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet.

Ce PAPI d'intention d'une durée prévisionnelle de deux ans de mise en œuvre permettra de réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3
- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.
- de s'assurer de l'appropriation du programme d'actions par les acteurs du territoire.

## **Article 1 - Périmètre géographique du projet**

Le projet concerne les bassins de L'Orb et du Libron, dans la Région Occitanie et plus précisément le département de l'Hérault principalement. Les communes concernées figurent à l'intérieur du périmètre défini en annexe 1 de la présente convention.

## **Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention couvre une période de 2 années à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires du projet.

## **Article 3 - Cadre juridique**

Les principaux textes applicables dans le cadre de la présente convention sont rappelés ci-après :

- Directive européenne n°2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation ;
- Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation arrêtée le 7 octobre 2014 ;

- Plan de gestion des risques d'inondation du Bassin Rhône Méditerranée Corse ;
- Stratégie locale de gestion des risques d'inondation des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault, approuvée le 24/04/2017.
- Code de l'environnement, notamment les articles L. 561-1 et suivants ;
- Article 128 de la loi de finances n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 pour 2004 ;
- Article 136 de la loi de finances n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 pour 2006 ;
- Décret n° 2018-514 du 25 juin 2019 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée Corse;
- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Orb Libron, approuvé le 11/07/2018.
- Cahier des charges « PAPI 3 » ;
- Instruction du Gouvernement du 29 juin 2017 relative au dispositif de labellisation « PAPI 3 ».

#### **Article 4 - Objectifs du projet de prévention des inondations**

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs cosignataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions décrit ci-après.

Par la mise en œuvre des actions de ce programme d'actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

#### **Article 5 - Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage**

**Le PAPI d'Intention constitue l'outil privilégié pour mettre en place de manière concertée l'ensemble des programmations thématiques du futur PAPI 3.** L'EPTB Orb Libron et ses partenaires considèrent ce PAPI d'Intention comme une opportunité d'élaborer un PAPI 3 ambitieux, cohérent et adapté aux enjeux du territoire.

Son programme contient donc essentiellement des études de connaissance ou de définition de stratégies et un important travail d'animation visant à faire partager le diagnostic de la vulnérabilité du territoire et la stratégie à déployer, avant de faire émerger les maitrises d'ouvrages des opérations de réduction de la vulnérabilité. Une première opération pilote de réduction de la vulnérabilité sera portée par l'EPBT pour engager la dynamique sur le territoire.

Le programme d'actions du PAPI d'Intention se décline selon les thématiques suivantes :

##### **Amélioration de la connaissance et gestion de crise :**

- Amélioration de la connaissance des phénomènes de submersions marines sur les communes littorales / actualisation des PCS littoraux
- Réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif local d'alerte sur le Libron.

##### **Réduction de la vulnérabilité :**

- Animation spécifique pour faire émerger une stratégie à l'échelle du territoire Orb Libron, à intégrer en 2023 dans le PAPI complet. Il s'agit de dresser un bilan exhaustif et actualisé des éléments de connaissance disponibles afin d'identifier les axes de travail pertinents pour réduire la vulnérabilité du territoire.
- Une première action pilote de réduction de la vulnérabilité sera menée sur la commune de Villeneuve-les-Béziers : identification des typologies de bâtis inondés en 2019 (*cf fiche action étude spécifique Villeneuve-les-Béziers*) puis une première opération de diagnostics portée par l'EPTB.

#### **Sensibilisation :**

- Formation des élus et des agents du territoire *-pour mémoire-*
- Actions de sensibilisation spécifiques vis-à-vis des populations touristiques (littoral et zone thermale)
- Mise en place de repères de crue des derniers événements ayant touché le territoire (Jaur 2018 et biterrois 2019).

#### **Prise en compte du risque dans l'Aménagement du territoire :**

- Analyse du risque d'inondations torrentielles, priorisation des enjeux à l'échelle du territoire et préconisations de gestion (notamment via l'aménagement du territoire avec l'analyse de deux PLUi).
- Etude spécifique littorale du SCOT du Biterrois (recomposition spatiale) *-pour mémoire-*
- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme *-pour mémoire-*

#### **Ralentissement des écoulements :**

- Etude de réduction du risque d'inondation par des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers.
- Mise en œuvre des plans d'entretien de la ripisylve à l'échelle du territoire Orb Libron *-pour mémoire-* (opération intégrée dans le Contrat de Rivière).

#### **Ouvrages de protection contre les inondations :**

- Etude de connaissance des ouvrages de protection pour leur reconnaissance en système de protection
- Amélioration de la connaissance et de la prise en charge des ouvrages littoraux (stratégie Gemapi item 5 littoral)
- Poursuite des études de définition des digues de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes-Plage, en vue de la labellisation PAPI3 des travaux

Le programme prévisionnel du projet de PAPI d'intention Orb-Libron est décrit par un ensemble de 15 fiches actions regroupées en annexe de la présente convention.

Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action. Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage de chaque action sont annexées à la présente convention (annexe 3). Les plupart des

actions du PAPI sont portées par l'EPTB Orb Libron, à l'exception des actions des axes 6 et 7 portées par les EPCI compétents.

### Article 6 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût total du programme est évalué à 1 595 000 € HT incluant deux années d'animation du PAPI.

AXE	COÛT (HT)	Subvention Etat (sur HT ou TTC)		Subvention Région	Subvention CD 34 sur HT	Autofinancement EPTB OL		Autofinancement autres maitres d'ouvrage	Taux de subvention résultant sur TTC
		P181	FPRNM	sur TTC		sur TTC	dont part. statutaire CD34	base TTC	
<b>Animation</b>	120 000 €	60 000 €				60 000 €	24 000 €		50%
<b>Axe 1</b>	150 000 €		89 000 €	36 000 €		55 000 €	22 000 €		69%
<b>Axe 2</b>	25 000 €		12 500 €	6 000 €		11 500 €	4 600 €		62%
<b>Axe 3</b>	25 000 €			6 000 €		24 000 €	9 600 €		20%
<b>Axe 4</b>	150 000 €		75 000 €	36 000 €	15 000 €	54 000 €			70%
<b>Axe 5</b>	10 000 €		6 000 €			6 000 €	2 400 €		50%
<b>Axe 6</b>	300 000 €		150 000 €	72 000 €	30 000 €			108 000 €	70%
<b>Axe 7</b>	815 000 €		399 000 €	59 400 €	151 000 €			311 000 €	68%
<b>TOTAL</b>	<b>1 595 000 €</b>	<b>48 000 €</b>	<b>731 500 €</b>	<b>273 400 €</b>	<b>196 000 €</b>	<b>210 500 €</b>	<b>62 600 €</b>	<b>419 000 €</b>	

Dans le détail, les financements se concentrent principalement sur la première année de programmation, l'objectif du PAPI d'intention étant de fournir des éléments de connaissance pour l'élaboration du programme du PAPI complet 2023-2027.

Financiers	2021	2022
État	P181 30 000 € / FPRNM 689 000 €	P181 30 000 € / FPRNM 42 500 €
Région Occitanie	251 400 €	21 600 €
Département de l'Hérault	196 000 €	/
EPTB Orb Libron (dont part. statutaire CD 34)	124 600 € (dont 28 240 € p.s. CD34)	85 900 € (dont 34 360 € p.s. CD34)
Maitres d'ouvrages	419 000 €	/
Total	1 710 000 €	180 000 €

### Article 7 - Coordination, programmation, et évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit une fois par an.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges « PAPI 3 ». La composition prévisionnelle du comité de pilotage est la suivante :

- L'Etat (DDTM34 /DREAL),
- La Région Occitanie,
- Le Conseil Départemental 34,
- Les maîtres d'ouvrage des actions du PAPI (EPCI),

- Le syndicat mixte du SCOT du Biterrois,
- L'EPTB Orb-Libron.

Il est présidé conjointement par le représentant de l'État et celui de l'EPTB Orb-Libron. Son secrétariat est assuré par l'EPTB Orb-Libron.

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider le cas échéant de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

### **Article 8 - Suivi du programme au moyen de l'outil SAFPA**

L'EPTB Orb-Libron et les services de l'État renseignent l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des PAPI), au fur et à mesure de l'avancement et, le cas échéant, des évolutions du programme.

Notamment, chaque début d'année (N), une situation-projet de l'année (N-1) est renseignée avant l'échéance fixée par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Pour ce faire, l'EPTB Orb-Libron intègre dans SAFPA notamment toutes les informations nécessaires concernant l'avancement physique de chaque action du programme, ainsi que les prévisions de besoins de crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), en lien avec les services de l'État.

### **Article 9 - Concertation et consultation du public**

La mise en œuvre du projet fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes concernées et notamment l'ensemble des acteurs de la gestion du risque du territoire. Afin de ne pas multiplier les instances, le COPIL de la SLGRI sera mobilisé. Il regroupe :

- L'Etat (Préfecture/DDTM/DREAL),
- La Région,
- Le Conseil Départemental 34,
- Les 9 EPCI du territoire Orb Libron,
- Le syndicat mixte du SCOT du Biterrois,
- La CCI,
- La Chambre d'Agriculture 34,
- Le SMVOL (EPTB),
- La CLE du SAGE Orb-Libron,
- Le SMBFH (EPTB),
- La CLE du SAGE Hérault,
- Le SDIS 34.

La consultation du public concernant l'élaboration du projet de PAPI complet sera organisée au cours de l'année 2022, dès lors que les résultats des études auront permis de construire une première version du programme d'actions. De la même manière que lors de l'élaboration du SAGE ou de la SLGRI, les documents élaborés par l'EPTB Orb Libron seront mis à disposition du public pour avis sur un site internet dédié, permettant de recueillir les remarques des citoyens. Cette mise

à disposition sera relayée sur le site internet de l'EPTB, dans la presse locale et par les collectivités (mairies, EPCI).

A l'issue de la consultation, l'EPTB Orb Libron fera une synthèse des observations formulées par les participants et proposera au comité de pilotage les amendements du programme nécessaires, le cas échéant.

#### **Article 10 - Révision de la convention**

Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée au moyen d'un avenant sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives.

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant. *Le comité de pilotage décide des suites à donner à la proposition d'avenant.* Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir l'instance de labellisation compétente, qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

#### **Article 11 - Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée par suite de désaccord entre les partenaires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de pilotage. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

#### **Article 12 - Litiges**

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Montpellier.

#### **Article 13 - Liste des annexes à la Convention**

Annexe 1 : périmètre

Annexe 2 : fiches actions

Annexe 3 : lettres d'intention

# ANNEXE 1 : Périmètre du PAPI d'Intention Orb Libron

